

---

# UN TOIT, DEUX GENERATIONS

---

PROJET COLLECTIF  
SCIENCES PO

MELISSENDE ASFOUR  
ADRIENNE BOCHE  
SARAH CUSSAC  
DELPHINE LEBRUN  
ANNE-SOPHIE MACH  
JEANNE PAVOT  
LESLIE PIQUEMAL

SOUS LE TUTORAT DE MARIE-PIERRE AUVRAY

L'équipe étudiante tient à remercier toutes les personnes, sans lesquelles ce projet n'aurait pu être réalisé :

- Mme Catherine VAUTRIN, Secrétaire d'Etat aux Personnes Agées ;
  
- La Fondation nationale de gérontologie, Mme Geneviève ARFEUX VAUCHER, Directeur de recherche, Mme Jacqueline GAUSSENS, Directeur de la communication, Mme Martine DORANGE, Psychologue, Mme Agnès BEGHI, Documentaliste ;
  
- L'administration de Sciences Po, Mme Hélène NAUDET, Responsable de l'accueil des étudiants au service de l'aide sociale, Mme Edith REGNAUT, Responsable des projets collectifs ;
  
- Mme Marie-Pierre AUVRAY, Tuteur du projet ;
  
- Toutes les personnes, seniors et étudiants, ayant accepté de participer aux réunions de groupe et aux entretiens individuels, ainsi que les associations ou organismes ayant répondu à nos sollicitations.

## TABLE DES MATIERES

<b><u>Charte des projets collectifs de Sciences Po</u></b> .....	<b>5</b>
<b><u>Présentation du Projet</u></b> .....	<b>7</b>
<b><u>ENTRETIENS</u></b> .....	<b>11</b>
<b><u>Synthèses des entretiens Seniors</u></b> .....	<b>12</b>
<u>Synthèse d'entretien avec H.G.</u> .....	12
<u>Synthèse d'entretien avec N.H.</u> .....	14
<u>Synthèse d'entretien avec J.C.</u> .....	16
<u>Synthèse d'entretien avec G.G.</u> .....	18
<u>Synthèse d'entretien avec D.J.</u> .....	21
<u>Synthèse d'entretien avec Ma.G.</u> .....	24
<u>Synthèse d'entretien avec F.C.</u> .....	26
<b><u>Bilan des entretiens Seniors</u></b> .....	<b>28</b>
<b><u>Synthèses des entretiens Etudiants</u></b> .....	<b>30</b>
<u>Synthèse d'entretien avec R.V.</u> .....	30
<u>Synthèse d'entretien avec M.G.</u> .....	32
<u>Synthèse d'entretien avec S.T.</u> .....	34
<u>Synthèse d'entretien avec A.G.</u> .....	36
<u>Synthèse d'entretien avec R.G.</u> .....	38
<u>Synthèse d'entretien avec R.A.</u> .....	40
<u>Synthèse d'entretien avec J.E.</u> .....	42
<b><u>Bilan des entretiens Etudiants</u></b> .....	<b>44</b>
<b><u>FICHES TECHNIQUES THÉMATIQUES</u></b> .....	<b>46</b>
<u>L'isolement des seniors</u> .....	47
<u>L'intergénérationnel</u> .....	51
<u>Quelques repères chiffrés sur les seniors de France et d'Ile-de-France</u> .....	53
<u>Le logement étudiant</u> .....	55
<u>Dispositifs juridico-institutionnels de prise en charge de la vieillesse</u> .....	60
<b><u>FICHES DE RECUEIL D'EXPÉRIENCE</u></b> .....	<b>65</b>
<u>Atout'Age</u> .....	66
<u>Le PariSolidaire</u> .....	69
<u>UDIAGE : Projet « Accueil de l'étudiant chez la personne âgée »</u> .....	72
<u>La cohabitation intergénérationnelle en Espagne</u> .....	76
<u>La cohabitation intergénérationnelle en Grande-Bretagne</u> .....	80
<u>Expériences diverses</u> .....	86
<b><u>CHARTE</u></b> .....	<b>88</b>
<u>Projet de Charte Un toit, deux générations</u> .....	89
<u>Convention d'hébergement</u> .....	Erreur! Signet non défini.
<u>Code de bonne conduite</u> .....	Erreur! Signet non défini.
<u>Livret de recommandations</u> .....	Erreur! Signet non défini.
<b><u>RÉFÉRENCES</u></b> .....	<b>99</b>
<u>Bibliographie</u> .....	100
<u>Webographie</u> .....	102

<u>Contacts</u> .....	104
<u>Coordonnées des membres de l'équipe</u> .....	108
<b><u>ANNEXES</u></b> .....	<b>109</b>
<b><u>Canevas type d'entretien Senior</u></b> .....	<b>110</b>
<b><u>Compte-rendus des entretiens Seniors</u></b> .....	<b>114</b>
<u>Entretien avec H.G.</u> .....	114
<u>Entretien avec N.H.</u> .....	119
<u>Entretien avec J.C.</u> .....	125
<u>Entretien avec G.G.</u> .....	130
<u>Entretien avec D.G.</u> .....	136
<u>Entretien avec Ma.G.</u> .....	143
<u>Entretien avec F.C.</u> .....	149
<b><u>Canevas type d'entretien Etudiant</u></b> .....	<b>155</b>
<b><u>Compte-rendus des entretiens Etudiants</u></b> .....	<b>159</b>
<u>Entretien avec R.N.</u> .....	159
<u>Entretien avec M.G.</u> .....	165
<u>Entretien avec S.T.</u> .....	171
<u>Entretien avec A.G.</u> .....	177
<u>Entretien avec R.G.</u> .....	183
<u>Entretien avec R.A.</u> .....	190
<u>Entretien avec J.E.</u> .....	196
<b><u>Projet de questionnaire d'inscription senior</u></b> .....	<b>202</b>
<b><u>Projet de questionnaire d'inscription étudiant</u></b> .....	<b>205</b>
<b><u>Compte-rendu de la première réunion de groupe du 08/11/04</u></b> .....	<b>208</b>
<b><u>Compte-rendu de la seconde réunion de groupe du 17/11/04</u></b> .....	<b>210</b>

## Charte des projets collectifs de Sciences Po

En cycle du diplôme, tous les étudiants de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> années réalisent, pendant un semestre, en équipe de 4 à 10, un projet concrétisant un de leurs rêves.

### ▪ Objectif

Ce module pédagogique permet aux étudiants de se regrouper autour d'un centre d'intérêt qui leur est commun et, à partir d'une expérience originale et pré-professionnelle, d'acquérir une vision globale du management de projet.

### ▪ L'offre de projets

Les projets peuvent

- être proposés par des étudiants, enseignants, chercheurs, associations, entreprises, administrations...
- relever de différents domaines : social, culture, citoyenneté, communication, management, humanitaire... au niveau local, national ou international,
- faire l'objet de productions variées : actions de terrain, événements culturels, ateliers-débats, documentaires audiovisuels, expositions, webzines, créations d'entreprise ...

### ▪ Les modalités de validation

La proposition d'un projet collectif doit être validée par les responsables pédagogiques, Edith REGNAUT ou Cécile LECLAIR, avant le lancement du projet.

Les critères de validation sont :

- l'intérêt (capacité à mobiliser),
- l'originalité,
- la faisabilité.

### ▪ La pédagogie

La diversité des projets collectifs induit une diversité des formes pédagogiques :

- les projets dont la problématique nécessite un encadrement méthodologique et une expertise conseil sont encadrés par un enseignant qui assure un tutorat,
- les projets dont l'objet est une réalisation événementielle ou logistique dans les domaines culturel, humanitaire ou social sont suivis par les responsables pédagogiques des projets collectifs qui assurent le conseil en management,
- les projets proposés par une entreprise, association, collectivité ou par l'Institution sont encadrés (méthodologie et expertise) par le commanditaire du projet en collaboration avec les responsables pédagogiques.

### ▪ Le tutorat

Travail collectif réalisé en petit groupe, la conduite d'un projet doit permettre à chaque étudiant de développer son esprit d'équipe, sa prise de responsabilité et son sens de l'organisation.

Le tuteur assure un encadrement méthodologique et apporte, en tant qu'expert, conseil et caution scientifique. En liaison constante avec le coordinateur de l'équipe, il intervient dans toutes les phases du projet en fonction de l'avancement du travail du groupe.

▪ **L'évaluation**

Chaque projet est conduit par une équipe pluridisciplinaire de 4 à 10 étudiants qui se répartit les tâches en fonction des motivations personnelles de chaque membre.

Réalisé en équipe, chaque projet mené à son terme fait l'objet d'une validation collective du tuteur, du commanditaire ou des responsables pédagogiques, et, le cas échéant, de l'attribution de 7 crédits ECTS à chaque membre de l'équipe.

Responsables pédagogiques : Edith REGNAUT et Cécile LECLAIR

[edith.regnaut@sciences-po.fr](mailto:edith.regnaut@sciences-po.fr), [cecile.leclair@sciences-po.fr](mailto:cecile.leclair@sciences-po.fr)

Secrétariat pédagogique : Emmanuelle LEWI, [emmanuelle.lewi@sciences-po.fr](mailto:emmanuelle.lewi@sciences-po.fr)

## Présentation du Projet

### La naissance et les objectifs du projet :

D'un côté des seniors vivant seules, de l'autre des étudiants ayant des difficultés de logement. Tel a été le point de départ du projet : « faire vivre, sous un même toit, deux générations ».

En partenariat avec le Secrétariat d'Etat aux Personnes Agées, la Fondation nationale de gérontologie (FNG) et l'administration de Sciences Po, notre projet consiste à permettre à des seniors d'offrir un logement à des étudiants en échange de quelques services rendus : faire des courses, partager les repas, discuter ou encore aider à de petites réparations. Notre projet vise à favoriser le dialogue intergénérationnel, à inciter seniors et étudiants à mieux se connaître, à échanger leurs expériences et leurs visions du monde. Au-delà de l'amélioration de la qualité de vie quotidienne des seniors, notre initiative entend sensibiliser les étudiants aux problèmes posés par la vieillesse.

### Les missions du groupe de travail :

Notre travail s'est décliné en plusieurs missions :

- Prendre connaissance des expériences similaires menées en France et à l'étranger ;
- Définir les attentes des seniors et des étudiants ;
- Elaborer un projet de charte définissant les droits et obligations de chacun ;
- Réfléchir aux modalités possibles de mise en œuvre du projet.

### La méthodologie suivie :

Nous avons procédé en quatre étapes.

#### - Première étape : la recherche documentaire :

Notre première tâche a consisté à nous informer sur les démarches intergénérationnelles déjà proposées en France et à l'étranger. A cette occasion, nous sommes entrées en contact avec différents organismes ou associations à l'origine d'initiatives identiques. Parallèlement nous nous sommes intéressées aux problématiques liées au vieillissement des seniors et aux conditions de vie des étudiants.

#### - Deuxième étape : les réunions de groupe avec seniors et étudiants :

Deux réunions de groupe ont eu lieu afin d'appréhender les attentes des seniors d'une part et des étudiants d'autre part. La première rencontre, conduite par la FNG, a réuni sept seniors et trois étudiants. La seconde, « pendant » de la précédente, a été menée par l'équipe étudiante et a rassemblé sept étudiants et trois seniors.

- **Troisième étape : les entretiens individuels :**

Ce travail préalable nous a permis d'élaborer deux questionnaires, l'un à destination des seniors, l'autre des étudiants. Sur cette base, quatorze entretiens individuels ont été menés : sept avec des seniors et sept autres avec des étudiants.

- **Quatrième étape : l'analyse des entretiens et la rédaction du projet de charte :**

Après analyse de ces entretiens, nous avons procédé à la rédaction d'un projet de charte fixant les droits et obligations de chacun et réfléchi aux modalités possibles de mise en œuvre et de suivi du projet.

**L'encadrement :**

Pour réaliser ce projet, nous avons bénéficié du soutien de la FNG et de l'administration de Sciences Po.

La FNG nous a guidés dans nos recherches documentaires, la préparation et l'analyse des réunions de groupe et entretiens individuels. La FNG a, par ailleurs, procédé au recrutement des seniors candidats.

Le service de l'aide sociale de Sciences Po s'est occupé de la sélection des étudiants candidats ainsi que de la communication du projet auprès de ces derniers. Mme AUVRAY, tuteur du projet, a encadré le groupe pour la partie méthodologie et la mise en œuvre des réunions et des entretiens individuels.

**L'échéancier :**

- 29 octobre 2004 : rencontre des différents acteurs du projet ; présentation des objectifs et des missions du groupe de travail.
- Novembre - décembre : recherches documentaires.
- 8 novembre 2004 : première réunion de groupe conduite par la FNG avec sept seniors candidats et trois étudiants candidats.
- 17 novembre 2004 : seconde réunion de groupe menée par l'équipe étudiante avec sept étudiants candidats et trois seniors candidats.
- Fin novembre - début décembre 2004 : entretiens individuels de sept seniors et sept étudiants.
- Fin décembre 2004 - début janvier 2005 : analyse des entretiens.
- Janvier - février 2005 : rédaction du projet de charte.
- 4 mars 2005 : participation au comité de pilotage organisé par le Secrétariat d'Etat aux Personnes âgées ; présentation du projet de charte.



**Les propositions du groupe :**

**- Le projet de charte :**

Etant donné la diversité des attentes des seniors et des étudiants, qui s'est révélée au travers des réunions de groupe et des entretiens individuels, il nous est apparu nécessaire d'aller au-delà d'un projet de charte fixant les droits et obligations des deux parties. Un document unique, s'imposant à tous, nous a semblé en effet insuffisant et inadéquat par rapport aux exigences, trop diverses, de chacun. C'est pourquoi, nous proposons trois types de documents :

- **Un projet de charte** que tous les tandems senior-étudiant sont invités à signer. Celle-ci définit, de façon générale, les règles devant être suivies par les deux parties ainsi que par l'organisme relais, chargé de mettre en relation seniors et étudiants.
- **Un projet de « Code de bonne conduite »** individualisé pour chaque tandem précisera les règles, choisies par le senior et l'étudiant, relatives à l'organisation de la vie commune, les services que l'étudiant s'engage à rendre et les modalités de suivi assuré par l'organisme relais.
- **Une Convention d'hébergement** fixera les conditions de jouissance du logement mis à la disposition de l'étudiant, la durée et les modalités de fin ou de rupture de « contrat », ainsi que les règles régissant la participation financière de l'étudiant.

En ce qui concerne, plus précisément, la participation financière de l'étudiant. Trois formules étaient possibles : 1) l'entière gratuité du logement contre services rendus, 2) une participation aux charges et quelques services de la part de l'étudiant, 3) le versement d'un loyer et l'absence de services. Les résultats des entretiens nous ont amenées à choisir la deuxième solution : d'une part, la troisième possibilité était trop éloignée de la finalité de notre projet (il ne s'agit pas d'une simple location, mais d'une cohabitation intergénérationnelle) ; d'autre part de nombreux étudiants nous ont fait part de leur souhait de participer financièrement (même de façon réduite) aux charges afin de ne pas se sentir dépendant du senior. La deuxième formule a ainsi été retenue ; les deux parties fixeront donc elles-mêmes le montant de la contribution financière de l'étudiant ainsi que les services que ce dernier s'engage à rendre.

- **Les modalités possibles de mise en œuvre et de suivi :**

La création d'un organisme relais nous paraît ici nécessaire. Celui-ci aurait une double mission :

- **D'une part, la rencontre des deux parties, senior et étudiant :**

Cet organisme serait chargé de recruter les seniors et les étudiants candidats. Ces derniers seraient invités à remplir un questionnaire (Cf. Annexe page 193) permettant de définir leurs centres d'intérêt et leurs attentes (en matière de logement et de services notamment) afin que l'organisme relais puisse mettre en relation les seniors et les étudiants susceptibles de s'entendre. Une rencontre entre les deux parties serait également organisée.

- **D'autre part, le suivi et la médiation :**

L'organisme relais mettrait également à disposition des parties un médiateur qui s'occuperait à la fois du suivi régulier des tandems, et du rétablissement du dialogue entre l'étudiant et le senior en cas de problème. Le médiateur devrait pouvoir être joint personnellement par chacun des participants au projet.

L'organisme relais pourrait ainsi comprendre :

- Une personne ayant une formation juridique pour permettre la rédaction du contrat et du « carnet de bord » ;
- Une personne ayant une formation en psychologie afin d'assurer le suivi de la cohabitation et la médiation en cas de conflit.

Afin d'assurer la pérennité et la diffusion du projet, l'idée a été émise de prévoir :

- La rédaction par les deux parties d'un bref compte rendu d'expérience ou d'une fiche d'évaluation, permettant à l'organisme relais d'adapter et d'améliorer le dispositif en tenant compte des remarques des participants.
- La réalisation d'un site Internet afin d'informer les étudiants étrangers des objectifs et du fonctionnement du projet.

# Entretiens

## Synthèses des entretiens Seniors

---

### SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC H.G.

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	MELISSENDE ASFOUR	CATEGORIE D'ACTEURS	
DATE DE L'ENTRETIEN	04/01/05	INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DUREE DE L'ENTRETIEN	25 MIN		

---

### Points abordés

- Objectifs généraux
- Questions matérielles
- Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne
- Eléments juridiques et financiers
- Rencontre des deux parties

---

### Synthèse de l'entretien

- Objectifs généraux

A accepté de participer à l'entretien par curiosité. Est extrêmement indépendante, n'accepterait pas un étudiant chez elle et n'a pas l'espace suffisant.

- Questions matérielles

Suggère de limiter les services rendus à une présence (strictement encadrée pour éviter les débordements), quelques courses et tâches ménagères (là encore, strictement définies auparavant en terme de temps).

- Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne

Insiste sur l'importance de la souplesse, de la flexibilité du projet et sur la nécessité d'un soutien psychologique. Fait part des risques qui pèsent sur la cohabitation intergénérationnelle. A souligner notamment que s'occuper d'un senior n'était pas toujours facile et que les étudiants ne seraient peut-être pas suffisamment « armés » pour cette expérience.

- Eléments juridiques et financiers

Rien de particulier.

- Rencontre des deux parties

Rien de particulier.

---

---

## **Eléments à approfondir**

Etant ancienne cadre infirmière, a fait part de programmes similaires destinés aux élèves infirmiers. Ces élèves sont logés chez un senior en échange d'une présence rassurante ou de soins. Les services rendus dépendent de la personnalité, de l'âge et de la santé de la personne âgée concernée. Ce système fonctionne encore aujourd'hui à Lyon où les étudiants dans le domaine médical ont la possibilité de loger dans une maison de retraite.

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC N.H.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	ADRIENNE BOCHE	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	17/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	2 HEURES		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

L'objectif est de disposer d'une personne qui puisse garder la maison en son absence. Le service attendu est donc principalement du «gardiennage». Ne demande pas de loyer, ni de relation affective. Se méfie notamment de cette volonté d'établir des relations affectives, manifestée par certains étudiants. Attend de l'étudiant discrétion, savoir-vivre et honnêteté.

- **Questions matérielles**

Mettra à la disposition de l'étudiant une chambre meublée avec salle de bain indépendante. L'étudiant fera sa cuisine, disposera d'une étagère dans le réfrigérateur. Aura naturellement accès à tout l'électroménager de la cuisine, de la salle bain, la télévision, la radio, les livres. A condition d'en faire usage à des horaires décents et de tout remettre à sa place après utilisation. Ne souhaite pas que l'étudiant ait accès à sa chambre ou son bureau. Mais la réciproque n'est pas vraie : veut vérifier de temps en temps que l'étudiant entretient sa chambre (rapide « coup d'œil »).

En terme de service, les courses et sortir le chien lui semblent les seuls éléments nécessaires. Le ménage est exclu (charge trop lourde) sauf cas exceptionnels. Le tout non pas calculé en « volume horaire » mais en type de services. Avec une marge de services « gracieux » en fonction des affinités avec l'étudiant.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

L'étudiant peut jouer de la musique, à des horaires normaux, peut fumer dans sa chambre en ouvrant la fenêtre. La personne interrogée souhaite fumer chez elle, y compris si l'étudiant est non-fumeur.

Quand l'étudiant est absent, souhaite pouvoir utiliser sa chambre pour loger des proches.

Pour les visites de petit(e) ami(e), ne souhaite pas héberger un deuxième étudiant car s'est engagée à n'en avoir qu'un ; est contre la cohabitation plusieurs nuits de suite. La venue d'amis doit être discutée au cas par cas à l'avance. Inviter à déjeuner ne pose pas de problème si tout est rangé par la suite.

L'étudiant n'a aucun horaire à respecter, jour comme nuit, mais doit être silencieux. Peut s'absenter ou rester le week-end. En revanche, en ce qui concerne les vacances, souhaite que l'étudiant s'absente.

La discrétion est un élément essentiel.

- **Eléments juridiques et financiers**

Se déclare contre toute forme d'engagement en terme de durée. Souhaite que l'étudiant prenne une assurance.

Un préavis devrait se limiter à quinze jours sans aucune indemnisation.

La participation proportionnelle aux charges et quelques services est la formule privilégiée.

Ne se déclare pas opposée à l'idée d'un médiateur, une personne de bon sens avec une solide formation juridique. Mais exprime une grande réserve vis-à-vis des psychologues.

- **Rencontre des deux parties**

Indifférente au sexe de l'étudiant, mais préférence pour un étudiant âgé, plus mûr probablement, donc source de moins de conflit.

Une présélection est nécessaire, ainsi qu'un entretien approfondi.

La période d'essai doit intervenir après signature de la charte.

---

---

**Eléments à approfondir**

Rien de particulier.

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC J.C.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	SARAH CUSSAC	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	19/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 15		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Principal attrait pour le projet : la possibilité de venir en aide à un étudiant. Ayant connu personnellement des difficultés pratiques et financières au cours de ses études, serait heureuse de les éviter à d'autres. Considère par ailleurs que le progrès technique et social répond aux besoins des seniors ; le but de la cohabitation n'est donc pas d'aider le senior, mais d'être au service du jeune. La dimension intergénérationnelle et le contact entre les deux parties sont fondamentaux.

- **Questions matérielles**

Les attentes en terme de service sont très réduites, puisque l'idée est d'aider l'étudiant. Celui-ci s'occuperait de quelques actes pénibles (courses lourdes) qui ne lui prendraient que peu de temps. Cependant l'étudiant qui s'est engagé à faire les courses chaque semaine ne pourrait pas partir deux semaines en vacances.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Au premier abord, grande liberté laissée à l'étudiant. Cependant la relation n'est pas aussi libre qu'il y paraît, lorsque sont envisagés les détails de la vie quotidienne. Ainsi, l'étudiant doit prévenir de son absence au-delà d'une certaine heure. Sa plus grande crainte porte sur ce qui peut se passer en son absence.

- **Eléments juridiques et financiers**

L'essentiel de la vie commune serait fondé sur la confiance réciproque. Envisage une relation harmonieuse, à condition que l'entente soit de bonne qualité. Dans le cas contraire, ceci serait générateur d'une déception et cause de rupture de l'engagement, probablement même de retrait du projet. Si les attentes financières et concrètes sont réduites, en revanche le *modus vivendi* de l'étudiant devra être adapté aux attentes du senior.



- **Rencontre des deux parties**

Rien de particulier.

---

**Eléments à approfondir**

La personne compte sur Sciences Po pour servir en quelque sorte de « caution morale » quant à l'étudiant. Ainsi, le dépôt d'une caution n'est pas jugé obligatoire, parce qu'en cas de problème, il sera toujours possible d'avoir recours à Sciences Po. Quel doit être le rôle de Sciences Po dans le projet (sélection, suivi des candidats, prise de sanctions) ? Comment étendre le projet à d'autres écoles ou universités ?

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC G.G.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	DELPHINE LEBRUN	CATEGORIE D'ACTEURS	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	14/12/04	INTERROGES	
DUREE DE L'ENTRETIEN	2 HEURES		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Très intéressé par le côté intergénérationnel de l'expérience. Idée de transmission d'expérience et de savoir. Certaine nostalgie de l'époque où aînés et plus jeunes se rencontraient régulièrement. Souhaite avant tout rendre service à l'étudiant. N'attend pas de services en retour sauf exceptionnellement et toujours selon les disponibilités de l'étudiant. Peur d'être déçu (attitude incorrecte, peur ne rien avoir en commun avec l'étudiant, peur d'un décalage culturel et intellectuel).

- **Questions matérielles**

Les services : l'idée d'une présence rassurante peut être une attente particulière de certaines personnes plus âgées. Limite en terme de temps ; le senior doit prendre en compte les disponibilités de l'étudiant et accepter une certaine flexibilité.

Logement : mise à disposition d'une chambre séparée et meublée. Sanitaires à partager en respectant des règles d'hygiène simples. L'étudiant doit pouvoir utiliser la cuisine selon certaines règles : heures de partage, propreté.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Il serait possible de prendre ensemble un repas. Des invitations mutuelles seraient plus envisageables. Chacun achète ses produits.

Utilisation de tout l'électroménager en respectant des règles simples : usage « normal », heures d'utilisation, ne pas détériorer le matériel.

Accès libre aux pièces communes. Ne souhaite pas avoir accès à la chambre de l'étudiant.

Désire pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visite mais seulement en l'absence de celui-ci et en lui demandant l'autorisation.

Les visites d'amis doivent rester occasionnelles et l'étudiant doit demander l'autorisation.

Si l'étudiant envisage de rentrer très tard ou de découcher, il doit prévenir le senior ; le but n'est pas d'épier l'étudiant mais d'éviter que le senior ne s'inquiète.

L'étudiant est libre de s'absenter pour les vacances et les week-ends. En cas d'absence du senior, l'étudiant peut rester dans l'appartement s'il a confiance en lui. Sinon arrangement pour que les deux « parties » soient absentes au même moment.

L'étudiant ne doit pas oublier l'esprit du projet et doit toujours garder en tête l'idée qu'il n'est pas chez lui. La politesse, la courtoisie doivent être au centre de cette cohabitation.

#### - **Eléments juridiques et financiers**

Souhaite un engagement de l'étudiant pour une durée d'un semestre au moins.

Le dépôt d'une caution n'est pas forcément nécessaire : si l'étudiant est assuré, il n'est pas nécessaire d'avoir une caution en cas de dégât ; en ce qui concerne le départ impromptu, une caution n'est pas indispensable puisqu'il est toujours possible de retrouver l'étudiant, le point d'attache de ce dernier étant Sciences Po.

Préavis nécessaire en cas de rupture de contrat. En ce qui concerne « l'indemnisation », règle simple : pour l'étudiant « tout mois commencé est dû » et pour le senior « assumer le mois payé » afin d'éviter que celui-ci mette fin à la cohabitation une fois le loyer réglé.

Une petite participation financière : supérieure au partage des charges : 120 – 150 Euros. Pour éviter les retards de paiement, Sciences Po pourrait collecter et redistribuer le loyer.

La possibilité d'avoir un référent est une bonne idée : suivi régulier à l'insu de l'étudiant ; recours en cas de conflit ; entretien bilan / « retour d'expérience » à la fin de chaque période de cohabitation.

Le « contrat » doit pouvoir être modifié. Préciser davantage les interdits que les droits et les obligations, être plus strict au départ.

#### - **Rencontre des deux parties**

Aucune préférence particulière pour le choix de l'étudiant. Souhaite un entretien préalable. Une semaine d'essai.

---

## **Eléments à approfondir**

La personne interrogée a émis plusieurs idées :

- Indemnisation en cas de rupture de contrat : pour l'étudiant « tout mois commencé est dû » et pour le senior « assumer le mois payé ».
- Entretien bilan / « retour d'expérience » à la fin de chaque période de cohabitation.
- Sciences Po pourrait proposer une sorte de « petit guide du bon locataire » rappelant certaines règles de base de bonne conduite, les « coutumes » françaises pour les étudiants étrangers afin d'éviter tout « choc culturel ».
- Une des clauses de rupture du contrat pourrait être la dégradation de l'état de santé du senior.
- Celui-ci devrait mettre au courant l'étudiant de ses problèmes de santé, lui dire quoi faire dans ce cas-là (rappeler par exemple à l'étudiant étranger le numéro des pompiers, cela peut être fait à travers le « guide de bonne conduite »).
- Le senior devrait également être obligé de transmettre les coordonnées de sa famille en cas de problème.

Cet entretien a permis de soulever certaines questions de fond :

## UN TOIT, DEUX GENERATIONS

- Que penser d'un senior qui refuse les services de l'étudiant : risque de chantage affectif (ce qui ne semble pas être le cas de la personne interrogée, mais qui pourrait se produire avec un autre senior) ou véritable souhait de venir en aide à un étudiant ?
- Importance, au moment de la formation des tandems, de tenir compte des centres d'intérêts de chacun.
- Idée de responsabilité du senior par rapport à l'étudiant (Celui-ci doit prévenir en cas d'absence).
- Rôle de Sciences Po : mandataire ou prestataire de service ?

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC D.J.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	ANNE-SOPHIE MACH	CATEGORIE D'ACTEURS	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	02/12/04	INTERROGES	
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 15		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Envisage l'expérience pour des raisons financières avec nécessité pour l'étudiant de participer aux frais en argent ou à défaut en services.

Recherche la relation la moins personnelle possible pour une autonomie normale : la cohabitation intergénérationnelle doit ressembler à une location normale. D'où aucune crainte particulière liée à l'étudiant si ce n'est la présence d'une personne inconnue.

Aucun intérêt pour l'échange ou la relation intergénérationnelle.

- **Questions matérielles**

Services souhaités : courses, repassage et ménage. Nécessaire de trouver un moyen de les quantifier. Souhaite fixer des missions claires dans un délai précis. La mission est toujours de faire telle tâche pour telle date. Cela est à déterminer en terme de temps mais ne doit pas être symbolique. Tout doit être négocié et discuté avant le « contrat ». En cas d'emploi du temps surchargé de l'étudiant, il est possible d'accorder de petites indulgences mais le « contrat » doit être respecté.

Offre une chambre meublée et un cabinet de toilette que l'étudiant peut aménager à condition de ne rien dégrader. Il disposera d'une clé de la chambre. Aucun accès aux autres pièces de l'appartement à l'exception de la cuisine dans des limites strictes (uniquement pour réchauffer des plats avec un peu de place dans le réfrigérateur et les placards). Ne peut utiliser aucun équipement à l'exception de la machine à laver.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

La chambre appartient à l'étudiant, donc peut faire tout ce qu'il désire à condition de ne pas déranger (bruit notamment) et de ne pas avoir d'animaux domestiques.

Complète liberté pour les heures d'aller et venue et pour inviter des personnes à dormir. Possibilité de prévenir, plus par politesse.

Pour les week-ends et les vacances, l'étudiant a le droit de s'absenter mais il doit rattraper les services non rendus. Si l'étudiant a l'intention de ne pas rester pendant une longue période comme les grandes vacances, préfère ne louer la chambre que pour les mois de présence ou limiter la location à l'année scolaire. La disponibilité minimale doit être une période plus longue qu'un simple semestre.

L'étudiant a la clé de l'appartement mais *a priori* ne veut pas le laisser seul : entend éviter de s'absenter pour une longue période.

#### - **Eléments juridiques et financiers**

Retient l'idée d'une caution ou d'une assurance quelconque de la part de l'organisme qui la rembourserait en cas de dégâts.

Préavis de l'étudiant en cas de départ et inversement si elle veut se séparer de l'étudiant.

Financement : en argent et éventuellement en services. Possibilité de moduler en fonction de la capacité financière de l'étudiant et de compléter le reste des charges dues par des services. La somme doit être significative (pas symbolique). Il convient de comparer avec le prix du marché locatif quand un étudiant fait de la colocation dans un « 3 pièces ». La somme forfaitaire pourrait être de l'ordre de 200 à 300 Euros.

Organisme tiers : une équipe ayant des compétences juridiques, psychologiques et qui soit capable de gérer un dossier en cas de problème. Mise en place nécessaire d'un système de référent que le senior est susceptible d'appeler en cas de conflit, pour avoir un conseil ou encore pour demander à l'organisme tiers de surveiller l'appartement pendant son absence.

#### - **Rencontre des deux parties**

Rencontre de l'étudiant chez l'organisme tiers ou chez le senior pour visiter et discuter des possibles points du « contrat » : envisage la rencontre sous l'angle d'un entretien d'embauche.

Souhaite une période d'essai : durée d'un mois qui n'engage aucune des parties.

Essentiel de rédiger un « contrat » précis qui détaille tous les aspects du quotidien et qui ne soit pas facilement révisable. La rédaction du « contrat » doit être faite par le tiers en concertation avec les deux parties. Le contrat doit impérativement être signé par les trois personnes.

Un suivi n'est pas nécessaire s'il est possible d'appeler un référent en cas de besoin.

#### - **La personne interrogée tient à souligner plusieurs éléments :**

- Dans ce projet, beaucoup d'inconvénients, d'écueils à surmonter. Nécessité d'une organisation pour rendre le projet efficace avec un tiers actif et compétent. Sur le principe, il sera difficile de trouver un nombre suffisant d'appartements dans Paris qui se prêtent au projet pour répondre à une demande étudiante qui peut être importante. Nécessité de s'adresser à des propriétaires sinon se pose la question problématique de la sous-location.

- Question de l'assurance : pour l'étudiant, la responsabilité civile suffit-elle ? Pour le senior, est-il nécessaire d'étendre l'assurance habitation ?

---

---

## **Éléments à approfondir**

Les attentes de la personne interrogée répondent-elles à la finalité du projet ?

Comment éviter qu'un étudiant soit considéré comme une « aide à domicile » par le senior ?

Prendre en considération les questions juridiques soulevées (assurance).

Importance de la mise en place d'un organisme tiers chargé de la rencontre senior-étudiant et du suivi de la cohabitation.

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC MA.G.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	JEANNE PAVOT	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	01/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	2 HEURES		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Est très intéressée par l'aspect intergénérationnel du projet, mais pas par les services que l'étudiant pourrait rendre, n'en demanderait aucun.

- **Questions matérielles**

Accès aux pièces communes et au matériel hi-fi et électroménager à condition de ne pas le dégrader. Laisse l'appartement à la disposition de l'étudiant en son absence, si celui-ci s'engage à respecter les mêmes règles que lorsqu'elle est présente.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Pleine liberté de l'étudiant d'aller et venir, de disposer de sa chambre et d'y recevoir qui il veut.

Intéressée par des activités communes mais ne veut pas forcer l'étudiant.

- **Eléments juridiques et financiers**

Engagement pour une durée limitée : une année scolaire, éventuellement renouvelable si les deux parties sont d'accord.

Chacun peut rompre le « contrat » mais avec un préavis : un mois quand l'étudiant veut partir, un à deux mois quand le senior entend mettre fin à la cohabitation.

Versement possible d'une caution par l'étudiant, qui servirait à rembourser les éventuels dommages, matériels uniquement.

N'étant pas intéressée par les éventuels services offerts par l'étudiant, considère que la définition de ces derniers ne doit pas figurer dans le « contrat ». Est d'ailleurs assez réticente à l'idée de « contrat ». En revanche quand les services rendus sont à la base de l'engagement entre les deux parties, il faut qu'ils soient garantis : « le contrat » doit alors les qualifier et les quantifier. Dans les deux cas, les détails de la vie quotidienne ne doivent pas y apparaître.



Ne souhaite qu'un partage des charges. Pas de « dédommagement » ni en terme de service ni en terme d'argent.

- **Rencontre des deux parties :**

Envisage la formation des tandems comme un processus itératif :

- Sciences Po ou un organisme tiers propose au senior de rencontrer un étudiant ;
- L'entretien est plutôt informel (déjeuner, thé). Il s'agit de faire connaissance et juger si les deux parties s'entendent bien ;
- Le dernier mot doit revenir au senior ;
- Une période d'essai est envisageable ;
- En cas de refus de l'étudiant par le senior, Sciences Po ou un organisme tiers propose un autre candidat. Le processus évoqué précédemment recommence alors.

Il conviendrait de mettre en relation les seniors plus âgés avec des étudiants pas trop jeunes, qui pourraient avoir de meilleures réactions en cas de problème (de santé notamment).

Quant à la mise en place d'un système de médiation, il faut y avoir recours uniquement en cas de problème grave. Les deux parties doivent d'abord essayer de régler le conflit elles-mêmes. La présence d'un médiateur est néanmoins rassurante. Des rendez-vous réguliers ne paraissent pas utiles.

---

## **Eléments à approfondir**

Comment (et le faut-il ?) « protéger » les seniors qui ne veulent pas de services de la part de l'étudiant, de normes strictes définissant la vie quotidienne, de contrat à valeur juridique ? Ce cas de figure ne s'éloigne-t-il pas de la finalité du projet (« services contre logement ») ?

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC F.C.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	LESLIE PIQUEMAL	CATEGORIE D'ACTEURS	
DATE DE L'ENTRETIEN	06/12/04	INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 30		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Envisage l'accueil de l'étudiant, non pas comme un échange « services contre logement », mais comme un acte « altruiste », presque parental, envers quelqu'un qui a besoin de temps et de repos.

- **Questions matérielles**

Ne voit pas vraiment les services qu'un étudiant pourrait rendre, d'ailleurs considère qu'elle n'a pas d'importants besoins. Ses exigences sont davantage des règles nécessaires à la cohabitation et à la bonne entente (hygiène, horaires souples), que des services dont l'étudiant devrait s'acquitter en échange du logement.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Ne pose pas de réelle restriction horaire, mais souhaite être prévenue pour ne pas s'inquiéter. L'étudiant est « chez lui ». Il est libre de ses mouvements et de son temps.

L'organisation du quotidien, les relations senior-étudiant ainsi que les services occasionnels que l'étudiant pourrait malgré tout rendre, dépendront de la qualité de l'entente entre les deux parties.

- **Eléments juridiques et financiers**

Cette bonne entente, ainsi que la confiance, détermineront également l'engagement entre les deux personnes. Celui-ci devra être « ferme » mais informel. Une participation de l'étudiant aux charges est envisageable.

- **Rencontre des deux parties**

Rien de particulier.

---

---

## **Éléments à approfondir**

Comment (et le faut-il ?) « protéger » les seniors qui ne veulent pas de services de la part de l'étudiant, de normes strictes définissant la vie quotidienne, de contrat à valeur juridique, de caution ? Un minimum de règles n'est-il pas nécessaire (s'abstenir de faire du bruit très tard) ? Ce cas de figure ne s'éloigne-t-il pas de la finalité du projet (« services contre logement ») ?

## Bilan des entretiens Seniors

---

### Résumé

Le point de vue des seniors est contrasté. La façon, dont ils envisagent le projet et ses objectifs, diverge de même que les règles de cohabitation qu'ils entendent imposer.

- La majorité d'entre eux n'envisage pas de participer au projet.
- Leurs exigences sont très différentes et permettent d'établir une échelle entre ceux qui réclament un grand nombre de services et ceux qui n'en demandent aucun. Sur le plan relationnel et affectif, les attentes de chacun sont également différentes.
- Tous les seniors n'accordent pas la même importance à la formalisation de la relation ; la question du contrat est débattue.
- De façon générale, la question financière n'est pas au cœur de leurs motivations.

---

### Détail des résultats

#### ▪ Les motivations :

La plupart des seniors montre un intérêt théorique pour le projet, qui ne résiste pas à l'analyse des détails. Pour des raisons personnelles ou tout simplement parce qu'ils ne disposent pas d'un logement adéquat, beaucoup d'entre eux n'envisagent pas d'accueillir un étudiant chez eux. D'où la difficulté de les mettre en situation et d'obtenir des réponses pertinentes.

La plupart des seniors n'attachent qu'une importance modérée à la participation financière de l'étudiant. Certains estiment que l'étudiant n'a pas à payer, soit parce que l'esprit intergénérationnel, qui préside au projet, exclut ce genre d'arrangement, soit parce que les seniors attendent une compagnie et des services et non pas un complément de revenus (à une exception près).

De façon générale, les seniors interrogées évoquent le caractère nécessairement altruiste du projet ; c'est pour rendre service à l'étudiant que les seniors postulent, et non pas pour se faire aider. En matière de services, les attentes varient. Certains, toujours par altruisme, ne veulent rien exiger de l'étudiant. D'autres évoquent un petit noyau de service minimum : courses, sortir le chien et quelques autres demandes qui doivent rester exceptionnelles. D'autres enfin ont une vision large des services à rendre : courses, ménage, repassage.

#### ▪ Les questions matérielles :

Sur le plan matériel, les seniors ont également des points de vue divergents. Certaines conçoivent de façon assez libérale leur cohabitation avec l'étudiant, estimant normal un accès facile à l'ensemble de l'appartement et notamment l'électroménager. D'autres souhaitent encadrer plus strictement la liberté de l'étudiant en matière d'accès à la cuisine, à l'électroménager.

▪ **L'organisation de la vie quotidienne :**

Sur le plan de l'organisation de la vie quotidienne, on constate une hétérogénéité très forte d'état d'esprit chez les seniors, qui tient semble-t-il, au degré de confiance que les uns et les autres estiment nécessaire de développer ; certains seniors partent de l'idée que la confiance est la règle, la surveillance l'exception ; d'autres au contraire, placent la surveillance comme règle de base et ensuite envisagent quelques îlots où la confiance peut se développer.

▪ **Les questions financières et juridiques :**

Ces divergences ne vont pas forcément de pair avec le degré de formalisme attendu. Plusieurs seniors récusent toute idée de contrat et d'engagement. A leurs yeux, la liberté de chacun doit être la règle, encadrée par quelques dispositifs, de préférence restreints (préavis, intervention du médiateur).

D'autres estiment que cette formalisation doit aller très loin, prévoir à l'avance un grand nombre de détails, notamment en matière d'énumération des services et des autres tâches qui doivent revenir à l'étudiant.

▪ **La relation senior-étudiant :**

Sur le plan relationnel, la plupart des seniors ne se déclarent pas opposés à une relation affective, sans toutefois en faire un passage obligé. D'autres, cependant, affichent d'emblée une certaine réserve à l'idée de développer un lien privilégié avec l'étudiant. Peu sensibles à l'aspect intergénérationnel, le projet doit, selon ces derniers, se résumer à un arrangement mutuel, financier et matériel, rien de plus.

Plusieurs personnes âgées mettent en avant leur indépendance qu'elles souhaitent préserver. D'autres, dans la même veine, mettent en garde contre une idéalisation des seniors par certains étudiants.

## Synthèses des entretiens Etudiants

---

### SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC R.V.

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	MELISSENDE ASFOUR	CATEGORIE D'ACTEURS	
DATE DE L'ENTRETIEN	06/12/04	INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 30		

---

### Points abordés

- Objectifs généraux
- Questions matérielles
- Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne
- Eléments juridiques et financiers
- Rencontre des deux parties

---

### Synthèse de l'entretien

- Objectifs généraux

Désire participer au projet pour une raison d'abord financière. Souhaite avant tout un endroit calme pour poursuivre ses études. Recherche également une atmosphère familiale et conviviale. Considère que la relation entre la personne âgée et lui se doit d'être naturelle et chaleureuse. Celle-ci doit être fondée sur une appréciation mutuelle plus que sur une relation de services rendus.

- Questions matérielles

Semble être d'une composition très facile et déclare accepter toutes les conditions de la personne âgée.

Ainsi, une chambre avec un bureau et un lit est le seul élément vraiment important. Considère le reste comme superflu.

De la même manière, est prêt à rendre n'importe quel service à la personne âgée à partir du moment où cela n'empiète pas de façon excessive sur ses études.

- Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne

La souplesse est un élément essentiel pour ce type de cohabitation. Les règles de la vie en commun les mieux adaptées se mettent en place naturellement au contact des deux personnalités.

- **Eléments juridiques et financiers**

Insiste sur la nécessité de bénéficier d'une marge de manœuvre importante. Cependant, cela ne signifie pas que la liberté soit totale : importance du médiateur, voire même, d'un soutien psychologique, possibilité de partir si l'expérience se révélait être un échec.

- **Rencontre des deux parties**

Rien de particulier.

---

---

**Eléments à approfondir**

Comment interpréter l'attitude d'un étudiant prêt à tout accepter de la part du senior ?

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC M.G.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	ADRIENNE BROCHE	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	17/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	45 MIN		

---

### Points abordés

- **Objectifs généraux**
  - **Questions matérielles**
  - **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
  - **Eléments juridiques et financiers**
  - **Rencontre des deux parties**
- 

### Synthèse de l'entretien

- **Objectifs généraux**

Postulerait à ce projet pour des raisons financières, et parce que ses liens sont distendus avec sa grand-mère. N'a jamais participé à une forme de cohabitation proche de celle-ci. Attend avant tout un logement moins cher.

Dans ce type de cohabitation, l'étudiant ne doit pas se considérer comme chez lui ou à l'hôtel, il doit savoir faire des compromis.

- **Questions matérielles**

Souhaite disposer d'une chambre de 15m<sup>2</sup> au minimum, fermant à clé. Désire pouvoir décorer sa chambre et la meubler à son goût. Partager les sanitaires ne pose pas de problème. Souhaite avoir accès au minimum d'électroménager pour pouvoir être autonome. Comprend que certaines pièces du logement lui soient fermées. La localisation dans Paris n'est pas un problème. L'essentiel est que le quartier soit bien desservi.

Pense qu'il est naturel de se charger du ménage, des courses, du chien. Il convient de ne pas comptabiliser les services en « horaires travaillés » mais en type de services rendus. Trouve normal de prévenir la famille en cas de maladie du senior, attend la réciproque. Estime évident que sa présence soit nécessaire le week-end, mais souhaite être libre de partir ou de rester pendant les vacances. S'oppose à l'utilisation de sa chambre en son absence.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Escompte prendre ses repas à demeure. Considère normal de prévenir si elle ne rentre pas déjeuner ou dîner. Souhaite pendre les repas en commun, que chacun fasse un peu la cuisine.

Souhaite être libre de ses heures d'allers et venues. Souhaite pouvoir inviter des amis à dormir, si c'est matériellement possible. Comprend parfaitement que la personne âgée s'oppose à la cohabitation avec le petit ami (décalage normal de valeurs entre les générations).

Ne craint pas un éventuel chantage affectif.



- **Eléments juridiques et financiers**

Souhaite un engagement de durée limitée, de même qu'une caution pour départ inopiné. Un préavis de deux mois est souhaitable. La sécurisation financière de l'engagement est indispensable. Le partage 50% de services rendus et 50% de participation aux charges paraît un bon arrangement.

L'engagement doit définir le temps alloué aux services, l'éventuel apport financier, la procédure à suivre en cas de problème. Le médiateur est utile. Mais des rencontres régulières ne sont pas indispensables si tout va bien.

- **Rencontre des deux parties**

Un entretien préalable et une visite des lieux sont nécessaires. La période d'essai est une bonne chose.

---

**Eléments à approfondir**

Rien de particulier.

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC S.T.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	SARAH CUSSAC	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	19/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	35 MIN		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Envisage la cohabitation intergénérationnelle, selon ses propres termes, à la manière d'un échange « travail contre logement ». Ne souhaite pas qu'une relation affective se mette en place, et recherche surtout la tranquillité. Partager des expériences avec le senior n'est pas d'un attrait particulier pour elle ; au contraire, cela lui paraît une menace potentielle pour son indépendance. Le principal attrait du projet est son côté pratique : un logement pour peu cher ainsi que la possibilité pour un(e) étudiant(e) d'occuper un logement spacieux et bien mieux équipé qu'un studio.

- **Questions matérielles**

Est prête à s'investir dans les services (elle envisage dix heures hebdomadaires), de quelque nature qu'ils soient ; en contrepartie, cela doit lui garantir une totale indépendance et la gratuité du logement.

La disposition du logement est un critère extrêmement important. Celle-ci est vue comme une garantie d'indépendance (chacun peut faire ce qu'il veut de son côté). De plus, elle conditionne par exemple les exigences relatives au sexe de la personne âgée (loger chez un homme n'est possible que dans un logement suffisamment grand). Enfin, une seconde salle de bain, indépendante, est considérée comme indispensable : partager les sanitaires ne lui paraît pas envisageable.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Sa plus grande crainte est une possible remise en cause de son mode de vie, de son indépendance. Paraît indispensable de disposer de son logement tout à fait librement, sans que la personne âgée ait un droit de regard (invitations, horaires) sur son emploi du temps. En revanche, ne serait pas sensible à un éventuel chantage affectif.

- **Eléments juridiques et financiers**

Concernant l'aspect financier, il doit être réduit au minimum. Estime que son travail constitue un mode de paiement du loyer. Le versement d'une caution reste envisageable, mais seulement si elle est peu élevée.

- **Rencontre des deux parties**

Rien de particulier.

---

---

## **Eléments à approfondir**

Il faudra veiller à bien adapter les attentes de chacun. Cette étudiante présente typiquement le profil de quelqu'un qui accepte de s'investir dans les services matériels à rendre, mais ne souhaite pas voir se développer une relation affective. L'aspect financier et l'indépendance sont les deux critères principaux.

Cet entretien soulève également la question des difficultés matérielles rencontrées par les étudiants étrangers : le versement d'une caution dès leur arrivée, par exemple, peut être mal vécu étant donné les difficultés financières de ces derniers. Il conviendrait d'envisager la possibilité de consulter un fichier ou du moins d'obtenir des informations sur l'existence du dispositif depuis l'étranger (via Internet).

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC A.G.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	DELPHINE LEBRUN	CATEGORIE D'ACTEURS	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	09/12/04	INTERROGES	
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 30		

---

### Points abordés

- **Objectifs généraux**
  - **Questions matérielles**
  - **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
  - **Eléments juridiques et financiers**
  - **Rencontre des deux parties**
- 

### Synthèse de l'entretien

- **Objectifs généraux**

Trouve original le caractère intergénérationnel du projet. Regrette de ne passer que peu de temps avec ses propres grands-parents. Une telle cohabitation serait un moyen d'être en contact avec une personne plus âgée, l'aider et bénéficier de son expérience.

A déjà participé à une expérience similaire en Autriche. Personne âgée, très active et ouverte, qui cherchait autant à « fuir » les personnes de son âge qu'à être en contact avec les jeunes.

- **Questions matérielles**

Minimum requis concernant le logement : chambre bien séparée, 15m<sup>2</sup>, possibilité de la fermer à clé, et de la décorer un minimum, accès aux pièces communes, à l'électroménager, possibilité de recevoir des appels sur le téléphone fixe. Une disposition particulière de l'appartement semble, sinon nécessaire, du moins source de simplification : les pièces mises à la disposition de l'étudiant doivent être assez indépendantes du reste de l'appartement de telle sorte que l'étudiant ne doive pas passer par plusieurs pièces avant d'arriver à sa chambre ou aux sanitaires par exemple.

Très ouverte sur la nature des services. En revanche crainte en terme de temps consacré à ces services. Souhaite une certaine flexibilité. Emet deux idées : 1) une « formule de service » hebdomadaire = courses, ménage et un « extra » (musée, lecture) par semaine ; 2) l'instauration d'un « planning » précis, pour deux semaines, des services à rendre avec dates et heures, afin de concilier le besoin de flexibilité de l'étudiant avec celui de stabilité et de prévisibilité du senior.

N'attend (surtout) pas de services de la part du senior : crainte d'une intrusion dans sa vie personnelle. Souhaite être libre de rester ou partir pendant les week-ends et les vacances.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Souhaite beaucoup d'indépendance : ne pas devoir prévenir, encore moins demander l'autorisation ou être attendue en cas de sorties ou de repas pris à l'extérieur ; souhaite pouvoir recevoir (repas et hébergement la nuit) amis et petit ami mais occasionnellement et en demandant l'autorisation ; souhaite un accès assez libre à la cuisine.

Ne serait pas dérangée par les visites du senior ou le fait qu'il possède des animaux domestiques.

Plus grande crainte : ne pas être libre et indépendante.

- **Eléments juridiques et financiers**

Prête à verser une caution pour les dégâts matériels mais pas pour rupture de contrat.

Souhaite un préavis d'un mois si le senior désire rompre le contrat et réciproquement entend donner un préavis d'un mois si elle souhaite partir.

Ne craint pas véritablement le chantage affectif.

Le médiateur ne devrait intervenir qu'en cas de conflit. Ne souhaite pas de suivi régulier : aurait l'impression d'être épiée, enlèverait de la spontanéité au projet.

Ne souhaite pas la gratuité car cela serait synonyme de dépendance. Envisage une participation aux charges et une participation de 150 Euros.

- **Rencontre des deux parties**

Souhaite un entretien préalable et une visite des lieux. Mais pas de période d'essai qui serait source de complication.

Le Code de bonne conduite doit essentiellement préciser la nature et la fréquence des services à rendre. Mais il faut laisser une marge de manœuvre pour ne pas instaurer de barrière dès le début et laisser place à une certaine spontanéité.

Pas d'exigence particulière en ce qui concerne le profil du senior. Cependant, selon elle, une cohabitation entre personnes du même sexe serait une source de simplification (par exemple : sortie de la salle de bain en chemise de nuit...).

---

---

## **Eléments à approfondir**

Une disposition particulière de l'appartement est peut-être nécessaire pour ce type de cohabitation.

Une incompatibilité est possible entre la demande de régularité du senior et celle de flexibilité de l'étudiant.

Une maladie grave du senior, survenant pendant la cohabitation, pourrait être une cause de rupture de contrat.

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC R.G.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	ANNE-SOPHIE MACH	CATEGORIE D'ACTEURS	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	15/12/2005	INTERROGES	
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 20		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Participerait en raison de problèmes d'argent, en supposant que le logement est moins cher par ce système et que celui-ci est un moyen direct d'en trouver un. Ne met pas l'accent sur l'aspect intergénérationnel, même si un minimum de relation doit s'établir.

- **Questions matérielles**

Veut disposer d'une chambre meublée avec possibilité de la décorer et de l'aménager un peu. Essentiel d'avoir une clé de la chambre pour disposer d'un espace propre auquel le senior n'a pas accès.

Souhaite pouvoir disposer de l'ensemble des autres pièces de l'appartement et des facilités (équipement électroménager par exemple), tout en se coordonnant pour l'utilisation notamment des sanitaires. Cependant s'il n'y a pas d'accès libre à la télévision et au téléphone, cela n'est pas un critère de refus.

Est indispensable d'avoir les clés de l'appartement pour une complète indépendance.

Services à rendre : courses, ménage et aide dans les démarches administratives. Entend consacrer l'équivalent d'une matinée par semaine avec la possibilité d'aménager en fonction de sa disponibilité. Veut des services définis, en terme d'horaires, dans le contrat, avec possibilité de répartir au quotidien. N'attend rien de la personne âgée, qui ne doit être que quelqu'un à qui parler en cas de problème.

Ne veut pas assurer de présence obligatoire pendant les week-ends et les vacances. Souhaite donc limiter l'expérience à l'année scolaire sans prendre en compte les grandes vacances.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Désire une complète indépendance en terme d'horaires pour les repas, pour les sorties ainsi qu'en terme d'absence et d'invités. Entend prévenir uniquement par respect et pour éviter les inquiétudes. Envisage la cohabitation intergénérationnelle comme une colocation normale avec d'autres personnes de n'importe quel âge.

Sur la cuisine : préfère être complètement indépendante pour les repas et les courses. Mais possibilité de partager certains produits (cela dépend de la relation avec la personne au quotidien et de ses habitudes).

Veut se sentir complètement indépendante et libre de faire ce qu'elle veut dans sa chambre.

Craintes en raison des différences de mode de vie, de culture et des « petites manies » des seniors.

#### - **Eléments juridiques et financiers**

Envisage une caution en cas de dommage mais non si elle souhaite quitter l'appartement. Souhaite avertir de la date à laquelle elle veut partir avec un préavis de deux mois. Si elle part sans préavis, entend laisser la caution. Inversement le senior donne un préavis en laissant le temps à l'étudiant pour trouver autre chose et doit rembourser la caution. Possibilité d'une séparation immédiate en cas d'accord mutuel qui annule, dans ce cas, toutes les conditions de préavis et de caution.

Contrat tripartite car cela oblige l'organisation, chargée de la mise en relation senior-étudiant, à s'investir dans la recherche d'un autre moyen pour loger l'étudiant.

N'a pas peur du chantage affectif car pense pouvoir dire de façon ferme mais polie que quelque chose dérange ou ne convient pas.

Médiateur : uniquement en cas de problèmes, sinon aucun suivi dans le quotidien.

Financement : le logement ne peut être gratuit et de toute façon veut se sentir libre en payant quelque chose et non en fournissant uniquement des services. La personne âgée peut évaluer le loyer de la chambre par rapport au prix du marché. Propose de payer la moitié de cette somme et de compenser l'autre moitié par quelques services.

#### - **Rencontre des deux parties**

Entretien indispensable pour voir si chacun est prêt à s'accepter et pour qu'il n'y ait aucune surprise avant de commencer.

Une période d'essai n'est pas nécessaire puisque l'étudiant peut toujours partir quand il le souhaite.

Le maximum d'informations doit être formalisé dans la Convention d'hébergement. Ensuite les deux parties doivent s'arranger entre elles pour gérer le quotidien. L'organisation, qui met en relation l'étudiant et le senior, doit être partie au contrat. Les choses les plus importantes doivent être révisées dans le contrat mais ne doivent pas changer tout le temps.

Serait plus à l'aise avec une femme, voire même n'accepterait pas l'expérience si c'est un homme. Pas d'animaux.

---

### **Eléments à approfondir**

Problème du mécontentement d'étudiants envisageant la cohabitation intergénérationnelle comme une simple colocation contre services, face à une éventuelle demande affective du senior.

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC R.A.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	JEANNE PAVOT	CATEGORIE D'ACTEURS	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	07/01/05	INTERROGES	
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE		

---

### Points abordés

- **Objectifs généraux**
  - **Questions matérielles**
  - **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
  - **Eléments juridiques et financiers**
  - **Rencontre des deux parties**
- 

### Synthèse de l'entretien

- **Objectifs généraux**

Envisage la cohabitation intergénérationnelle comme une cohabitation proche de la sphère familiale.

- **Questions matérielles**

N'a jamais quitté le domicile familial, souhaite pouvoir partager les repas que le senior prépare ainsi que les provisions alimentaires.

Voit plutôt les services comme les tâches que l'on partage quand on vit sous le même toit : maintenir propre et en l'état tout ce que l'on utilise, nettoyer après soi. Pense, par exemple, qu'un système d'alternance avec le senior peut être établi pour la vaisselle.

Les services envisagés : les courses, le ménage, la vaisselle, des sorties, le bricolage, mais pas l'accompagnement chez le médecin. Ces derniers doivent être faits spontanément. Si cela n'est pas le cas, le senior ne doit pas le reprocher à l'étudiant.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Souhaite néanmoins ne pas avoir à rendre de comptes. Veut sauvegarder son intimité.

- **Eléments juridiques et financiers**

Envisage un engagement pour une durée limitée d'un semestre. Souhaite être présente uniquement la semaine et pendant la période scolaire.

Chacun doit pouvoir rompre le « contrat » avec un préavis : un mois quand l'étudiant veut partir, deux ou trois mois quand le senior veut rompre le « contrat ».

L'idée de vouloir tout formaliser dans un « contrat » paraît mal appropriée. Pense que le « contrat » ne doit contenir que de grands principes généraux, comme : « Ne pas pénétrer dans les chambres de chacun en leur absence », « L'entretien des lieux et la vaisselle doivent être faits ».



Aucune transaction d'argent ne doit être reliée à l'engagement. Souhaite une participation aux charges (la moitié de ce montant).

En ce qui concerne le rôle du médiateur, sont à envisager à la fois des rencontres régulières avec les deux parties, pour faire le point sur la cohabitation, ainsi que des rencontres individuelles. Le médiateur doit pouvoir être joint en cas de problème.

- **Rencontre des deux parties**

Envisage un système complexe. Chaque étudiant visite tous les seniors volontaires pour participer à l'expérience. Inversement chaque senior rencontre tous les étudiants intéressés. Les étudiants classent ensuite les seniors par ordre de préférence, les seniors font de même avec les étudiants. L'organisme, chargé des rencontres, tente de satisfaire les préférences de tous, en formant lui-même les tandems.

---

---

## **Eléments à approfondir**

Le système des rencontres entre les deux parties semble trop complexe à mettre en œuvre.

---

**SYNTHESE D'ENTRETIEN AVEC J.E.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	LESLIE PIQUEMAL	CATEGORIE D'ACTEURS	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	04/01/05	INTERROGES	
DUREE DE L'ENTRETIEN	25 MIN		

---

**Points abordés**

- **Objectifs généraux**
- **Questions matérielles**
- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**
- **Eléments juridiques et financiers**
- **Rencontre des deux parties**

---

**Synthèse de l'entretien**

- **Objectifs généraux**

Envisage la cohabitation intergénérationnelle à peu près comme une colocation étudiante, mais avec « un peu plus de respect » pour le senior. N'a pas de désir particulier de partage d'expérience avec un senior, ni de relation affective, car a trouvé cela auprès de ses grands-parents. Trouve le projet intéressant, mais y participerait plutôt pour des raisons financières.

- **Questions matérielles**

Serait prête à s'engager à fournir régulièrement des services (courses, vaisselle, cuisine tous les soirs de la semaine à heures fixes), et à faire des concessions (veut bien renoncer à recevoir des amis, sauf cas exceptionnels), qu'elle verrait comme la contrepartie légitime du logement. Mais ne serait pas présente les week-ends et les vacances.

- **Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne**

Ayant une bonne expérience de cohabitation avec ses grands-parents, craint essentiellement le chantage affectif, une intrusion dans son temps de travail et temps libre, ainsi que « son instrumentalisation » comme aide-ménagère. Une indépendance minimale du senior, ainsi que la définition claire des tâches qu'elle devrait accomplir, répondraient apparemment à ses craintes.

- **Eléments juridiques et financiers**

Envisage un engagement relativement ferme (mais à négocier au cas par cas), avec « contrat »/ « carnet de bord » et caution, et attendrait également un dédommagement du senior en cas de rupture inopinée du « contrat ».

- **Rencontre des deux parties**

Rien de particulier.

---

---

## **Éléments à approfondir**

Problème du mécontentement d'étudiants envisageant la cohabitation intergénérationnelle comme une simple colocation contre services, face à une éventuelle demande affective du senior.

## Bilan des entretiens Etudiants

---

### Résumé

Les points de vue des étudiants sont variés. Sur les sept entretiens menés, on constate un lien logique entre la façon dont l'étudiant envisage la cohabitation intergénérationnelle et les conditions matérielles qu'il pose.

De façon générale, les étudiants interrogés peuvent être regroupés en trois catégories :

Groupe A : Les étudiants envisageant une colocation.

Groupe B : Les étudiants souhaitant une cohabitation avec échange intergénérationnel.

Groupe C : Les étudiants recherchant une atmosphère familiale.

---

### Détail des résultats

#### **Groupe A : une colocation (3 étudiants) :**

Les étudiants de cette catégorie conçoivent la cohabitation intergénérationnelle plus ou moins comme une colocation classique. Ils semblent avant tout vouloir disposer d'un logement, bien équipé et spacieux, pour pas cher et entendent éviter toute relation affective avec le senior. Pour ces trois étudiants, l'indépendance est la première des priorités.

Ils envisagent donc un « contrat » clair et refusent tout suivi ou médiation régulière. Ils ne souhaitent pas que leur présence soit requise pendant les week-ends ou les vacances.

L'aspect intergénérationnel du projet les intéressant peu, ou pas du tout, les services qu'ils proposent sont envisagés comme une substitution au loyer, et non comme une aide à apporter au senior :

- Un étudiant préférerait ainsi une relation de « travail contre logement », proposant de rendre beaucoup de services, en excluant toute relation amicale avec le senior.
- Les deux autres, moins catégoriques, souhaiteraient une colocation, avec pas ou peu de relations amicales : ils paieraient par loyer ou en services.

#### **Groupe B : une cohabitation avec échange intergénérationnel (2 étudiants) :**

Les étudiants de cette catégorie s'intéressent au projet avant tout pour des raisons financières, mais apprécient également son aspect intergénérationnel.

Un des étudiants considère que dans une cohabitation intergénérationnelle, un étudiant « n'est pas chez lui » et est ouvert à de nombreux compromis. Le second souhaite payer une part de loyer pour garder davantage d'indépendance.

- L'un paierait par des services, une participation aux charges ET une part du loyer, sans proposer de présence les week-ends et les vacances.

- L'autre paierait par des services et une participation aux charges ; il se propose d'être présent tous les week-ends.

Les deux étudiants souhaitent un médiateur, même si le premier ne désire pas de suivi automatique, alors que le second considère cette solution comme envisageable.

**Groupe C : une atmosphère familiale (2 étudiants) :**

Ces étudiants recherchent avant tout une atmosphère familiale et une relation forte avec le senior. Etant donné la part de l'affectif dans une telle cohabitation, les deux étudiants désirent un médiateur qui organiserait un suivi du tandem.

- L'un souhaite retrouver les mêmes conditions de vie que dans sa famille ; il participerait éventuellement aux charges locatives mais ne proposerait des services que spontanément : le senior ne devrait avoir aucune attente précise en matière de services.
- L'autre recherche une atmosphère familiale permettant un fort échange interculturel, au nom de laquelle il accepterait de rendre n'importe quel service demandé, du moment qu'il parvienne encore à étudier.

Il est intéressant de noter que le premier étudiant est le seul sur les sept interrogés à n'envisager aucun contrat, ni formel, ni de type « carnet de bord », assimilant la relation avec le senior à une relation de parenté. Il recherche la même liberté que chez ses parents et n'assurerait aucune présence pendant les week-ends et vacances, alors que le second propose de manière générale une présence les soirs, week-ends et vacances.

# Fiches techniques thématiques

## L'isolement des seniors

### I. Isolement physique et sentiment de solitude

Vivre seul n'est pas synonyme d'isolement social. Par exemple, il existe de nombreux clubs du troisième âge. Ce à quoi il faut s'intéresser, c'est non pas au simple fait de vivre seul, qui n'a rien de pénalisant en soi dès lors que l'on possède un réseau relationnel, mais au sentiment de solitude qui se développe. Ce sentiment est préoccupant dans la mesure où il signifie que l'on se sent à l'écart de la société. On peut donc considérer que l'intégration sociale est en panne.

#### a) *L'isolement physique*

Lors de la canicule, les événements ont montré que la population la plus fragile est la plus âgée. Cette tranche de population a donc besoin de plus d'aide et de solidarité de la part des autres citoyens. Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées est appelé à croître fortement : le nombre de personnes de plus de 85 ans doublera en dix ans du fait de l'allongement de la durée de vie. Or la population âgée est souvent la première victime de l'isolement : veuvage et maladie contraignent ces personnes à vivre seules au moment même où elles ont le plus besoin d'aide.

Plus de la moitié des personnes seules ont 60 ans ou plus, et 18% ont moins de 30 ans. Le nombre de personnes seules est en augmentation à tous les âges. Cela s'explique notamment par l'allongement des études pour les moins de 30 ans et par le veuvage pour les plus de 60 ans. Les seniors sont les plus touchés dans la mesure où l'augmentation de la durée de vie conduit nombre d'entre elles à perdre leur conjoint tout en n'ayant plus aucun enfant au foyer.

#### b) *Sentiment de solitude et détresse morale*

L'âge et l'isolement constituent les deux facteurs majeurs qui conduisent à une grande détresse morale, état qu'il est parfois difficile de différencier de la dépression. Dans la plupart des cas, le sentiment de solitude, d'abandon, d'inutilité provoquent chez ces personnes une profonde démotivation qui favorise l'interruption de nombreuses relations sociales et renforce le mécanisme dépressif lequel aggrave à son tour l'isolement.

Les seniors sont plus nombreuses à vivre concomitamment isolement relationnel et sentiment de solitude. Il convient cependant de nuancer ce constat. Si les seniors sont indéniablement touchés par la solitude, elles ressentent néanmoins cette solitude de façon plus modérée en regard de leur isolement relationnel. En effet, si ces personnes se trouvent très seules, elles semblent parvenir mieux que les autres à y faire face.

Toujours selon une enquête de l'I.N.S.E.E., les personnes les plus touchées par la solitude sont les femmes de plus de 80 ans. On observe en effet que l'état dépressif est chez elles plus fréquent et 45% d'entre elles prennent des médicaments pour dormir contre une moyenne d'un individu de plus de 60 ans sur quatre. Mais une personne de plus de 60 ans sur trois souffre de solitude au moins de temps en temps. Pour la moitié d'entre elles, la solitude vient d'un isolement par rapport à la famille et/ou de la perte d'un être cher.

Parmi les seniors, celles qui ont perdu leur conjoint ressentent logiquement davantage de solitude. Tout en ayant des contacts satisfaisants avec leur descendance dans deux cas sur trois, ces personnes indiquent que ces relations ne peuvent combler la solitude nouvelle. « Il est vrai que nombre de contacts sociaux restent superficiels et ne répondent pas aux besoins plus profonds d'intimité et de compréhension que seul visiblement le conjoint comble. »

## **II. Les causes principales de l'isolement lié à l'âge**

Les seniors représentent presque la moitié des personnes qui vivent seules. Cette solitude peut se doubler de certains handicaps qui viennent avec l'âge et accélèrent l'isolement social. Outre la solitude, l'évolution rapide des technologies et de l'environnement de manière générale concourent à l'isolement des seniors.

La sociabilité des seniors est réduite par plusieurs facteurs :

- avec la retraite, les relations professionnelles disparaissent peu à peu ;
- des difficultés de santé ;
- le veuvage ;
- la mort des proches : plus on vieillit, plus le cercle d'amis ou la fratrie se restreint.

a) *Les nouvelles évolutions dues à l'augmentation de l'espérance de vie*

L'impact de ces facteurs est aujourd'hui considérablement amplifié par l'augmentation de l'espérance de vie.

Le veuvage est, par son retentissement psychologique, l'un des plus importants. En effet, le décès d'un conjoint dans un couple âgé dont les enfants sont partis laisse en général le conjoint survivant seul. Le plus souvent, c'est la femme qui se retrouve seule, à la fois parce que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et parce qu'elles vivent souvent avec des conjoints plus âgés qu'elles, surtout dans les générations aujourd'hui âgées (le rapprochement récent des espérances de vie masculine et féminine devrait toutefois contribuer à rendre les itinéraires de fin de vie des hommes et des femmes un peu moins dissemblables). Un homme de 60 ans ou plus sur dix est veuf, pour une femme sur quatre. Les seniors ont pour la plupart connu un seul conjoint. Divorces et nouvelles unions demeurent rares à ces âges.

En outre, si les seniors d'aujourd'hui ont plus souvent divorcé avant d'atteindre 60 ans que leurs aînées (chez les quinquagénaires, les taux ont presque doublé), passé cet âge, elles hésitent également moins à rompre leur union : durant les dix dernières années, le taux de divorce des 60 ans ou plus a augmenté de 28% chez les femmes et de 39% chez les hommes.

Par ailleurs, les parents âgés sont de moins en moins souvent hébergés par leurs enfants et, d'une manière générale, lorsqu'elles ont perdu leur conjoint, la tendance des personnes très âgées est de plus en plus à vivre seules plutôt qu'à habiter avec d'autres membres de leur famille : par exemple, 25% des veuves de 80-89 ans partageaient un logement avec un proche en 1990, contre seulement 18% en 1999. On estime qu'aujourd'hui 15% seulement des plus de 80 ans vivent avec leurs enfants. Selon Mme Claudine ATTIAS DONFUT, sociologue, directrice de recherche à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la cohabitation familiale n'est d'ailleurs pas inscrite dans nos traditions. Si 37% des plus de 80 ans vivaient avec leurs enfants en 1962, c'était en raison de la crise du logement et les études historiques montrent que la majorité des familles vivait autrefois séparée. Au demeurant, les seniors, dans leur grande majorité, ne souhaitent pas vivre avec leurs enfants et la plupart souhaitent rester chez elles avec des aides à domicile.

Enfin, l'autonomie grandissante des seniors, compte tenu de l'amélioration des conditions de santé, leur permet de rester plus longtemps dans leur logement et de retarder le



départ en institution. D'un recensement à l'autre, entre 1990 et 1999, seuls les 85 ans ou plus ont opté plus fréquemment pour ce mode de vie collectif.

Au total, un homme de plus de 60 ans sur quatre et une femme sur deux vivent seuls. Les raisons de la solitude des seniors sont nombreuses : difficultés de transport, perte du réseau relationnel, veuvage, sont autant de facteurs qui contraignent à l'isolement si la personne âgée n'est pas aidée.

*b) Des données à mettre en perspective en fonction des relations des seniors*

Une étude de l'I.N.E.D. fait apparaître un recul du veuvage, et donc un retard de la rupture du couple à tous les âges. En 1980, 2,1% des hommes mariés de 75 ans sont devenus veufs dans l'année, vingt ans plus tard, en 2000, le risque n'était plus que de 1,2%. Chez les femmes, au même âge, la probabilité est passée de 7,0% à 5,1%. Autre illustration : en 1980, pour les femmes de 60 ans et plus, être veuve était plus fréquent qu'être mariée (47% en 1980 contre 41% en 2000) ; c'est désormais l'inverse (respectivement 41% et 47%). Le veuvage diminue, non seulement parce que les femmes qui avaient perdu leur mari au cours d'un conflit sont moins nombreuses, mais aussi parce que l'espérance de vie des hommes se rapproche de celle des femmes.

De plus, la sociabilité des seniors ne se réduit pas à l'existence ou à l'absence de vie en couple, mais doit s'apprécier par rapport à l'ensemble de leurs relations sociales. Une étude de l'I.N.S.E.E. publiée en mai 1999 apporte à ce sujet un éclairage intéressant. Il en résulte notamment qu'entre 60 et 65 ans, avec l'arrivée de la retraite, les contacts avec les collègues de travail baissent fortement, mais que les nouveaux retraités, privés de contacts professionnels, se tournent alors plus volontiers vers leurs voisins et leur descendance. Il a cependant été relevé à ce propos que lorsque les retraités s'installent en milieu rural, ils peuvent rencontrer des difficultés à s'intégrer dans le tissu social local.

Entre 65 et 70 ans, avec l'arrivée des petits-enfants, les relations avec la descendance s'intensifient encore, les rares contacts maintenus avec les collègues fléchissent, les relations avec les commerçants se maintiennent et les relations de voisinage se renforcent légèrement. Toutefois, après 80 ans, les contacts amicaux et de voisinage s'atténuent significativement et, avec la perte d'autonomie, les plus de 85 ans réduisent même leurs relations avec les commerçants et leurs relations de service ; seules les relations familiales se maintiennent. Après 70 ans, ne pas avoir de descendance constitue un facteur aggravant d'isolement. En effet, selon une autre étude sur les plus de 60 ans, publiée en 1995 par le C.R.E.D.O.C., les contacts avec la descendance sont jugés satisfaisants dans deux cas sur trois : dans 73% des cas, la personne voit au moins l'un de ses enfants une fois par semaine et, dans 15% des cas, au moins une fois par mois.

Parallèlement, les rapports avec les petits-enfants sont devenus un élément très important du tissu familial et des phénomènes de solidarité se sont développés entre les seniors et leurs petits-enfants. La fréquence des relations des plus de 60 ans avec leurs petits-enfants suit en général celle de leurs rapports avec leurs enfants et les personnes fâchées avec leurs enfants n'ont guère de chance d'avoir des relations intenses avec la génération suivante.

En outre, avec la mort des parents, d'une partie de la fratrie et des amis, le potentiel des contacts se réduit sensiblement, et l'étude conclut, d'une manière générale, que la baisse de la sociabilité des seniors est moins à rechercher dans une rigidité comportementale due à la vieillesse que dans la réduction prosaïque du champ de leurs contacts potentiels. Au total, les contacts hebdomadaires des femmes passent de 9,7 en moyenne à 55-59 ans (8,2 pour les hommes) à 5,1 à 80 ans et plus (5,3 pour les hommes), soit une diminution de l'ordre de la moitié pour les femmes, un peu inférieure (-35%) pour les hommes.

Dans le réseau relationnel des seniors prennent place évidemment les aides à domicile : plus d'un quart des 60 ans ou plus et la moitié des 75 ans ou plus qui vivent à domicile reçoivent une aide régulière, en raison d'un handicap ou d'un problème de santé. Ce recours à une aide augmente avec l'âge : les seniors entre 60 et 74 ans sont 17% à y recourir alors que celles âgées de 75 ans ou plus sont 50% à en bénéficier. Les conséquences du vieillissement en termes de perte d'autonomie apparaissent comme le principal déterminant du recours à une aide. Les seniors les plus dépendantes reçoivent pratiquement toutes une aide, alors que celles qui n'ont pas perdu leur autonomie ne sont que 22% à bénéficier d'une aide.

Les quelques 3 millions de personnes âgées aidées le sont en moyenne par près de deux personnes, qui peuvent être des membres de l'entourage ou des professionnels (infirmiers, aides-soignantes, aides ménagères...), environ 6 millions d'aides au total. Pour près de 50% des seniors, l'aide provient uniquement de l'entourage, mais avec l'âge, cette aide de l'entourage, dite « informelle », est remplacée par une aide mixte associant des interventions de professionnels et de l'entourage. Les aides non professionnelles les plus proches sont les conjoints et les filles.

La prise en compte des aides à domicile dans le réseau relationnel des seniors est importante parce que l'aide apportée permet, pour les plus dépendants, leur maintien à domicile.

Ce tableau de la situation relationnelle des seniors vivant à leur domicile ne fait pas apparaître de situations d'isolement social absolu. Cependant, la faible fréquence des contacts hebdomadaires pour les personnes les plus âgées ne les met nullement à l'abri d'un isolement passager de brève durée, suffisant pour créer un risque sérieux dans des périodes éprouvantes telles que les canicules ou les grands froids.

## L'intergénérationnel

En quelques années, l'intergénérationnel est devenu un sujet récurrent. Mais au-delà des discours, la réalité est à la multiplication des expériences locales ou à plus grande échelle, qui visent à recréer des liens entre les générations que les changements massifs de ces dernières décennies ont altérés – exode rural, mobilité croissante géographique pour raison professionnelle, allongement de la durée de la vie. Aux niveaux les plus hauts, la problématique de l'intergénérationnel est abordée. Citons pour l'exemple, l'Union européenne qui consacra l'année 1993 aux personnes âgées et à la solidarité intergénérationnelle. Les pouvoirs publics français participent également à la réflexion sur l'intergénérationnel : la Fraternité était la grande cause de l'année 2004 et le « Prix Intergénération 2004 » sera remis au Sénat le 3 mars 2005. En dehors de la vague de nostalgie, peut-on essayer d'entretenir ou de reconstituer les liens intergénérationnels ?

### I. Le concept flou de l'intergénérationnel

L'intergénération reste une notion floue et assez difficile à cerner. La génération est d'ailleurs une notion polysémique. En démographie, elle désigne l'ensemble des personnes nées la même année. Dans cette acception, la génération n'est pas nécessairement homogène. En sociologie, en revanche, des classes sont découpées en fonction des besoins de la recherche. En particulier, certains travaux analysent la génération familiale au sens des relations lignagères : la génération des parents, la génération des enfants etc. Enfin, pour l'historien, la génération est l'ensemble d'individus qui a vécu des événements marquant comme la génération 68. Partant de là, il est possible de définir les actions intergénérationnelles comme des occasions de rencontres et d'échanges entre des personnes d'âges – biologiques – différents, et qui ont connu également des époques différentes – ouvrant la possibilité d'une transmission.

### II. La multiplication des actions intergénérationnelles

Les projets intergénérationnels contemporains partent souvent de deux constats différents du contexte actuel :

- Le diagnostic négatif sur la société : l'isolement, l'insécurité, l'échec scolaire, la méconnaissance mutuelle, sentiment d'inutilité ;
- L'optique positive : la rencontre, les échanges, l'enrichissement mutuel ;
- Qu'elles partent de l'une ou l'autre des constatations ou des deux, les actions intergénérationnelles ont toutes pour finalité de rompre avec la discrimination par l'âge, de considérer le vieillissement comme une richesse et non comme une déchéance.

Ainsi partout fleurissent des initiatives qui visent à renforcer le lien entre les générations autour de l'éducation, de la participation des plus âgés à la vie des quartiers ou encore au partage du logement. Les échanges de services entre générations revêtent pour tous une réalité tangible, notamment en ce qui concerne la garde d'enfants. En effet, 20% des enfants de moins de 7 ans

sont pris en charge en semaine par leurs grands-parents, surtout par les grands-parents maternels.

Les actions intergénérationnelles sont autant ponctuelles (sorties et activités communes<sup>1</sup>) qu'inscrites dans la durée. C'est sur ces dernières que se porte plus spécifiquement notre attention. Des crèches s'implantent dans les maisons de retraite. La maison de retraite loin d'être uniquement le lieu de vie de nos aînés devient le lieu de rencontres entre les générations : partager un repas<sup>2</sup> voire partager le cadre de vie –certains établissements hébergeant des seniors accueillent également des classes découvertes. Plusieurs initiatives marquent ainsi la volonté de mettre fin à la ségrégation des âges, notamment dans les lieux de vie. C'est le cas de ville de Saint-Apollinaire, près de Dijon, dont la mairie et l'OPAC ont fait signer, en 2001, à leurs futurs locataires –pour moitié des jeunes couples et pour l'autre moitié des seniors– une « charte Intergénération » dans laquelle chacun s'engage moralement à pratiquer l'entraide, l'échange gracieux de services –garde d'enfants contre courses, par exemple. Enfin, rapportons ici l'expérience mise en place à Pamiers, sud de la France, où le centre Loumet Intergénération regroupe un foyer départemental de l'enfance, une maison d'enfants à caractère social, un service de jeunes majeurs, un foyer logement pour personnes âgées, une halte garderie et une cafétéria. Loumet Intergénération a un double objectif : le premier est de préserver pour chacun une certaine autonomie, chaque résident disposant d'un logement privé. Le deuxième objectif est de permettre la rencontre et l'échange, notamment entre les différentes générations, dans les lieux de vie communs.

Face à la multiplication des actions intergénérationnelles en France, dont on n'a donné ici qu'un petit échantillon, le guide méthodologique « Des générations en action »<sup>3</sup>, récemment réalisée par l'association Accordages, constitue enfin un repère utile.

---

<sup>1</sup> Notons, à titre d'exemple, l'« Ecole Nicolas Hulot » qui propose des séjours de vacances nature, intergénérationnels, pour les enfants de 8 à 12 ans, accompagnés de leurs grands-parents, dans le Morbihan.

<sup>2</sup> A Mulhouse, les enfants d'une école primaire déjeunent régulièrement dans une résidence pour personnes âgées.

<sup>3</sup> Edition disponible en avril 2005 à La Documentation française.

## Quelques repères chiffrés sur les seniors de France et d'Ile-de-France

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, en France métropolitaine, on dénombre, selon l'enquête Logement de l'INSEE, 7,7 millions de ménages retraités, c'est-à-dire de ménages dont la personne de référence et/ou son conjoint est retraité, soit près d'un ménage sur trois. Dans 39% des cas, il s'agit de ménages d'une seule personne et, dans 52% des cas, des ménages de deux personnes. Les retraités sont sous-représentés en Ile-de-France comparativement aux actifs, en effet les retraités résident plus fréquemment dans les petites agglomérations et surtout dans les communes rurales ou rurbaines. Les seniors d'Ile-de-France vivent d'ailleurs majoritairement dans la petite et la grande couronnes (respectivement 36% et 35% des seniors de plus de 80 ans d'Ile-de-France contre 28% à Paris intra-muros).

Toujours parmi les plus de 80 ans, plus de six femmes sur dix vivent seules pour moins d'un homme sur trois. Ceci résulte de la conjonction de deux phénomènes : d'une part l'espérance de vie des hommes est inférieure à l'espérance de vie des femmes, d'autre part, dans un couple, le mari est en moyenne plus âgé que la femme. Précisons ici que le pourcentage de personnes seules est plus élevé à Paris intra-muros à tout âge, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Age	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Vit seul	Total	%	Vit seul	Total	%	Vit seul	Total	%
60 à 74 ans	82 219	525 929	16	209 416	633 290	33	291 635	1 159 219	25
75 à 79 ans	21 453	109 586	20	89 638	174 078	51	111 091	283 664	39
80 ans ou plus	28 659	96 869	30	135 840	204 456	66	164 499	301 325	55

Personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules en Ile-de-France, source INSEE

"%" signifie la proportion d'une classe d'âge vivant seul

Dans la population des plus de 80 ans, résidant à Paris ou en petite couronne, on trouve surtout des anciens ouvriers et employés pour les femmes, et des anciens cadres et des anciens ouvriers pour les hommes. L'ancienne profession exercée est donc très variable selon le sexe. Ainsi 95% des seniors n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle sont des femmes.

	Effectif par catégorie sociale			Seuls (%)		Couple (%)	
	Hommes	Femmes	Total	H	F	H	F
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7825	9543	17368	31.8	63.1	51	11.6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15141	7783	22924	29.2	57.8	54.9	13.1
Professions intermédiaires	9001	16584	25585	31.5	63.6	50.7	13.1
Employés	11191	51695	62894	32.4	63.3	49.4	11.8
Ouvriers	15026	23098	38124	31.8	64.5	47.1	11.7
Sans activité professionnelle	2081	32822	34903	23.1	53.9	33.6	11.8
Total (avec agriculteur)	60385	141943	202323	30.9	61	50.1	12

Personnes âgées de plus de 80 ans vivant à Paris et en petite couronne en 1999, source INSEE

Les seniors disposent souvent de logements plus grands que le reste de la population. 75 % des seniors de plus de 80 ans, en couple, vivent dans un logement d'au moins trois pièces, 85% de celles vivant seules disposent d'un logement de deux pièces ou plus contre respectivement 65% et 70% quand on prend en compte l'ensemble de la population d'Ile-de-France. Cette différence, pour les personnes seules, s'explique surtout par le fait qu'au décès de leurs conjoints, les seniors déménagent rarement. Les personnes plus âgées sont enfin plus souvent propriétaires de leur logement, à Paris et dans la petite couronne, que le reste de la population.

## Le logement étudiant

### I. La situation actuelle

#### a) *Le nombre d'étudiants<sup>4</sup>*

La France compte **2 200 000 étudiants**, dont 1 400 000 inscrits dans les universités. Le nombre d'étudiants a quasiment doublé dans les années 80, il s'est ensuite stabilisé. La baisse démographique des étudiants français a été compensée depuis le milieu des années 90 par **la hausse continue et accélérée du nombre d'étudiants étrangers**. Leur nombre est passé entre 1996 et 2002 de 124 000 à 220 000 étudiants dont 180 000 inscrits à l'université.

Selon les chiffres de la dernière enquête de l'observatoire de la vie étudiante (O.V.E.), 59% des étudiants habitent hors du domicile parental. **1 300 000 jeunes de statut étudiant ont donc besoin de trouver un logement.**

#### b) *Les solutions de logement étudiant*

- **1 000 000 d'étudiants trouvent, sous des formes variées, une place sur le marché locatif.**

Sous-location	4%
Location en couple	22%
Location seul	40%
Location à plusieurs	11%
Propriété des parents ou étudiants	14%
Chez un membre de la famille	4%
Autre	5%

Rapport sur le logement étudiant - Jean-Paul ANCIAUX, député de Saône-et-Loire - janvier 2004

- **300 000 étudiants trouvent une place dans différents types de résidences collectives, dont 150 000 relèvent du réseau des oeuvres universitaires et scolaires.**

L'essentiel de cette offre est apporté par l'Etat via le réseau des oeuvres universitaires et scolaires.

- **150 000 places** sont proposées dans plus de **530 résidences**.
- **100 000 places** correspondent à des chambres de 9,5 m<sup>2</sup> en moyenne, **dans des résidences traditionnelles** avec douches et sanitaires communs aux étages et quelques espaces collectifs.

---

<sup>4</sup> Chiffres enquête OVE-Sept.2002

- **50 000 places** correspondent à **des studios et T1 dans des résidences « apélinées »** construites pour le compte des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS), par des organismes HLM, dans les années 80, pour faire face à l'explosion démographique des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur.

**Le réseau des oeuvres universitaires et scolaires.**

Foyers	11%
Internats	7%
Résidences universitaires privées	31%
Résidences universitaires publiques	51%

Rapport sur le logement étudiant - Jean-Paul ANCIAUX, député de Saône-et-Loire - janvier 2004

- **Les autres types de logements étudiants**

**Les résidences privées**

Ces résidences proposent 120 000 chambres dont les loyers bruts sont autour de 500 à 690 □ /mois.

**Le logement étudiant dans le secteur social**

Le Mouvement HLM affiche 80 000 logements en résidences étudiantes dans leur patrimoine (correspondant à un nombre de lits évidemment supérieur).

**Le logement étudiant dans le secteur diffus privé**

C'est de loin le secteur le plus important. L'OVE estime à environ 770 000 le nombre d'étudiants en location (ou sous-location) dans le secteur privé. L'offre de logements se fait en grande majorité au travers d'agences immobilières dont certaines se spécialisent dans le logement étudiant, par exemple en encourageant les seniors à louer en meublé grâce à du mobilier lui-même loué à des sociétés spécialisées. Les CROUS mènent une action pour rapprocher les étudiants demandeurs d'un logement des propriétaires de logements. Dénommée «le logement en ville», cette action s'appuie sur des outils variés suivant les CROUS : du simple affichage, au site Internet en passant par le classique minitel.

**II. Les difficultés rencontrées**

Elles tiennent à une insuffisance quantitative et qualitative de l'offre.

a) *Une insuffisance de l'adaptation de l'offre*

- **Du fait du décalage du niveau de services des résidences anciennes des CROUS.**

L'insuffisance de l'offre de logement en cité universitaire est particulièrement forte à Paris et dans sa région. La probabilité de loger dans une cité universitaire dépendant d'un CROUS est plus faible à Paris et dans la petite couronne parisienne ; les cités universitaires parisiennes accueillent moins de 10% des demandeurs et sont de fait réservées aux étudiants de deuxième et de troisièmes cycles ; les demandes d'hébergement à Paris sont ainsi le plus souvent réorientées



vers la périphérie. Etant donné le prix élevé des loyers parisiens, la pénurie de logements y pénalise particulièrement les étudiants issus des classes populaires.

Destinées aux boursiers et aux étudiants pauvres, les cités universitaires sont aussi le mode de logement étudiant le plus insatisfaisant. Ainsi, un étudiant sur cinq (21,4%), parmi les résidents des cités universitaires se dit satisfait de son logement, contre la moitié de ceux qui habitent dans des logements pour étudiants du secteur privé, et 60,8% de ceux qui habitent seuls en location ; inversement 26,8% des étudiants des cités universitaires se disent insatisfaits, contre 7,4% des étudiants des logements collectifs privés, et 6,4% de ceux qui habitent seuls. Invités à noter les cités universitaires de 1 à 5, les étudiants qui y habitent donnent les meilleures notes au prix (3,3) et à l'ambiance générale (3,2), les moins bonnes au calme (2,5), au confort (2,3) et à la taille du logement (2,3). Reste que la note d'ensemble qu'ils leur décernent est légèrement supérieure à celle que leur donnent les non-résidents (2,9 contre 2,8). Selon le rapport sur le logement étudiant de Jean-Paul ANCIAUX, sur 100 000 chambres traditionnelles, 70 000 ont besoin d'une réhabilitation complète qui ne peut être différée indéfiniment.

- **Du fait de l'insuffisance de l'offre de résidences à caractère social dans certaines académies.**

L'écart dans l'offre de logements entre Paris et les académies les mieux pourvues (telles Caen, Limoges ou la Corse) est de 1 à 30, rapporté au nombre total d'étudiants ; de 1 à 6,5 entre Paris et Caen, Limoges ou Versailles, rapporté au nombre de boursiers.

- **Du fait de l'arrêt des constructions de résidences privées.**

Dans le parc privé, les incitations à l'investissement locatif ont été modifiées dans un sens défavorable aux petites surfaces, donc aussi au logement étudiant, et les réalisations de nouvelles résidences privées ont été de ce fait quasi-inexistantes ces dernières années.

*b) Quatre facteurs d'accroissement de la demande*

- **Le développement de la mobilité intra-nationale.**

La professionnalisation croissante des études, la multiplication des formations d'ingénieurs, des DESS et futurs masters et maintenant des licences professionnelles, crée une mobilité d'étudiants à la recherche des meilleurs diplômes sur le territoire national, et non plus seulement académique.

- **La constitution de l'espace européen des études supérieures et l'harmonisation des diplômes.**

Le développement de programmes de coopération et d'échanges entre universités européennes, devient un élément constitutif de l'organisation des études supérieures. La mobilité européenne est aujourd'hui un objectif central pour les institutions comme pour les étudiants et elle s'amplifie d'année en année. Par ailleurs, ce type de séjours, souvent inférieurs à l'année

universitaire, amène une demande de logement nouvelle, de court séjour, qui trouve difficilement une réponse dans le parc privé, et se reporte mécaniquement sur les CROUS.

▪ **Le développement de l'accueil international**

La décision prise par la France, d'ouvrir davantage les formations supérieures aux étudiants étrangers, s'est traduite par une progression spectaculaire du nombre d'inscriptions. Pour la seule année 2002-2003, 20 000 étudiants étrangers supplémentaires ont été inscrits. La majorité de ces étudiants est issue des pays francophones du Sud, Afrique et Maghreb. Souvent dépourvue de ressources, cette population peine également à se loger dans le parc privé.

▪ **Le souhait de décohabitation (habitation distincte de celle des parents) d'un bon nombre d'étudiants.**

Dans la grande majorité des cas, la décohabitation est une condition pour pouvoir suivre les études choisies. Elle résulte de la nécessité d'aller vivre près du lieu d'études lorsque celui-ci est trop éloigné du domicile des parents. Or tous les étudiants ne sont pas égaux devant cette nécessité, du fait d'une concentration de l'offre la plus riche et la plus diversifiée de l'enseignement supérieur, à Paris et dans les grandes villes de province. Or à l'exception des enfants d'agriculteurs (pour qui la décohabitation, n'est pas seulement une condition d'accès à une offre d'enseignement supérieur moins restreinte, mais la condition même de l'accès aux études supérieures), ce sont les étudiants issus des classes populaires qui présentent le taux de décohabitation le plus faible. Ainsi, en aidant la décohabitation, on facilite l'accès des étudiants issus des classes populaires à l'offre d'enseignement supérieur la plus complète et la plus riche ; on compense le handicap que l'origine géographique ajoute souvent dans leur cas à l'origine sociale.

c) *Un facteur général aggravant : les fortes tensions sur la plupart des marchés du logement.*

La situation du marché du logement et en particulier du logement étudiant est tendue dans environ deux tiers des villes sièges d'une ou plusieurs universités, ces villes représentant les trois quarts de la population étudiante. Dans ces villes, l'évolution à la hausse des loyers dans le parc privé est forte et s'accélère, principalement sur le marché des petites surfaces qui connaît des taux d'augmentation à deux chiffres depuis deux ans dans plusieurs villes. Ce phénomène pèse davantage sur les étudiants d'origine modeste, dès lors que les aides personnelles au logement sont peu redistributives.

<i>Le déséquilibre entre offre et demande de logement</i>	
<b>Parc</b>	<b>Besoins</b>
150 000 places	70 000 chambres traditionnelles à réhabiliter
100 000 chambres traditionnelles	50 000 constructions nouvelles.
50 000 studios	

Rapport sur le logement étudiant - Jean-Paul ANCIAUX, député de Saône-et-Loire - janvier 2004

### **III. Les propositions du rapport ANCIAUX**

- Nécessité de procéder à la construction de 50 000 logements étudiants, et d'en réhabiliter 70 000 en 10 ans.
- « Mutualisation » de la location qui apporte à la fois des garanties aux propriétaires et aux étudiants à travers une charte de qualité. Le député souligne que trop de propriétaires de petites surfaces ne veulent plus louer leurs appartements.
- La question de la mobilité, et de la « semestrialisation », doit être prise en compte pour assurer la meilleure gestion des logements étudiants. En particulier en ce qui concerne les périodes de bail afin de mieux s'adapter aux besoins des étudiants

# Dispositifs juridico-institutionnels de prise en charge de la vieillesse

## I. L'aide sociale aux personnes âgées

En matière d'aide sociale, la réglementation trouve son origine dans le décret du 15 novembre 1954. Le titre III du CASF organise l'aide en faveur des seniors dont bénéficiaient 391 000 personnes en 1984, toutes formes d'aides confondues. Elles sont près de 980 000 en 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, en France, plus de 12,5 millions de personnes sont âgées d'au moins 60 ans, 6,9 millions ont plus de 70 ans et 13 000 personnes dépassent les 100 ans. Le groupe des plus de 60 ans devrait passer d'ici 2050 à environ 22,4 millions, représentant alors près de 35% de la population totale.

De 1995 à 2001, la proportion de la dépense en faveur des seniors a été en baisse sensible dans les budgets départementaux.

En 2002, elle était de 2,92 milliards d'euros et en 2004, elle devrait atteindre 5,26 milliards d'euros dont 80% consacrés à l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

### *a) L'aide en espèce*

Un revenu minimum est garanti aux personnes âgées d'au moins 65 ans ; cette allocation d'aide à domicile aux personnes âgées s'élève à 241,52 euros en 2004. Ce revenu se compose du montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) et d'une allocation supplémentaire éventuelle. Les personnes de nationalité étrangère, justifiant, avant l'âge de 70 ans, d'une résidence ininterrompue en France pendant quinze ans, bénéficient d'une « allocation simple » à la charge de l'Etat.

### *b) L'aide au maintien à domicile*

Les politiques sociales accordent une place importante à toutes les actions permettant un maintien à domicile des seniors : sur décision de la commission d'aide sociale, l'aide ménagère est accordée pour un nombre d'heures qui ne peut être supérieur à 30 heures ou 48 heures par mois pour un couple. Une participation de l'intéressé peut être demandée. Exceptionnellement, s'il n'existe aucun service d'aide ménagère, il est possible de demander, pour rémunérer la personne employée, une allocation représentative des services ménagers qui est accordée dans les mêmes conditions. Le montant de l'allocation est fixé par la commission d'admission.

c) *L'aide aux repas*

Foyers, restaurants et services de distribution de repas à domicile sont chargés de préparer des repas équilibrés pour les seniors. La commission d'admission à l'aide sociale décide de l'octroi de cette aide assurée par des services publics ou associatifs.

d) *L'aide à l'hébergement*

Les seniors qui peuvent être maintenues à domicile ont la possibilité, si elles le souhaitent, d'être hébergées, soit en logement-foyer – où le résident dispose d'un logement avec possibilité de cuisine et de services (soins, restauration, loisirs...), - soit en maison de retraite ou centre de long séjour, chez un particulier ou en placement familial (loi du 10 juillet 1989). Une prise en charge par l'aide sociale ne peut intervenir que si le lieu d'accueil est habilité par le département. Les résidents peuvent bénéficier, en fonction de leurs ressources, de l'allocation logement ou de l'aide personnalisée au logement (APL)

La personne âgée de 65 ans qui a besoin de soins ou n'a plus suffisamment d'autonomie pour demeurer chez elle, et qui est orientée, sur avis du médecin contrôleur de l'aide sociale, bénéficie de cette aide après décision de la commission d'admission. Il est fait application des règles de droit commun de l'aide sociale : mise en jeu de l'obligation alimentaire, inscription hypothécaire éventuelle, récupération sur succession et sur donation.

En 2004, 125 000 personnes environ bénéficient de l'aide à l'hébergement, soit 1 milliard d'euros pour l'aide sociale départementale.

e) *La prestation spécifique dépendance (PSD)*

Annoncée durant de longues années (Livre Blanc de Pierre Laroque, de Théo Braun...), la prestation d'autonomie promise lors de la campagne présidentielle de 1995 a tout d'abord pris la forme de la prestation spécifique dépendance (PSD, loi du 24 janvier 1997).

Elle est attribuée sous condition de ressources aux personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus dont l'état de dépendance est défini grâce à une grille spécifique (Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources : AGGIR). Cette prestation devait être utilisée à la rémunération du ou des salariés que le bénéficiaire utilise pour lui venir en aide ou lui servir d'aide à domicile agréée.

Fortement controversée dès 1997, la PSD ne bénéficiait dès 1997 au niveau national, qu'à 144 765 personnes au 31 décembre 2001. Remise en cause par de nombreux acteurs de la vie sociale, cette prestation était critiquée du fait de ses aspects inégalitaires d'un département à un autre, et de sa trop grande sévérité en matière de recours sur donation et succession.

f) *L'allocation personnalisée d'autonomie*

Mise en place par la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie poursuit l'objectif d'accompagnement des seniors en situation de dépendance.

- L'APA est un droit universel : elle est attribuée dans les mêmes conditions selon des barèmes et des tarifs nationaux uniformisés sur tout le territoire.
- L'APA élargit le champ des bénéficiaires de la Prestation Spécifique Dépendance (PSD) qu'elle remplace. Elle ne doit pas souffrir des contraintes des effets de seuil d'une attribution sous conditions de ressources et élargit le bénéfice de l'aide aux personnes du groupe GIR 4 (PSD réservée aux groupes GIR 1 à 3).
- L'APA se veut adaptée aux besoins de chacun des bénéficiaires en affectant précisément les dépenses qu'elle couvre.
- L'APA est gérée par les départements. La mise en œuvre de cette prestation se fait en associant tous les partenaires concernés, sous la responsabilité du président du Conseil général.

**L'APA accordée à une personne résidant à son domicile** est affectée à des dépenses de toute nature selon un plan d'aide établi par une équipe médico-sociale et adapté à la situation de chaque bénéficiaire. L'APA est versée sur tout le territoire selon le même et unique barème. Son montant est déterminé :

- par le degré de perte d'autonomie et calculé en pourcentage du montant de la majoration pour aide constante d'une tierce personne (au maximum 119% pour une personne GIR 1, 102% pour GIR 2, 76,5% pour GIR 3 et 51% pour GIR 4), montant revalorisé chaque année par LFSS (945,87 euros par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2004).
- par le niveau de ressources qui fixe le montant du ticket modérateur à la charge du bénéficiaire. L'APA est égale au tarif des plans d'aides nationaux moins le ticket modérateur.

Un médecin et un travailleur social sont chargés d'établir en collaboration avec le bénéficiaire et son entourage le plan d'aide le mieux adapté aux besoins du bénéficiaire. Le plan d'aide représente le maximum de ce que peut utiliser le bénéficiaire mais ce dernier peut n'utiliser qu'une partie et ne paiera une contribution qu'équivalente au degré d'utilisation du plan d'aide.

La loi instaure un contrôle de l'effectivité du plan d'aide financé par l'APA de même qu'un certain nombre d'avantages fiscaux relatifs notamment à l'exonération de certaines charges patronales payées pour un emploi à domicile par le bénéficiaire.

**L'APA est ouverte aux personnes résidant dans un établissement** assurant l'hébergement des seniors ou handicapés, ou établissement de santé public ou privé dispensant des soins de longue durée. Le montant de l'APA est égal au montant des dépenses correspondant au degré de perte d'autonomie de son bénéficiaire dans le tarif de l'établissement de résidence. Il est diminué d'une participation du bénéficiaire défini selon les mêmes critères de ressources que pour le bénéficiaire d'une APA à domicile.

L'Allocation personnalisée d'autonomie entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 a connu une croissance de ses bénéficiaires non prévue par le législateur. Un an après sa création, le 31 décembre 2002, l'APA bénéficiait à 605 000 personnes soit un chiffre de l'ordre du quadruple du nombre de bénéficiaires de la prestation spécifique dépendance (143 000 au 31 décembre 2001). De 792 000 bénéficiaires au 31 décembre 2003 jusqu'aux 827 000 bénéficiaires au 31 mars 2004, l'APA est un succès qui dépasse les prévisions initiales de montée en puissance progressive du dispositif. Le surcroît de demandes relatives à l'APA a entraîné une augmentation des dépenses supportées par les départements qui gèrent l'APA et une réponse du gouvernement en place. L'élargissement de l'APA aux personnes moyennement autonomes (GIR 4) est le facteur

principal de l'explosion du nombre de demandes puisque au 31 décembre 2002, les bénéficiaires de l'APA du GIR 4 représentaient 41% du nombre total de bénéficiaires de l'APA.

*g) Le dispositif de solidarité pour l'autonomie*

Présenté par le Premier Ministre comme une « réforme sociale d'envergure », ce dispositif s'élèvera, d'ici à 2008, à 9 milliards d'euros qui s'ajouteront aux 660 millions de la Loi de financement de la sécurité sociale et aux mesures fiscales de la loi de finances de 2004. Il met en place un dispositif d'alerte et de veille, avec l'instauration d'une « journée de solidarité » et la création d'une Caisse nationale (ou d'un fond) de solidarité pour l'autonomie.

Ce dispositif sera financé grâce à la suppression d'un jour férié ou d'un jour d'ARTT au titre de la solidarité nationale et une cotisation de 0,3% sur la masse salariale et les revenus du capital ; destinée à sécuriser le financement de l'APA, elle devrait être opérationnelle en 2005. Le plan se déclinera sur 4 ans en deux programmes : un destiné aux personnes âgées et chiffré à 850 millions d'euros par an, l'autre, du même montant, pour les personnes handicapées.

Pour les seniors, en dehors du dispositif d'alerte, il est prévu la création de plus de 30 000 places supplémentaires pour favoriser le maintien à domicile, la modernisation de 6 500 maisons de retraites et le développement des services gériatriques. 13 200 personnels soignants devraient être recrutés.

## **II. L'acte II de la décentralisation et le rôle des départements**

Annoncée dès la clôture des assises des libertés locales, début 2003 par le Premier Ministre, une deuxième vague de décentralisation est en cours. Tous les conseils généraux sont d'accord pour se voir confier le rôle de chef de file dans l'accompagnement des seniors.

« Le département met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale ». (loi du 13 août 2004, art. 49)

Ainsi, concernant les seniors, le conseil général, après concertation avec le préfet et avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale, adopte le schéma départemental gérontologique. Le département :

- définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des seniors
- coordonne, dans le cadre du schéma départemental les actions des différents intervenants.
- définit des secteurs géographiques d'intervention
- met en œuvre ses nouvelles compétences en s'appuyant notamment sur les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) dont il assure la gestion, l'organisation et le financement.
- peut signer des conventions avec l'Etat, les organismes de sécurité sociale ou tout autre intervenant en faveur des seniors pour assurer la coordination de l'action gérontologique.

### III. Quelques chiffres : Pensions et retraites

#### Pensions de vieillesse :

- minimum contributif : 542,58 euros par mois pour 150 trimestres de cotisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- maximum mensuel : 1 238 euros

#### Allocation supplémentaire (ex-FNS)

- bénéficiaire seul : 346,22 euros par mois
- ménage, 2 allocataires : 571,31 euros par mois

#### Allocation spéciale de vieillesse, allocation aux vieux travailleurs salariés, allocation vieillesse aux mères de familles :

241,52 euros par mois.



# Fiches de Recueil d'expérience

## Atout'Age

### ▪ **Objet de l'association**

Cette association récemment créée a pour but de permettre aux personnes âgées de « **vieillir autrement** ». Il s'agit de mettre en place des actions en direction des seniors, mais aussi de leur entourage, selon **quatre axes prioritaires** :

- le lien intergénérationnel
- le soutien à la famille
- la vie sociale et citoyenne
- le maintien à domicile.

### ▪ **Rayon d'action**

L'association est basée sur une **zone géographique** située à la lisière de deux départements de la région parisienne : les Hauts de Seine et le Val de Marne. Plus précisément, elle agit à la frontière de deux communautés d'agglomération, le Val de Bièvre et les Hauts de Bièvre.

### ▪ **Réflexion à la base du projet**

La réflexion de l'association est partie d'un certain nombre de **constats objectifs**, à partir de laquelle les diverses actions se sont développées.

Le premier de ces constats porte sur le **facteur démographique**. Il s'agit de l'augmentation de la population âgée, qui est appelée à se poursuivre dans les années à venir : deux fois plus de personnes de moins de 50 ans en 2020 que de moins de 20 ans ; doublement du nombre de personnes de plus de 60, triplement des plus de 75 ans, quadruplement des plus de 85 ans à l'horizon 2050. L'association souligne **l'impact** de ces évolutions **sur l'organisation structurelle de la prise en compte des seniors**.

Le second constat repose sur la mise en évidence d'une **double image de la personne âgée**, entre un public senior actif et indépendant, et un public senior fragilisé voire dépendant. L'association constate que l'isolement, l'absence de vie sociale et la perte d'autonomie des seconds créent une fracture amplifiée par l'allongement de la durée de vie.

Le troisième constat amène à **privilégier le maintien à domicile** en terme de choix de vie, afin de ne pas bousculer les repères existant au sein de l'espace privé et de l'espace social. Ce choix engendre en outre des coûts inférieurs à ceux générés par une structure collective du secteur médico-social. L'association souligne toutefois au passage que paradoxalement, ce choix peut conduire à un accroissement de l'isolement, point sur lequel il convient donc d'être particulièrement attentif.

Enfin, un dernier constat porte sur la **perception de la vieillesse**. L'association souligne que celle-ci est trop souvent reliée à des états pathologiques, ce qui conduit à des réponses certes relativement satisfaisantes sur le plan des besoins élémentaires, mais insuffisantes en ce qui concerne la valorisation du potentiel des seniors. Une **appréhension globale du phénomène du vieillissement** permettrait de mettre en relief les atouts de la richesse intérieure de chaque individu.

#### ▪ **Choix de l'habitat intergénérationnel**

Partant du constat que diverses expériences concluantes ont été menées dans ce domaine, l'association Atout'Age a fait le choix de l'habitat intergénérationnel pour **répondre à trois problèmes majeurs** identifiés par elle :

- **isolement des seniors**. La cohabitation avec un étudiant permet à la personne âgée de réduire le fossé entre générations, et donc de ne pas laisser la solitude s'installer. Elle permet le maintien à domicile de la personne âgée tout en favorisant le maintien du lien avec le monde extérieur.
- **pénurie de logements étudiants**. L'association relève que les étudiants se heurtent dans leur recherche de logement à la faiblesse de leurs revenus et parfois leur insolvabilité, incompatibles avec la tendance du marché immobilier. Elle souligne d'autre part la dimension humaine et intellectuelle de l'échange qui se met en place, s'inscrivant de manière favorable dans une dynamique d'apprentissage.
- **l'insuffisance des services d'aide à la personne**.

L'association souligne **deux points qui optimisent la faisabilité** du projet d'habitat intergénérationnel. D'une part, cette zone compte des **campus universitaires**, ce qui la dote d'un fort potentiel étudiant. D'autre part, le territoire considéré comporte de nombreuses **zones pavillonnaires**, qui constituent un vivier potentiel du côté des seniors.

#### ▪ **Modalités d'action**

L'association se propose **d'agir à quatre niveaux** dans la mise en place d'un logement intergénérationnel :

- recensement de l'offre et de la demande de tels logements
- étude des candidatures
- mise en relation des parties, et formalisation du contrat
- suivi de l'opération

#### ▪ **Autres points sur lesquels l'association porte son activité**

L'environnement familial est une autre des préoccupations de l'association, qui constate que celle-ci reste en dépit de l'atomisation des familles la colonne vertébrale de l'aide à la personne âgée. C'est pourquoi une place essentielle lui est accordée.

Dans cette optique, l'association Atout'Age souhaite développer des missions de soutien, d'écoute, de conseil, dans la gestion de situations de crises liées à un évènement grave ou de manière plus générale dans le vécu du quotidien de l'aidant familial.

L'association place également au cœur de ses préoccupations la vie sociale et la lutte contre l'exclusion. Elle s'attache à la possibilité d'exploiter les passages sensibles de la vie, en n'y associant pas systématiquement l'idée du vieillissement des rôles sociaux. Au contraire, il s'agit d'intervenir sur les situations de manque en créant les conditions d'une réappropriation du rôle social pour l'individu. Il s'agit dès lors d'opérer un rééquilibrage, en dressant un état des lieux précis de l'ensemble des freins à la vie sociale et en imaginant des actions complémentaires à celles déjà existantes.

Enfin, l'association s'attache à la diversification de l'offre de services. Elle se penche en effet sur l'opportunité de la mise en place d'un outil de veille, inspiré de la philosophie du dispositif national de veille éducative pour la jeunesse. Pour cela, l'association Atout'Age se propose de diagnostiquer les manques en rapport avec les impératifs du protocole médical, de la gestion administrative, des travaux d'entretien et de l'accès à la culture. Il s'agit de mettre en place un suivi rigoureux, exhaustif et régulier de chaque cas de figure, en vue de hiérarchiser les priorités, d'orchestrer l'organisation pratique, tout en intégrant le maillage partenarial présent sur le territoire.

## Le PariSolidaire

### ▪ Le but de l'association

L'idée est de mettre en relation des étudiants à la recherche d'un logement et des personnes désireuses de compagnie, de services, d'un complément de revenu.

Les objectifs qui sous-tendent le projet sont multiples :

- rompre la solitude des seniors ou isolées
  - procurer un complément de revenus aux retraités qui le souhaitent
  - fournir des logements aux étudiants
  - créer un lien entre deux groupes de personnes très opposées mais qui ont beaucoup à s'apporter
  - participer à un changement de mentalité
- Le tout dans une démarche citoyenne, solidaire et intergénérationnelle.

### ▪ La naissance du projet et de l'association

Plusieurs éléments ont conduit les initiatrices du projet à créer cette association :

- les échos donnés au programme « Viure i Conviure » en Espagne
- le souvenir d'une vieille cousine qui hébergeait chez elle avec bonheur une étudiante chaque année
- l'évocation fréquente des difficultés de logement des étudiants
- l'isolement des seniors

L'association est née officiellement le 29 avril 2004. Il s'agit d'une association sous le régime de la loi de 1901 qui fonctionne grâce aux cotisations d'adhésions annuelles de 30 Euros, versées par ses membres.

Au 5 octobre 2004, une quinzaine de partenariats a été réalisés et une dizaine d'autres étaient en passe de voir le jour.

### ▪ Le fonctionnement de l'association

#### ➤ Les priorités de l'association

La cohabitation doit reposer sur la convivialité, l'échange et la solidarité. A cet égard, le PariSolidaire propose à ses membres de prendre connaissance de sa charte de convivialité. Ils rédigent également un « carnet de bord » dans lequel seront définis, de façon conjointe, l'organisation de la vie quotidienne, les demandes et les impératifs de chacun.

L'association s'engage dans une démarche individualisée, un service personnalisé et un suivi régulier auprès des adhérents.

➤ **La mise en relation entre les deux parties**

Les seniors désirant héberger un étudiant contactent l'association. Celle-ci leur explique son projet et convient d'un rendez-vous chez les intéressés afin de visiter la chambre (vérification du confort, de l'hygiène et de la surface) et de définir ensemble le profil de l'étudiant qui leur conviendrait. Les seniors ont la possibilité de choisir entre deux formules : logement contre échange de services ou logement en location de plus ou moins longue durée. Les seniors remplissent un dossier d'inscription permettant à l'association de mieux les connaître et d'évaluer, aussi précisément que possible, leurs demandes, priorités et impératifs.

D'un autre côté, l'association reçoit les étudiants intéressés par le projet afin de mieux les connaître, de vérifier leur condition d'étudiant, de comprendre leurs attentes et leurs motivations et vérifier, autant que faire se peut, qu'ils ont les qualités requises pour bien s'intégrer au projet. L'étudiant remplit le même type de formulaire d'inscription que le senior.

Quelle que soit la formule retenue par les seniors, la recherche des étudiants se fait toujours en gardant à l'esprit les notions de partage, échange et convivialité. Les deux parties doivent prendre connaissance de la charte de l'association avant de s'engager.

Le PariSolidaire organise ensuite un rendez-vous au domicile du senior pour lui présenter l'étudiant sélectionné par l'association selon les indications et les souhaits du senior et de l'étudiant. Quant les deux parties sont satisfaites, l'association établit un « carnet de bord » destiné à établir des règles de vie et lister les différents arrangements envisagés entre le senior et l'étudiant.

Mais l'action de l'association ne se limite pas à une simple mise en relation, elle se prolonge tout au long de l'année en restant un interlocuteur actif et présent auprès des adhérents de l'association.

➤ **Le suivi du « couple » tout au long de l'année.**

L'association peut vérifier que « le Code de bonne conduite » est respecté. Elle peut également faire évoluer, si nécessaire, la nature des engagements conclus entre les deux parties.

En cas de problèmes ou de mésentente avec l'étudiant, le PariSolidaire s'engage (dans la mesure du possible) à trouver au senior un autre étudiant. Réciproquement, l'association s'engage à reloger l'étudiant en cas de conflit avec son hôte.

▪ **Les conditions d'accueil**

L'association propose des locations de chambres chez l'habitant pour la durée de l'année universitaire. La chambre est meublée et située dans le logement du senior. L'étudiant apporte ses draps et linge de toilette (sauf entente avec certains seniors qui proposent de s'occuper du linge), il partage les sanitaires et peut disposer de la cuisine pour y faire son petit déjeuner (il lui est souvent offert la possibilité de réchauffer le dîner et de faire sa « petite cuisine »).

La chambre est mise à disposition de l'étudiant moyennant trois possibilités :

## UN TOIT, DEUX GENERATIONS

- logement contre services : quelques heures de services hebdomadaires définies dans un contrat à durée déterminée.
- logement contre loyer : le paiement d'un loyer défini dans un contrat de location en meublé à durée déterminée.
- logement contre participation aux frais : l'étudiant est hébergé gratuitement, il s'engage simplement à vivre dans l'appartement et il lui est demandé une participation aux frais (eau, électricité).

Sauf exception les loyers sont compris entre 200 et 450 euros par mois selon le quartier et les conditions d'hébergement.

L'étudiant doit faire la preuve de sa condition d'étudiant et être en possession d'une assurance (responsabilité civile, vol, incendie, dégât des eaux).

## **UDIAGE : Projet « Accueil de l'étudiant chez la personne âgée »**

### ▪ **Association Udiage (Union Départementale Iséroise d'Information et d'Action Gérontologique)**

En 1968 est créé l'Office Grenoblois des seniors (OGPA) transformé dès 1971 en Office Général des seniors du fait de l'extension de son champ d'intervention géographique à la totalité du département. En 1977, l'association trouve sa forme actuelle à la suite d'une concertation partenariale menée avec des caisses de retraite et le Conseil général de l'Isère. En mars 1983, le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de l'Isère (CODERPA) nouvellement institué, passe une convention avec l'UDIAGE lui donnant mission d'assurer l'information sociale aux retraités et personnes âgées sur le département. Depuis, constituée de 140 adhérents (personnes morales), l'UDIAGE rassemble des associations et syndicats de retraités et des professionnels de la gérontologie.

Afin d'améliorer les conditions de vie des seniors et l'image de la vieillesse dans la société, l'association cherche à répondre aux diverses situations auxquelles sont confrontées les seniors et leurs familles ainsi qu'aux acteurs de l'action sociale gérontologique. Dans cette perspective, l'association collecte, traite et transmet l'information gérontologique auprès de ces différents interlocuteurs. Elle gère et anime un centre documentaire et cherche à promouvoir la recherche en gérontologie. Elle constitue un lieu de rencontres d'organismes publics ou privés, d'associations diverses et participe à la réflexion gérontologique au niveau départemental et national.

### ▪ **Cadre et objectifs du projet**

Le projet d'un échange solidaire entre deux générations dans l'agglomération de Grenoble a été initié par la vice présidente du Conseil Général de l'Isère chargée du personnel, de la santé et des solidarités avec les seniors et les personnes handicapées. Le projet s'inscrit dans la lignée de l'expérience espagnole dont il s'inspire. Après une mission d'investigation menée par le Conseil général de l'Isère et Grenoble Universités Recherche ont été mis en place un Comité de pilotage et un Comité technique. L'animation du projet est confiée à l'association Udiage.

Le projet vise un triple objectif :

- lutter contre l'isolement des seniors
- améliorer la sécurité de la personne âgée à son domicile
- réduire la pénurie de logement étudiant

Après avoir arrêté les lignes du projet en décembre 2004, la mise en œuvre effective doit être rendue possible pour la rentrée universitaire de septembre 2005.



Le bilan d'étape du projet dresse un rapide état des lieux sur la situation des étudiants et personnes âgées en Isère. Selon les données de l'INSEE (1999), 54 420 personnes de plus de 60 ans vivent seules, certaines souffrant tant de solitude que d'un sentiment d'insécurité. Quant aux étudiants, 56 000 résident à Grenoble en 2002. Parmi eux, 75% recherchent un logement en dehors des résidences universitaires publiques ou privées. Face à ce constat, peu de solutions existent pour pallier les difficultés des seniors et des étudiants. Le rapport fait référence aux familles d'accueil agréées pour les seniors, les associations de soutien aux personnes âgées et les communautés chrétiennes pour l'accueil des étudiants.

Le rapport dresse un rapide panorama des initiatives et expériences similaires au projet envisagé en décrivant rapidement leurs modalités, voire leur bilan : programme Viure i Conviure en Espagne, le Parisolidaire, l'IEP de Grenoble, Toit et Partage, ESDS Services, Concorda Logis, Appart'âgés. Le Comité de pilotage du projet a accepté l'invitation et le partenariat de Mme Vautrin, Secrétaire d'Etat aux personnes âgées, afin de faire partie du groupe de travail chargé de l'élaboration d'une charte nationale.

## ▪ Etude du projet

### ➤ Sur la démarche adoptée

Le Comité a étudié la faisabilité de la mise en œuvre de cet échange solidaire. Si l'idée apparaît intéressante pour chacune des parties, le manque de motivation des étudiants pour y participer est perceptible tandis que les seniors expriment craintes et méfiance.

Le projet entend privilégier les étudiants ayant de faibles ressources et ne percevant pas de bourses.

Afin de définir le cadre général pour le dispositif et préciser les modalités de cohabitation (notamment les divers services), le comité a réalisé un sondage auprès de 100 personnes âgées et 102 étudiants. Le questionnaire élaboré permet de définir les services envisageables, les espaces et les équipements partagés, la présence de l'étudiant en terme d'horaires, de week-end ou de vacances, la possibilité de recevoir des visites. C'est à partir de ces réponses que le projet a été monté.

### ➤ Sur la mise en relation des seniors et des étudiants

Chaque partie remplit un formulaire d'inscription comprenant les éléments nécessaires pour la meilleure compatibilité possible. L'étudiant rédige en outre une lettre de motivation dans laquelle il doit se présenter, indiquer ses motivations et les modalités de cohabitation envisagées.

Le comité a abandonné l'idée de mettre en place des tests psychologiques. A la place et à partir d'entretiens, il est envisagé d'élaborer une échelle de 20 points définissant les refus et attentes des seniors et des étudiants pour former les binômes en fonction des correspondances.

La structure porteuse du projet organise des sessions d'informations pour sensibiliser les deux parties d'une part aux caractéristiques et aux problèmes des deux générations afin d'éviter les préjugés, et d'autre part aux apports de cette relation intergénérationnelle.

### ➤ Sur la qualité du logement

Le logement doit répondre à la définition du logement décent tel que défini dans le décret du 30 janvier 2002, comportant notamment des dispositions quant à la sécurité physique et la santé des locataires, quant aux éléments d'équipement et de confort minimum, quant à la surface

ou au volume. La qualification du logement est effectuée par la personne relais de l'association et par un professionnel du logement.

L'étudiant doit disposer d'une chambre fermant à clé. Le logement doit être situé près de transports en commun.

### ➤ **Sur la nature de l'engagement**

Une fois le binôme défini, les attentes et engagements des deux parties sont définis lors de la rencontre entre la personne âgée et l'étudiant puis consignés dans le dossier d'inscription. Les deux parties signent la convention d'occupation à titre provisoire et précaire (cf. infra). L'étudiant et la personne âgée sont liés par une convention de bail qui est un engagement juridique. Elles sont liées à l'association par une Charte qui est un engagement moral. La Charte définit les grands principes qui président à l'esprit du projet de cohabitation et de la relation intergénérationnelle à établir.

La Convention d'hébergement n'est ni un contrat de fille au pair, ni un contrat de travail. Il aurait pu être envisagé d'avoir recours à une convention de bail meuble qui mentionne la participation aux charges et une participation sous forme de services. Il lui a été préféré une convention d'occupation à titre provisoire et précaire qui précise les possibles motifs de rupture. Le dispositif n'a aucune responsabilité juridique dans la signature de la convention. Parmi les points les plus importants de cet engagement juridique :

- définition des pièces à la disposition de l'étudiant
- l'engagement non renouvelable dure 10 mois
- faculté de résilier la convention à l'amiable
- l'étudiant peut prendre congé après avoir donné un préavis d'un mois
- tout manquement aux obligations de l'étudiant entraîne la résiliation de la convention de plein droit 8 jours après la simple mise en demeure restée infructueuse
- absence de loyer
- au titre de la participation aux charges, versement mensuel d'une indemnité
- versement d'un dépôt de garanties de 500€ restitué après l'état des lieux sortant
- la personne âgée peut demander un acte de caution solidaire
- un état des lieux est réalisé avant l'aménagement de l'étudiant et en présence d'une personne de l'association selon une grille type

Sur la question de la caution, le comité a abandonné la proposition d'une caution morale signée par les parents. Celle-ci pourrait déstabiliser l'étudiant et l'engagement moral est implicite dans la signature de la Charte. La question de la caution financière divise le comité. Certains pointent que le projet repose sur un échange de réciprocité entre deux générations alors que d'autres soulignent la nécessité d'une garantie contre toute dégradation possible, la caution pouvant même être un encouragement à participer à ce projet de cohabitation.

Concernant les procédures de rupture, 3 hypothèses sont envisagées :

- en cas d'hospitalisation de longue durée de la personne âgée ou de départ prolongé en vacances, l'étudiant peut rester dans le logement jusqu'à la fin de la période définie par la convention
- en cas de non-respect de la charte et de la convention, l'étudiant peut déménager dans une chambre universitaire (en fonction des disponibilités)
- en cas d'arrêt des études ou pour tout autre motif de rupture, l'étudiant doit obligatoirement donner un préavis d'un mois. Les deux parties décident conjointement si

L'étudiant peut rester ou non dans le logement. Si l'étudiant conserve sa chambre, le binôme est sorti du dispositif.

➤ **Sur la structure porteuse**

Le comité a fait le choix de l'association loi 1901 pour la structure porteuse et ce dans un double objectif :

- besoin de fédérer les partenaires
- une couverture nécessaire des participants. Les parties sont des adhérents de l'association considérés comme des volontaires bénévoles. Ainsi les services sont rendus bénévolement et la chambre mise à disposition gracieusement.

Pour participer au projet, les membres doivent cotiser à l'association (cotisation annuelle de l'ordre de 100 à 150€) et participer aux frais de dossier, s'élevant à 15€ par personne pour toute la durée de la participation au projet. La personne âgée et l'étudiant sont moralement liés à l'association par la signature de la Charte qui correspond au règlement intérieur de la structure.

L'association assure un suivi vigilant du binôme en vérifiant le respect de la Charte au moins deux fois par année universitaire ou à la demande de l'un des deux parties. Un contact téléphonique est pris après les 15 premiers jours de cohabitation.

L'équipe de l'association se compose d'une personne relais (ou référent) qui reçoit le soutien de bénévoles et de spécialistes. En cas de difficultés est mise en place une cellule de médiation. Cette dernière comprend la personne relais, un représentant des seniors, un représentant des étudiants et éventuellement (et en fonction des problèmes rencontrés) un professionnel tel qu'un gériatre, un juriste, un psychologue...

# La cohabitation intergénérationnelle en Espagne

## I. Caractéristiques des programmes de cohabitation intergénérationnelle

Le 1<sup>er</sup> programme *Alojamiento por compañía* (logement pour la compagnie) en Espagne date de 1991 et a été mis en place par l'université de Granada. En 1993, l'année internationale de solidarité intergénérationnelle a permis la diffusion d'informations sur la cohabitation intergénérationnelle sur l'ensemble de territoire espagnol, et nombre de programmes ont été mis en place. Actuellement, de tels programmes existent dans 10 régions (Andalucía, Canarias, Castilla-La Mancha, Castilla-León, Catalunya, Galicia, Madrid, Murcia, Pais Vasco et Valencia). Ils sont actuellement gérés par diverses organisations -universités, ONG, mairies, services des autonomías (régions autonomes)- et souvent conjointement par plusieurs organisations de ce type.

### ▪ Qui participe à ces programmes ?

Ces programmes s'adressent aux personnes âgées indépendantes vivant à domicile et les étudiants qui ont besoin d'un logement, sans exclusion des personnes handicapées ou des parents célibataires.

Les seniors doivent être âgés de 60 ans ou plus, et doivent souscrire au concept de partage de leur domicile et de leur intimité, en échange de la compagnie de l'étudiant. Il n'y a pas de critère de niveau des revenus, mais les seniors aux faibles revenus ont priorité au moment de la mise en contact avec un étudiant.

Les étudiants doivent être inscrits à l'une des universités qui proposent un programme de cohabitation intergénérationnelle et doivent accepter de proposer aux seniors une certaine présence à domicile en échange du logement. Il n'y a pas de critères sociaux pour l'éligibilité au programme, mais les étudiants issus de familles à bas revenus et les étudiants qui ne reçoivent aucune allocation d'Etat au logement, sont prioritaires au moment de la mise en contact avec un senior.

### ▪ Sur quelles bases s'organise la cohabitation ?

Les seniors proposent aux étudiants un logement gratuit en échange de leur compagnie et d'une assistance aux tâches ménagères, dont la quantité est définie au cas par cas par arrangement mutuel. Les coordinateurs présentent le programme aux seniors non pas comme source de supplément de revenus, mais d'entraide. Si le senior manque de moyens financiers, une participation aux charges est parfois envisagée, apportée par l'étudiant ou par un acteur extérieur (organisations publiques ou privées).

Les étudiants proposent aux seniors leur présence en échange d'un logement, c'est-à-dire une chambre en bon état pour étudier, et le partage des pièces communes (cuisine, salle d'eau, salon). Certains programmes (notamment celui de Barcelone géré par la fondation *Viuire i Conviure*

de la banque Caixa de Catalunya) offrent en plus des tickets restaurants et titres de transport, le paiement des frais d'inscription à l'université et des livres, etc. qui sont financés par une organisation extérieure. Certains programmes permettent la participation de seniors plus dépendants, auxquels les étudiants proposent une aide médicale/ménagère plus conséquente, pour laquelle ils sont rémunérés par un acteur extérieur (organisation privée ou publique).

Ni les seniors, ni les étudiants ne contribuent financièrement aux frais de fonctionnement des organisations qui gèrent les programmes de cohabitation intergénérationnelle. Elles mettent l'accent sur des principes d'entraide et de solidarité entre générations, et visent la qualité de cohabitation plutôt que la quantité de « couples » en fonctionnement.

#### ▪ **Comment fonctionnent les programmes ?**

Les programmes de cohabitation intergénérationnelle font l'objet de campagnes d'information visant les étudiants et les seniors, afin que ces deux groupes prennent connaissance des avantages des programmes. Les candidats aux programmes passent un entretien préliminaire de sélection qui se déroule au domicile pour les seniors, afin d'évaluer les conditions de logement proposées. Une fois les personnes sélectionnées, l'organisation met les seniors en contact avec les étudiants, et ces « couples » cohabitent au cours d'une période d'essai. L'étudiant et le senior signent généralement un accord écrit tenant lieu de contrat moral, précisant les principes généraux de cohabitation, au terme de la période d'essai dans certains cas, (notamment les programmes financés par la Caixa de Catalunya). Si celle-ci se passe bien, ils font l'objet d'un suivi à la fois pour vérifier que la cohabitation se déroule conformément aux objectifs prévus (entraide, compagnonnage), et pour proposer un soutien et une aide à la solution de problèmes éventuels.

#### ▪ **Comment sont financés ces programmes ?**

Ils sont tous financés conjointement, soit par des organisations diverses, soit pour la plupart par les universités, qui disposent des infrastructures nécessaires et proposent éventuellement aux étudiants participant aux programmes des tickets-restaurants, titres de transport ou des livres. Certains programmes reçoivent un financement d'une mairie ou des services du gouvernement régional. D'autres sont entièrement financés par des organisations privées ou par des banques ou caisses d'épargne.

## **II. Bilan de ces programmes**

Ces programmes connaissent beaucoup de succès, sont de plus en plus connus et se multiplient dans toutes les régions du pays. En Europe, l'Espagne est le pays où la cohabitation intergénérationnelle est la plus étendue et la mieux établie.

La revue *Sesenta y mas* (Soixante et plus) est publiée par l'IMSERSO (*Instituto de Mayores y Servicios Sociales* - Institut des seniors et des services sociaux - au sein du *Secretaría del Estado de servicios sociales, familias y discapacidad* - Secrétariat d'Etat aux services sociaux, familles et handicap) qui appartient au ministère espagnol du Travail et des Questions sociales. Cette revue a publié un dossier sur les modes de logement alternatif pour seniors en Espagne, et notamment sur la

cohabitation intergénérationnelle. Elle présente une analyse des avantages et désavantages de cette dernière, réalisée par Isabel Montraveta Rexach de la fondation « La Caixa », qui finance de nombreux programmes universitaires de cohabitation intergénérationnelle.

Elle note que ces programmes présentent certains points faibles :

- nécessité d'équipes professionnelles pour la gestion des programmes, d'un système de composition des tandems, d'un système de suivi régulier et d'un mécanisme de régulation des conflits ;
- nécessité d'alternatives en cas de changement de situation des participants ;
- besoin de définition plus précise du cadre légal pour éviter les réclamations ;
- nécessité de prévoir une solution alternative pendant les vacances scolaires ;
- possibilité de non-coordination institutionnelle si l'articulation avec les services sociaux n'est pas correctement assurée ;
- la flexibilité des programmes peut parfois permettre des abus ;
- en cas de prestations complémentaires accompagnant l'échange logement/services, l'objectif initial de solidarité et d'échange mutuel peut être dénaturé.

Isabel Montraveta Rexach met en avant les aspects positifs suivants de la cohabitation intergénérationnelle :

- consolidation d'une pratique informelle existante sous la forme d'un système formel ;
- identification des besoins de groupes sociaux spécifiques ;
- caractère préventif : évite/retarde les solutions institutionnelles aux besoins des seniors, et par-là même, permet d'éviter le déracinement des seniors par rapport à leur quartier d'origine que suppose la transition en maison de retraite ;
- impact positif sur l'entourage des seniors (présence sécurisante...) ;
- amélioration de l'intégration sociale des seniors et des étudiants étrangers ;
- participation de générations différentes autour de l'échange interpersonnel, contribution au développement de relations positives entre générations, érosion des stéréotypes par la connaissance mutuelle ;
- contribution à la solidarité générationnelle entre les jeunes ;
- inclusion d'institutions diverses au sein des processus, autres que les services sociaux ;
- implication des universités dans les problématiques sociales ;
- caractère « exemplaire » des programmes en cours (visibilité et phénomène d'imitation) ;
- promotion des réseaux de connaissances personnelles.

En outre, ce dossier de la revue *Sesenta y mas* ajoute des statistiques de l'IASS (Institut Andalou de Services Sociaux) sur les circonstances de rupture, dans les cas de fin prématurée de la cohabitation chez les tandems cohabitant en Andalousie, région dans laquelle la première expérience espagnole de cohabitation intergénérationnelle universitaire a eu lieu.

On y constate que sur l'ensemble des ruptures prématurées :

- 16% ont été décidées par le senior, 26% ont été décidées par le étudiant, et 4% par les responsables du programme ;
- 22% ont été décidées par accord mutuel des parties ;
- 26% ont fait suite au décès ou à la dégradation de la santé du senior ;
- 7% se sont faites pour raisons extérieures aux deux participants ;

Les principaux motifs de ruptures prématurées de l'accord étaient les suivants :

- 36% pour incompatibilité ou autres problèmes de coexistence et 11% car l'étudiant ne s'est pas conformé aux compromis décidés ;
- 19% car l'étudiant a préféré d'autres modes de logement et 19% car le senior a préféré d'autres options de cohabitation ;
- 15% à cause du décès du senior.

# La cohabitation intergénérationnelle en Grande-Bretagne

## I. L'organisation mère : Homeshare

Homeshare est une organisation caritative britannique fondée en 1993 dans le but de soutenir les seniors désirant continuer à vivre à leur domicile de manière indépendante. Le senior cohabite avec une personne plus jeune, qui lui rend les services pratiques dont il a besoin, en échange de la gratuité du loyer. Elle vise plutôt à répondre aux besoins des seniors qu'aux problèmes de logement des jeunes, même si elle permet ainsi de faciliter la recherche de logement de certains. Elle ne recherche pas particulièrement des étudiants pour cohabiter avec les seniors (beaucoup de ces personnes ont un emploi), et ne les accepte généralement que s'ils sont âgés de 23 ans ou plus.

L'organisation Homeshare International a ensuite été fondée en 1999 à Londres afin de créer des liens entre les programmes de cohabitation intergénérationnelle en fonctionnement dans huit pays à cette époque, ainsi que pour stimuler le développement de nouveaux programmes. Elle a été en partie financée par des fonds de l'Union européenne. Sur son site Internet (<http://www.homeshare.org/DocumentManagement/ResourceUpload/toolkit.doc>), elle propose un « toolkit » (boîte à outils), c'est-à-dire un document comportant des instructions de A à Z pour mettre en place un programme de cohabitation intergénérationnelle en Grande-Bretagne, depuis la création d'une organisation (les contacts, la publicité, les financements...) jusqu'au suivi des tandems, le travail administratif, l'assurance, etc. Ceci, accompagné d'une « Training Day » (journée de formation à l'utilisation de la « boîte à outils ») est proposé au prix de £300, soit approximativement 437 euros.

Il y a aujourd'hui au Royaume-Uni quatre programmes de cohabitation intergénérationnelle gérés par l'association caritative d'origine ou en collaboration avec d'autres organisations caritatives : à Londres, à Bristol, à Liverpool et dans le comté de Hertfordshire.

### ▪ **Qui participe aux programmes de cohabitation ?**

Sur l'ensemble du pays, les seniors en cohabitation sont généralement âgés de 80 ans, même si les âges peuvent varier de 70 à plus de 90 ans. La plupart sont des femmes vivant seules, et certaines bénéficient d'autres aides à domicile par le biais des services sociaux ou de manière informelle. L'association Homeshare évolue actuellement pour adapter ses ressources à la fourniture de services pour seniors souffrant de maladies mentales ou de dysfonctionnements de l'apprentissage (dyslexie...), en sus de la formule classique de cohabitation.

Les étudiants en cohabitation ont tous au moins 23 ans et l'âge moyen est de 27 ans. Beaucoup d'entre eux sont originaires d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'autres pays anglophones et sont en séjour temporaire au Royaume-Uni. Certains sont étudiants, mais la plupart des participants travaillent. La cohabitation intergénérationnelle leur permet donc



d'obtenir un logement bon marché dans des villes telles que Londres, où le coût de la vie est élevé.

#### ▪ **Fonctionnement des programmes Homeshare**

Les seniors fournissent un logement gratuit (comportant au minimum une chambre personnelle et l'accès à la cuisine, salle d'eau, pièces communes) aux étudiants, en échange de dix heures de services rendus par semaine. Les services rendus sont déterminés en fonction des besoins des seniors. La plupart des services consistent en une assistance à la cuisine, des courses et du ménage, et souvent de la compagnie. Pour d'autres seniors, le principal avantage de la cohabitation est la présence d'une personne au domicile la nuit. Certains ont besoin de soins personnels, notamment pour s'habiller et faire leur toilette quotidienne. L'étudiant est libre de son temps pendant les heures ouvrables, mais dort au domicile au moins six jours sur sept, avec un congé d'un week-end par mois. Il s'engage à rester au moins six mois.

Les deux parties paient une cotisation mensuelle à l'organisation Homeshare, pour financer son fonctionnement.

Les programmes de cohabitation sont gérés par des coordinateurs rémunérés qui sont responsables de :

- la recherche et l'évaluation des étudiants et seniors pouvant cohabiter ;
- la formation des tandems ;
- la formation et le soutien des étudiants ;
- la liaison avec les services sociaux qui recourent parfois aux services de Homeshare ;
- la résolution des éventuels conflits.

#### ▪ **Financement de l'organisation**

Les cohabitants financent une partie des coûts de fonctionnement de l'association par leurs cotisations :

- à Londres, les seniors paient £80 par mois, soit 117 euros, les étudiants £61, soit 89 euros ;
- dans le Hertfordshire, les deux paient £65 par mois, soit 95 euros, (avec un suivi des charges locatives, auxquelles contribueront les étudiants si elles augmentent) ;
- à Bristol les seniors paient £65 par mois et les étudiants £50, soit 73 euros ;
- à Liverpool, où le programme est géré par la Liverpool Personal Services Society, tous les coûts du service sont facturés aux cohabitants ou à la collectivité locale concernée si elle le finance.

A l'exception de ce dernier cas, ces revenus ne compensent pas les coûts de fonctionnement, et la différence est financée par des dons d'organisations philanthropiques et autres associations caritatives.

- **Résultats de cette expérience**

D'après l'organisation Homeshare, la cohabitation intergénérationnelle au Royaume-Uni a connu le plus de succès à Londres, où il y avait en 2004 plus de 100 tandems en activité. Certains des programmes éprouvent des difficultés à recruter des étudiants, ce qui limite le nombre de tandems existants.

Homeshare considère que la cohabitation intergénérationnelle représente une contribution significative face aux besoins des seniors, et a permis dans certains cas de bons résultats pour des personnes très dépendantes, dont certaines souffrent de démence sénile. Les services sociaux britanniques ont commencé à avoir recours aux services de Homeshare, ce qui leur revient moins cher que de fournir une aide à domicile. Cette appréciation est confirmée par les services sociaux.

Une étude a été réalisée par Patricia Thornton, chercheur à l'université de York, sur le projet pilote londonien qui s'est tenu entre 1993 et 1995, et est disponible à l'adresse suivante : <http://www.homeshare.org/DocumentManagement/ResourceUpload/Community%20Care%20Trust%20final%20report%20April%202004.pdf>

Homeshare ajoute que la cohabitation intergénérationnelle a enrichi le quotidien des seniors et des étudiants. Néanmoins, il convient de noter que si la cohabitation intergénérationnelle profite certainement à tous les participants d'une manière générale, les programmes conçus par l'association Homeshare ne sont pas explicitement décrits comme visant une telle amélioration pour les étudiants, mais plutôt pour répondre aux besoins des seniors. De même, bien que le caractère mutuel soit mis en avant, notamment par le principe d'absence de tout échange monétaire entre cohabitants, l'idée d'échange entre générations et de connaissance mutuelle est presque totalement absente du discours de l'organisation, tel qu'il est présenté sur le site Internet. Contrairement à l'expérience espagnole de cohabitation intergénérationnelle (qui propose notamment de pallier le manque et la cherté de logements étudiants, ainsi qu'à proposer une atmosphère de vie familiale à ces derniers), Homeshare est un concept essentiellement dirigé vers les seniors.

## **II. Les quatre programmes en fonctionnement**

- **Londres ( <http://www.homesharelondon.com/> )**

Cf. le rapport relatif au projet pilote des années 1993-95 <http://www.homeshare.org/DocumentManagement/ResourceUpload/Community%20Care%20Trust%20final%20report%20April%202004.pdf>

- **Historique de l'organisation**

Le premier projet pilote de cohabitation seniors/ étudiants en Grande-Bretagne date de 1993 et s'est tenu dans les quartiers de Kensington et Chelsea à Londres. Son succès a été tel que le projet a été étendu à d'autres quartiers de la capitale, et l'organisation rebaptisée Homeshare en 1997.

En 2001 elle a fusionné avec l'organisation KC Carers (voir descriptif <http://www.rbkc.gov.uk/az/az.asp?OrgId=908>), une association caritative qui soutient les

seniors qui ont besoin de soins à domicile, ainsi que les personnes vivant sous leur toit pour leur fournir des soins. L'entité conjointe ainsi formée peut proposer, le cas échéant, des soins personnels plus conséquents aux seniors dont les besoins dépassent les services que pourrait fournir un étudiant cohabitant avec eux. Ceci permet de former des tandems de cohabitation avec des seniors plus dépendants, qui auraient été exclus auparavant.

### ➤ **Particularités de l'organisation**

L'organisation Homeshare London ne recherche pas particulièrement des étudiants pour cohabiter avec les seniors, et ne les accepte généralement que s'ils sont âgés de 25 ans ou plus.

Elle s'adresse directement aux seniors qui pourraient vouloir cohabiter avec une jeune personne, mais aussi aux membres de leur famille ou aux médecins susceptibles de recommander aux seniors d'envisager cette démarche.

Depuis 2001, elle peut proposer une cohabitation même à des seniors plus dépendants : cohabitation avec deux juniors partageant les services à rendre, apport du personnel qualifié de l'organisation aux seniors dépendants qui nécessitent des soins personnels complémentaires aux services apportés par le cohabitant.

### ➤ **Fonctionnement de l'organisation**

Après un premier contact avec les seniors et les étudiants, Homeshare London leur fait remplir des questionnaires et leur communique des entretiens afin de vérifier leur compatibilité avec les principes de cohabitation, et de déterminer leurs préférences afin de former des tandems. Elle met en relation un senior et un étudiant qui paraissent compatibles, et s'ils acceptent de cohabiter, les suit de près notamment au cours du premier mois.

L'étudiant fournit une dizaine d'heures de services par semaine (surtout cuisine, vaisselle, accompagnement, ménage) répartis les soirs et week-ends, excluant les soins personnels ; il n'effectue aucun paiement au senior. Le senior met à sa disposition une chambre meublée avec l'accès à la cuisine et salle d'eau, ainsi qu'à l'électroménager et la batterie de cuisine. Les deux membres du tandem paient une cotisation mensuelle à l'organisation Homeshare.

### ➤ **Financement du programme**

- par contributions d'agences gouvernementales
- par cotisations mensuelles des tandems en cohabitation (£80 soit 117 euros pour les seniors, £61 soit 89 euros pour les étudiants)
- par dons d'organisations caritatives privées, dont les suivantes sur les deux années passées (source : <http://www.homesharelondon.com/oursupporters.html>):

- **Bridge House Estates Trust Fund**
- **Brighton and Hove Council**
- **The Calouste Gulbenkian Foundation**
- **The Community Fund**
- **The Fishmongers' Charity**
- **The Freemasons' Grand Charity**
- **Garfield Weston Foundation**
- **HACT**
- **The Lankelly Foundation**

- **Lloyds TSB Foundation for England & Wales**
  - **The Lyndhurst Settlement**
  - **The Albert Reckitt Charitable Trust**
  - **Smith's Charity**
  - **The Sobell Foundation**
  - **The Stanley Foundation**
  - **The Tudor Trust**
- **Comté de Hertfordshire** ( <http://homeshareberts.org.uk/> )

Dans la région du Hertfordshire, le programme Homeshare Placements, fondé après celui de Londres, est semblable à ce dernier, sauf pour l'aspect des soins physiques aux seniors plus dépendants, qui ne sont pas fournis par les étudiants cohabitants sous l'égide de Homeshare Placements. Il fonctionne de manière similaire à Homeshare London, à quelques détails près :

- même s'il semble plutôt conçu au service des seniors, il met également en avant l'aspect de l'échange mutuel de services (dans la mesure où la mise à disposition d'un logement est un service), de la compagnie au domicile dont bénéficient les deux cohabitants et de la connaissance mutuelle.
- il accepte les seniors dès l'âge de 50 ans (même si la plupart ont 80 ans et plus), et s'il accepte les étudiants dès 25 ans, le site Internet ajoute que « les candidatures de personnes âgées de 40 ans et plus sont particulièrement bienvenues ».
- les cohabitants signent un contrat préparé par l'association Homeshare Placements Ltd.
- le premier mois de cohabitation constitue pour chaque tandem une période d'essai, au cours de laquelle le préavis de départ est d'une semaine seulement.

- **Bristol et environs** ( <http://www.homesharewest.org/> )

Le programme Homeshare West fonctionne de la même manière que celui du Hertfordshire, à quelques détails près :

- le document signé par les parties à la cohabitation et préparé par Homeshare West s'appelle « accord écrit » et non pas « contrat »
- l'étudiant n'en est pas réellement un : c'est généralement un senior de 35 ans ou plus, et l'organisation Homeshare West ne semble pas du tout vouloir recruter des étudiants à ce but.

- **Liverpool et environs** ( <http://pss.live.poptech.coop/> )

La Liverpool Personal Service Society est une organisation qui fournit des services sociaux de nature diverse aux enfants, familles, personnes âgées, handicapés, personnes souffrant de maladies mentales etc., y compris l'aide à domicile dans le cadre de son association avec Homeshare. Elle est active en Ecosse, au pays de Galles et au nord-ouest de l'Angleterre. C'est une association de volontaires fondée en 1919, dont les services sont proposés à plusieurs agences gouvernementales locales de services sociaux.

## UN TOIT, DEUX GENERATIONS

Un complément d'informations est disponible en contactant l'organisation PSS par courrier électronique à l'adresse [information@pss.org.uk](mailto:information@pss.org.uk) .

## Expériences diverses

Ce recueil recense un certain nombre d'expériences ayant un lien avec la cohabitation intergénérationnelle, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une fiche spécifique en raison de leur caractère inachevé ou parce qu'elles ont un objectif légèrement différent.

### ▪ Grande-Bretagne : projet de cohabitation entre personnes âgées et chômeurs

L'idée fondatrice de ce projet serait de mettre en contact des retraités et des demandeurs d'emploi. Ces derniers recevraient un logement gratuit en échange de services (courses, ménage, entretien du jardin...), mais surtout d'une compagnie, sur laquelle le projet met l'accent. En effet, une étude récente souligne que sur 9,6 millions de plus de 65 ans, 1,62 manquent d'un contact hebdomadaire avec leur famille ou leurs amis ; et 32 d'entre elles meurent chaque année dans l'anonymat à leur domicile.

A l'heure actuelle, cette idée, évoquée par Stephen Ladyman dans le cadre d'une réforme du système de protection sociale, est encore au stade de projet. Le gouvernement souligne qu'il faudra encadrer une telle politique pour protéger les seniors les plus fragiles.

### ▪ France : « Appart'agés »

Il s'agit d'une société privée proposant des chambres chez des seniors. Cette initiative, mise en place dans le Var par la société d'aide à domicile Synopsis, s'étend désormais au niveau national (Montpellier, Paris, Bordeaux, Grenoble...).

La société dépose en ligne le dossier de la personne âgée, organise la rencontre entre les protagonistes et leur propose un modèle de contrat à signer. Toutefois, il n'existe aucune modalité d'accompagnement et de suivi de la cohabitation.

### ▪ Secours Catholique de Pau : « Toit et Partage »

Le Secours Catholique de Pau a mis en place une expérience de cohabitation intergénérationnelle entre étudiants et personnes âgées depuis octobre 2004. Les deux parties adhèrent au Secours Catholique en tant que bénévoles, ce qui leur permet d'être couverts par l'assurance de l'association. Le Secours Catholique fait également office de tierce personne et assure une fois par mois le suivi de la cohabitation.

Une convention de plusieurs pages, comprenant un descriptif précis des obligations de chacun, est signée par les deux parties. Le dossier comprend un certain nombre de pièces justificatives, dont une lettre de « caution morale » signée par une personne de confiance (parent de l'étudiant, conjoint...). Pendant le mois de période d'essai, le préavis est fixé à une semaine ; il est ensuite d'un mois à l'issue de cette période. Sur le plan financier, l'étudiant participe aux charges à hauteur de 45 euros par mois.

▪ **Lyon : ESDES services inter-générationns**

Cette association, dont l'activité a débuté en 2004, organise des expériences de cohabitation intergénérationnelle, selon le principe du logement sans contrepartie pécuniaire, en échange de menus services de la vie quotidienne. Le rôle de l'association consiste à rapprocher les attentes des seniors et des étudiants de l'Université Catholique de Lyon. Elle se charge de la rédaction d'une charte précisant les modalités d'échange et les conditions de départ, assure le suivi et met à disposition des participants une charte des droits et devoirs réciproques des cocontractants.

Les seniors paient une cotisation de 30 euros à l'association, et les étudiants versent 300 euros. Si les membres sont couverts par l'assurance de l'ESDES, ils doivent également justifier d'une assurance habitation et responsabilité civile. Au 9 novembre 2004, 5 binômes sont constitués. L'association a bénéficié d'une subvention du Conseil Général pour le lancement de son activité. Le dispositif devrait fonctionner de manière autonome, conformément au plan de financement, lorsque l'association comptera 80 adhérents.

▪ **Montpellier : Concorda Logis**

Cette association, créée en 2004, met en relation les protagonistes de la cohabitation intergénérationnelle et s'assure de leur compatibilité. En contact avec le CROUS, le Pôle Universitaire, la CRAM et le CCAS, elle a permis la formation de 15 binômes. La cotisation des seniors s'élève à 150 euros, celle des étudiants, à 80 euros. La participation aux frais d'hébergement pour l'étudiant est de 200 à 250 euros. Il s'engage sur 4 tâches ou moments partagés : tondre la pelouse, jouer aux cartes, faire découvrir l'informatique, repas communs.

▪ **Charenton (Val de Marne) : Mamynoo**

Sur l'initiative d'un couple de parents, un nouveau type de garde intergénérationnelle à domicile a été mis en oeuvre. L'idée est de mettre en contact des couples recherchant une garde d'enfants et des femmes entre 45 et 70 ans à la recherche d'un complément de revenu. Cela leur permet de plus de maintenir une activité et un lien social et affectif qui peut faire défaut.

L'association se charge de rencontrer les femmes candidates et de les sélectionner avant de les regrouper dans un fichier. Le nombre d'enfants gardés est de 3 maximum pour une garde ponctuelle, 2 pour une garde régulière, et les parents peuvent choisir la Mamynoo qui leur convient. Un carnet de suivi sert de lien avec les parents, qui reçoivent régulièrement un formulaire d'évaluation. Les services vont de la garde ponctuelle à la garde de nuit, de jour... Les revenus sont indexés sur le SMIC horaire. Ce service s'est étendu aux départements des Hauts de Seine et du Val de Marne, et doit concerner l'ensemble de la France fin 2005.

# Charte



# Projet de Charte Un toit, deux générations

## Préambule

1. Le projet « Un toit, deux générations » entend développer une forme de relation intergénérationnelle originale, en offrant à des étudiants qui rencontrent des difficultés de logement la possibilité d'être hébergés chez un senior. Cette démarche solidaire a pour but de favoriser un enrichissement mutuel pour chaque partie à travers une meilleure connaissance de l'autre.
2. Ce projet repose en outre sur deux constats : la difficulté pour certains étudiants de se loger dans les grandes villes, ainsi que l'existence d'une souffrance liée à la solitude chez certains seniors. A travers cette démarche de cohabitation intergénérationnelle, l'initiative « Un toit, deux générations » souhaite contribuer à l'ensemble des actions menées sur ces sujets.
3. Cette cohabitation est envisagée sous l'angle de l'offre d'un logement par le senior en contrepartie d'une aide bénévole au propriétaire dans l'accomplissement de tâches, visites, déplacements qu'ils auront ensemble convenu sans être soumis à aucun lien de subordination mais avec la volonté de nouer des relations amicales et de solidarité. L'étudiant ne verse aucun loyer, en dehors d'une participation aux charges locatives. Cette présence active et amicale ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires.
4. L'adhésion au projet entraîne le respect de la présente charte, qui définit les engagements de chacun.

## Article 1

Le projet « Un toit, deux générations » est fondé sur le respect des règles de savoir-vivre essentielles à toute cohabitation harmonieuse. Une cohabitation réussie repose en effet sur la discrétion, le respect et la confiance mutuels ainsi que sur le dialogue et la tolérance. Le respect de ces règles fondamentales permettra à la relation de se développer dans un esprit de convivialité et de partage.

## Article 2

Une cohabitation réussie ne pourra s'établir et durer qu'en respectant des règles de colocation fondamentales.

- 2.1. Règles à respecter par la personne qui héberge :
  - Un logement décent doit être mis à la disposition de l'étudiant.
  - Le senior procède aux menues réparations dans un délai raisonnable.

- 2.2. Règles à respecter par la personne qui est hébergée :  
L'étudiant s'occupe de l'entretien de sa chambre.  
Il évite de troubler le voisinage (bruit et tapage nocturne).

L'étudiant peut également entrer et sortir à sa guise de l'appartement. Il dispose librement de sa chambre et des pièces communes dont l'accès a été défini en commun.

- 2.3 Les règles et conditions de cette cohabitation s'inscrivent dans le cadre obligatoire de deux documents que les deux parties s'engagent à respecter : la présente Charte et la convention d'hébergement contre services.

### **Article 3**

- 3.1 Un organisme est chargé de la recherche des seniors et des étudiants intéressés par ce projet. Il procède à la mise en relation des deux parties. Il vérifie également les motivations de chacun et s'assure que le logement proposé par les seniors correspond aux exigences minimales de confort et d'hygiène
- 3.2 Les deux parties rédigent, avec l'assistance de l'organisme, un Code de bonne conduite dans lequel seront définies, de façon conjointe, l'organisation de la vie quotidienne et les conditions acceptables de cohabitation pour chacun.
- 3.3 A ceci s'ajoute un engagement juridique contraignant, qui devra préciser les lieux auxquels l'étudiant aura accès, la durée de l'engagement (il s'agit d'un contrat renouvelable, à durée déterminée, d'une durée minimale d'un semestre universitaire), les modalités de rupture et les conditions financières (modalités de participation aux charges et une éventuelle caution).

A ce document sera annexé un état des lieux.

### **Article 4**

L'organisme charge un médiateur du suivi des deux parties.

- 4.1 Le médiateur se tient à la disposition des parties pour répondre à leurs interrogations quant au respect de la charte et des engagements souscrits.
- 4.2 En cas de difficultés, le médiateur peut être saisi par l'une ou l'autre des parties : il vérifie alors le respect de la charte par les parties et propose une solution à l'amiable.
- 4.3 En cas d'échec de la médiation ou d'actes graves, l'engagement est rompu après que les deux parties ont été entendues.

## Convention d'hébergement

La Convention d'hébergement auquel souscrivent les parties devra contenir les points suivants :

### I. Un bref rappel des motivations des parties qui décident de participer à une cohabitation intergénérationnelle

### II. Un descriptif des lieux accessibles à l'étudiant

- Pièces à la disposition exclusive de l'étudiant : une chambre doit être nécessairement réservée à l'étudiant.
- Pièces interdites à l'étudiant.
- Pièces communes et conditions particulières de partage.
- Un état des lieux sera effectué avant que ne commence la cohabitation.
- Un jeu de clés de l'appartement, et éventuellement de la chambre mise à la disposition de l'étudiant, sera remis à ce dernier.

### III. La durée de l'engagement

#### ▪ Fixation de la durée de l'engagement et des conditions de renouvellement

- L'engagement devra être de durée déterminée, renouvelable et d'une durée minimale d'un semestre universitaire.
- Seront précisées les dates à partir desquelles l'engagement prendra effet et s'achèvera.

#### ▪ Règles applicables en cas d'absence prolongée de l'étudiant ou du senior

- Les parties détermineront les règles applicables en cas d'absence prolongée de l'étudiant (Par exemple : suspension de la participation aux charges, remise des clés, possibilité pour le senior de jouir du logement mis à la disposition de l'étudiant en temps normal).
- Les parties détermineront les règles applicables en cas d'absence prolongée du senior. Il devra être convenu que l'étudiant continuera à disposer de son logement même en l'absence du propriétaire. Un arrangement pourra cependant être trouvé afin que les deux parties prennent leurs congés au même moment.

#### **IV. La fin de l'engagement**

- **1<sup>er</sup> cas : l'engagement arrive à son terme**
  - L'étudiant s'engage à rendre son logement dans l'état dans lequel il l'a reçu.
  - Un état des lieux sera effectué.
  - L'étudiant remettra au propriétaire les clés qui lui ont été confiées.
  
- **2<sup>e</sup> cas : l'engagement est rompu avant son terme**
  - Une durée de préavis sera fixée par les parties. Elle devra être comprise entre 15 jours et 3 mois.
  - En cas d'accord mutuel, l'engagement pourra être rompu sans formalité ni délai particulier.
  - Les clauses précisées au point précédent, relatives à la remise du logement par l'étudiant, devront être respectées.
  
- **Les clauses de résiliation de l'engagement**
  - En cas de manquement de l'une des parties aux obligations contenues dans la Convention d'hébergement et d'échec de la médiation, la Convention d'hébergement sera résilié. Un préavis de 7 jours devra être observé.
  - La dégradation de santé durable du propriétaire sera une clause de résiliation de l'engagement.

#### **V. La contribution financière de l'étudiant**

- **La participation financière de l'étudiant**
  - La Convention d'hébergement devra préciser qu'aucun loyer ne sera versé par l'étudiant, dans la mesure où la contrepartie à l'hébergement est constituée par les services rendus sans aucun lien de subordination.
  - Les parties détermineront le montant de la participation de l'étudiant aux charges (eau, électricité...).

- **La caution**

Les parties préciseront si une caution financière doit être versée par l'étudiant. Le montant et les modalités de restitution de celle-ci devront être fixés.

- **Les clauses particulières en cas de rupture de contrat**

- En cas de rupture de l'engagement du fait de l'étudiant, celui-ci versera le montant mensuel correspondant à sa participation aux charges pendant la période de préavis.
- En cas de rupture de l'engagement du fait du senior, l'étudiant ne s'acquittera que d'une partie de ce montant, proportionnelle à la durée d'occupation du logement par l'étudiant.

## **VI. Les obligations de l'étudiant**

- L'étudiant s'engagera à jouir, de façon raisonnable, de son logement : respect du propriétaire et du voisinage, entretien des pièces à sa disposition, réparation en cas de dégât matériel.
- L'étudiant sera tenu de respecter les conditions fixées par les deux parties concernant l'hébergement provisoire de personnes tierces (durée maximale, nombre de personnes).
- L'étudiant devra respecter les conditions fixées par les deux parties relatives à l'usage du matériel mis à sa disposition.
- L'étudiant devra souscrire à une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.
- L'étudiant s'engage à verser de façon régulière sa participation aux charges.

## **VII. Les services**

En échange de la gratuité du loyer, l'étudiant assurera bénévolement au senior certains services, selon l'une des deux options suivantes :

- 1<sup>ère</sup> option : l'étudiant s'acquittera de cette obligation en terme de temps, c'est-à-dire qu'il fournira les services que demandera le senior, qui les sélectionnera dans une liste déterminée dans le présent Code de bonne conduite et définis par les deux parties, à hauteur d'une durée hebdomadaire fixe et comprise obligatoirement entre deux et six heures.
- 2<sup>ème</sup> option : l'étudiant s'acquittera de cette obligation en termes de services fixes, c'est-à-dire que chaque semaine ou chaque mois, il fournira des services déterminés dans le présent Code de bonne conduite par les deux parties; la durée totale estimée que ces services représentent ne doit pas être supérieure à six heures hebdomadaires. Si par la suite, au cours de la cohabitation, les parties constatent que leur estimation d'origine était fautive et que cette durée est en fait supérieure à six heures, les services rendus seront diminués.

Le Code de bonne conduite précise l'option sélectionnée et ajoute une liste acceptable pour les deux parties de tous les services à fournir par l'étudiant, ainsi que leur fréquence dans le cas de la deuxième option, ou la durée hebdomadaire totale consacrée aux services dans le cas de la première option.

Le Code de bonne conduite signale en outre si le senior bénéficie déjà d'une aide médicale ou ménagère ; le cas échéant, les services à rendre par l'étudiant ne doivent pas s'assimiler aux tâches dont s'acquitte déjà cette personne.

Les parties s'accordent sur le rôle de l'étudiant en cas de maladie de courte durée du senior. Si elles le décident, il peut s'engager à l'assister dans la mesure du possible par certaines démarches, notamment les suivantes : prendre rendez-vous chez le médecin, l'accompagner ponctuellement chez ce dernier, aller chercher à la pharmacie les médicaments prescrits, etc.

L'étudiant et le senior ajoutent au texte du Code de bonne conduite les coordonnées d'un proche à prévenir en cas d'urgence médicale et chacun s'engage, le cas échéant, à alerter le plus vite possible la personne désignée par l'autre.

Les propositions de services faites dans le cadre du Code de bonne conduite constituent une relative obligation de moyens.

### **VIII. Les conditions de modification du présent engagement**

- Les parties préciseront les conditions dans lesquelles la Convention d'hébergement pourra être modifié.

## Code de bonne conduite

Une fois qu'un senior et qu'un étudiant se mettent d'accord pour cohabiter, ils doivent non seulement souscrire à la Charte Un toit, deux générations et signer un contrat, mais aussi envisager toutes les questions pratiques concernant les conditions sous lesquelles ils désirent cohabiter.

Celles-ci devront faire l'objet d'un accord de principe écrit appelé Code de bonne conduite, qui aborde tous les aspects de la vie quotidienne et qui définit un cadre de cohabitation acceptable à la fois pour l'étudiant et le senior.

Il est indispensable que le Code de bonne conduite soit en accord avec la Charte, mais aussi qu'il inclue tous les éléments qui figurent ci-dessous, afin d'éviter au maximum tout possible malentendu ou désaccord au cours de la cohabitation.

### I. Les conditions du logement

Le senior s'engage à mettre à la disposition de l'étudiant une chambre en bon état dans son logement ; elle lui sera réservée. Le Code de bonne conduite des deux parties précise :

- si une clé pour la porte de cette chambre est ou non remise à l'étudiant, selon les désirs des deux parties ;
- l'essentiel des meubles qui doivent être fournis, selon les conditions acceptables aux deux parties (lit, table, chaise, éclairage adéquat...) ;
- si l'étudiant est autorisé ou non à décorer/aménager cette chambre.

L'étudiant s'engage à tenir cette chambre en bon état et à la rendre ainsi lorsque la cohabitation prendra fin.

Le Code de bonne conduite définit en outre les conditions suivantes :

- si l'étudiant est autorisé à utiliser des appareils électroménagers situés dans les pièces auxquelles il a accès, l'accord doit préciser lesquels ; l'étudiant s'engage à en avoir un usage raisonnable et précautionneux ;
- si l'étudiant peut recevoir des appels téléphoniques sur la ligne fixe du senior, et s'il peut passer des appels sur cette ligne.

Le Code de bonne conduite indique que le senior doit mettre à disposition de l'étudiant une clé de l'appartement, et précise les périodes pendant lesquelles il en disposera, notamment en cas d'absence prolongée du senior.

### II. La vie quotidienne

Le Code de bonne conduite des parties précise si l'étudiant est *en principe* présent au domicile du senior, notamment les soirs, fins de semaine et vacances, et quelles sont les périodes

d'absence régulières et prévisibles du senior, en fonction des conditions acceptables pour les deux parties. De manière générale, elles s'engagent chacune à prévenir l'autre, dans la mesure du possible, de leurs absences respectives, si celles-ci ne correspondent pas aux principes généraux de présence ci-dessus.

Le Code de bonne conduite définit les principes généraux acceptables pour les deux parties quant à la vie quotidienne et aborde notamment les questions suivantes :

- si l'étudiant est présent en règle générale, au moment de certains repas ; si oui, qui les prépare ;
- si les deux parties partagent la nourriture ; si oui, quelle répartition et quel usage par chacun ; si non, un moyen de distinguer les provisions appartenant à chacune des parties ;
- si l'étudiant doit être présent au domicile du senior toutes les nuits ;
- s'il est libre de recevoir d'autres personnes, et si oui, dans quelles conditions générales (par exemple, dans quelles pièces du logement, à quels horaires, nombre de personnes maximum) ;
- s'il est libre d'héberger une autre personne dans sa chambre, en principe ou à titre exceptionnel ;
- si l'étudiant est autorisé à pratiquer un instrument de musique dans l'appartement du senior ou à écouter de la musique sans casque audio ; si oui, il s'engage à le faire dans des conditions raisonnables, sans troubler les habitudes de vie du senior, et sans causer de nuisance sonore pour le voisinage. Le senior s'engage à respecter les mêmes conditions générales vis-à-vis de l'étudiant ;
- si l'étudiant a accès à la bibliothèque et à l'équipement Hi-fi du senior.

Le Code de bonne conduite précise si des animaux domestiques sont présents au domicile du senior, et si c'est le cas, indique que l'étudiant accepte ces conditions. Le senior s'engage à veiller à ce que ces animaux domestiques ne troublent pas la tranquillité de l'étudiant et à ce qu'ils ne détériorent pas ses effets personnels. L'accord précise si l'étudiant est autorisé à amener un animal domestique au domicile du senior, et si oui, indique que le senior accepte cette condition. L'étudiant s'engage à respecter les conditions précédentes vis-à-vis du senior.

Enfin, le Code de bonne conduite doit préciser si l'étudiant et le senior sont des fumeurs ou non, et détermine le cas échéant, si chacune des parties accepte que l'autre fume au domicile du senior, ainsi que les possibles conditions (pièces...).



## Livret de recommandations

Pour fonctionner, le projet « Un toit, deux générations » suppose qu'un organisme central soit au cœur du dispositif. Voici quelques recommandations qui peuvent en favoriser la mise en œuvre.

### I. La demande des parties

En premier lieu, cet organisme pourrait être chargé de centraliser les offres et les demandes des seniors et étudiants qui désirent participer à cette expérience. L'organisme, au cours d'un entretien particulier, peut rappeler quel est l'esprit du projet « Un toit, deux générations » et faire remplir à chacun une fiche de renseignements (désirs, attentes, préférences). Cette fiche pourra être établie à partir du questionnaire que l'on a testé auprès d'étudiants- et de seniors-tests<sup>5</sup>.

### II. La mise en relation des parties

Au vu de ces fiches, l'organisme fait se rencontrer un senior et un étudiant qui semblent, *a priori*, pouvoir s'entendre. Il est important que chacun puisse se découvrir librement et que l'étudiant ait la possibilité de visiter les lieux. En cas d'accord mutuel, c'est-à-dire si l'étudiant et le senior s'entendent pour tenter ensemble l'expérience, le tandem est constitué. Si l'un des deux, ou les deux, n'est pas satisfait, l'organisme, en fonction des possibilités, pourrait proposer à chacun de rencontrer quelqu'un d'autre. A l'issue de ce processus itératif, l'organisme devrait pouvoir former le maximum de tandems. A ce stade, il paraît utile de rappeler l'importance de la phase préparatoire, lors de laquelle les desiderata de chacun sont sondés et qui aboutit à la formation du tandem. Cette phase peut être capitale pour le bon déroulement de la vie commune et un déroulement agréable pour chacun de l'expérience.

Le rôle de l'organisme central ne se limite cependant pas à l'appariement des candidats à l'expérience. Il serait souhaitable qu'il s'étende à d'autres fonctions : assister les tandems lors de la rédaction, à la fois, du Code de bonne conduite qui ne constitue qu'un engagement de principe, et de la Convention d'hébergement qui lie les parties<sup>6</sup>. L'organisme devrait se montrer particulièrement attentif à :

- la forme : chaque tandem doit avoir établi et signé le code de bonne conduite et la Convention d'hébergement ;
- le fond : les engagements pris par le senior et l'étudiant, doivent respecter la charte.

Enfin, dans l'hypothèse où les engagements pris devaient être réaménagés ou que la relation doive être prématurément rompue, l'organisme devrait en être informé.

---

<sup>5</sup> En Annexe, on trouvera un exemple de ce questionnaire.

<sup>6</sup> Cf. la charte, article 3.

### **III. Le suivi et la médiation**

Par ailleurs, comme précisé à l'article 4 de la Charte : « L'organisme charge un médiateur du suivi des deux parties ». La charte précise que le médiateur peut s'occuper à la fois du suivi régulier des tandems, et de rétablir le dialogue entre l'étudiant et le senior en cas de problème. Il pourrait donc être utile que le médiateur soit joignable personnellement, par chacun des participants au projet, à tous les stades de son déroulement.

# Références

## Bibliographie

### ■ Revues :

- *L' « intergénérationnel », du discours à la réalité*, Le Monde du 25 janvier 2001
- *Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel*, Jean-Louis PAN KE SHON, in Insee Première, octobre 1999, n°678
- *La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle*, Audrey DANIEL, in Recherches et prévisions, n° 77, septembre 2004
- *Le Patrimoine immobilier des retraités*, Christelle MINODIER, Christelle RIEG, in Insee Première n° 984, septembre 2004
- *La Sociabilité des seniors*, Jean-Louis PAN KE SHON, Nathalie BLANPAIN, in Insee Première n°644, mai 1999
- *Isolement relationnel et mal-être*, Jean-Louis PAN KE SHON, in Insee Première n°931, novembre 2003
- *A Paris, plus de six femmes sur dix vivent seules à Paris après 80 ans*, Sébastien GOSSIAUX, Marc SIMON, Victor G. RODWIN, in Insee Ile-de-France à la page, mai - juin 2002
- *Vieillir dans quatre mégapoles : New York, Londres, Paris et Tokyo*, Victor G. RODWIN, Michael K. GUSMANO, Gabriel MONTERO, in Etudes & Résultats, n° 260, septembre 2003
- *Après 60 ans, une personne sur trois est concernée par la solitude*, Robert ROCHEFORT, C.R.E.D.O.C., in Consommation et modes de vie, n°96, mars 1995
- *Passé 60 ans : de plus en plus souvent en couple ?*, Christiane DELBES et Joëlle GAYMU, in Population et sociétés, n°389, avril 2003

### ■ Ouvrages :

- Sociologie de la vieillesse et du vieillissement, Vincent CARADEC
- Grandir et Vieillir : le parcours de vie, FNG

### ■ Rapports :

- Egalité de traitement entre les générations, Présentation d'éléments pour le débat, Conseil d'Orientations des Retraites, réunions plénière du 7 novembre 2002
- Le logement étudiant et les aides personnalisées, Rapport Assemblée nationale, Jean-Paul ANCIAUX, 2004

### ■ Etudes et documents de l'organisation britannique Homeshare :

- « A New Take on Cohabiting: our first four years 1999-2003 » rapport de fonctionnement de l'organisation (évaluations, résultats, finances, contacts...) : <http://www.homeshare.org/DocumentManagment/News/Homeshare.pdf>
- Etude de Patricia THORNTON sur le projet pilote Homeshare à Londres 1993-95 : <http://www.homeshare.org/DocumentManagment/ResourceUpload/Community%20Care%20Trust%20final%20report%20April%202004.pdf>

▪ **Etudes sur la cohabitation intergénérationnelle:**

- « Double Indemnity or Double Delight? The Health Consequences of Shared Housing and "Doubling Up" » de Sherry AHRENTZEN, in Journal of Social Issues Vol. 59 n°3, p.547 - juillet 2003

Accès payant ; accès gratuit par site agence gouvernementale espagnole IMSERSO par lien suivant : <http://www.imsersomayores.csic.es/productos/revistas/index.html#0408>

Résumé : <http://www.blackwell-synergy.com/links/doi/10.1111/1540-4560.00077/abs/>

- « Examining Satisfaction of Older Home Owners with Intergenerational Homesharing » de Deborah E. ALTUS et R. Mark MATHEWS, in Journal of Clinical Geropsychology vol.6 n°2, p.139-147, avril 2000

Accès payant

Résumé : <http://www.kluweronline.com/article.asp?PIPS=222613&PDF=1>

- « La politica de vivienda en una perspectiva europea comparada » de Carme TRILLA, publié par Fundación La Caixa, colección Estudios Sociales, n°9  
rapport comparatif de 211 pages sur la politique de logement en Europe

[http://www.pdfs.lacaixa.comunicacions.com/webes/wpp0pdfp.nsf/vico/es09\\_esp.pdf/\\$file/es09\\_esp.pdf](http://www.pdfs.lacaixa.comunicacions.com/webes/wpp0pdfp.nsf/vico/es09_esp.pdf/$file/es09_esp.pdf)

- Etude comparative de 2002 sur les programmes de cohabitation intergénérationnelle dans l'Union Européenne

Contenu de cette étude en bref résumé :

[http://www.homeshare.org/DocumentManagment/News/Homeshare\\_EU\\_September\\_2002.pdf](http://www.homeshare.org/DocumentManagment/News/Homeshare_EU_September_2002.pdf)

## Webographie

### ▪ Expériences intergénérationnelles

#### En France

- Concorda Logis (Montpellier)
- <http://www.concordalogis.com>
- Le Parisolidaire
- <http://www.leparisolidaire.com>
- Udiage
- <http://www.udiage.org>

#### A l'étranger

- Homeshare  
<http://www.homeshare.org>
- Homeshare - Londres  
<http://www.homesharelondon.com>
- Homeshare - Comté de Hertfordshire  
<http://homeshareherts.org.uk>
- Homeshare West - Bristol et environs  
<http://www.homesharewest.org>
- Homeshare - Liverpool Personal Service Society  
<http://pss.live.poptech.coop>
- Organisation KC Carers  
<http://www.rbkc.gov.uk/az/az.asp?OrgId=908>
- Programme Caixa de Catalunya - Vive y Convive :  
[http://obrasocial.caixacatalunya.es/CDA/ObraSocial/OS\\_Plantilla3/0,3417,3x4y108,00.html](http://obrasocial.caixacatalunya.es/CDA/ObraSocial/OS_Plantilla3/0,3417,3x4y108,00.html)

### ▪ Les seniors et l'intergénérationnel

- Association Accordages  
[www.accordages.com](http://www.accordages.com)
- Agora encyclopédie  
<http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Intergeneration>
- Fondation nationale de gérontologie  
<http://www.fng.fr>
- Guide de l'intergénération (Québec)  
<http://riaq.uquam.ca/francais/information/complices>

- IMSERSO (Instituto de Mayores y Servicios Sociales - Institut des seniors et des services sociaux) au sein du Secretaría de Estado de servicios sociales, familias y discapacidad qui dépend du ministère espagnol du Travail et des Questions sociales  
<http://www.imsersomayores.csic.es/senior/otrasrevistas/sesentaymas.html>
- Maison de la Nature et de l'Environnement  
[http://www.mnelille.org/vieillir\\_autrement.htm](http://www.mnelille.org/vieillir_autrement.htm)
- site senioractu  
<http://www.senioractu.com>
- site seniorscopie  
<http://www.seniorscopie.com>

■ **Etudes et documents**

- Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie  
<http://www.credoc.fr>
- INSEE  
<http://www.insee.fr>
- Rapport Anciaux relatif au Logement étudiant et aux aides personnalisées  
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000042/0000.pdf>
- Observatoire de la vie étudiante  
<http://www.ove-national.education.fr>

## Contacts

- **Association Accordages**

8 rue Faubourg Poissonnière, 75 010 Paris

M. Mohammed MALKI, directeur-fondateur de l'association

01 47 70 79 67

[contact@accordages.com](mailto:contact@accordages.com)

- **Association Atout'âge**

2 rue Galliéni, 94 230 Cachan

Mme Martine CLAISSE, directrice administrative d'un centre social dans les Hauts de Seine

01 43 50 08 67 / 06 74 02 75 59

[lisatine.cla@planetis.com](mailto:lisatine.cla@planetis.com)

Mme Michèle DUPONT, éducatrice de prévention spécialisée, chargée de missions pour les collectivités locales

01 47 40 83 56 / 06 75 48 35 47

[michele.h.dupont@wanadoo.fr](mailto:michele.h.dupont@wanadoo.fr)

- **Association Le ParisSolidaire**

16 rue Barbes, 92300 Levallois-Perret

Mme Bénédicte CHATIN, responsable

Mme Aude MESEAN, responsable

01 43 68 10 96

[contact@leparisolidaire.com](mailto:contact@leparisolidaire.com)

- **Association U.D.I.A.G.E.**

1 place de Metz, 38 000 Grenoble

Mme Ravia JOURDE, Conseillère sociale en charge du projet « Accueil de l'étudiant chez la personne âgée »

04 76 03 72 62

[jourde.ravia@udiage.org](mailto:jourde.ravia@udiage.org), [contact@udiage.org](mailto:contact@udiage.org)

- **Concorda Logis**



Mme Oana BARRE, responsable de l'association  
04 67 54 76 75  
[contact@concordalogis.com](mailto:contact@concordalogis.com)

▪ **ESDES-Services intergénération**

25 rue du Plat, 69 288 Lyon Cedex 2

Mme Marie-Louise RASIGADE, présidente  
04 72 32 58 84  
[mlrasigade@univ-catholyon.fr](mailto:mlrasigade@univ-catholyon.fr)

▪ **Fondation nationale de gérontologie**

46 rue Mirabeau, 75016 Paris

- Mme Geneviève ARFEUX-VAUCHER, directeur de recherche  
[genevieve.arfeux-vaucher@fng.fr](mailto:genevieve.arfeux-vaucher@fng.fr)

- Mme Jacqueline GAUSSENS, directeur de communication  
[jacqueline.gaussens@fng.fr](mailto:jacqueline.gaussens@fng.fr)

- Mme Martine DORANGE, psychologue  
[martine.dorange@fng.fr](mailto:martine.dorange@fng.fr)

- Mme Agnès BEGHI, documentaliste  
[agnes.beghi@fng.fr](mailto:agnes.beghi@fng.fr)

▪ **Mairie de Paris**

130 Avenue Daumesnil, 75 012 Paris

Mme Sandrine MAZETIER, adjointe au maire de Paris chargée de la vie étudiante  
01 44 68 12 37  
[sandrine.mazetier@paris.fr](mailto:sandrine.mazetier@paris.fr)

▪ **Organisation Homeshare**

- Homeshare Placements Ltd, Bureau du Hertfordshire  
3 Moneyhill Road, Rickmansworth, Herts.WD3 7E  
(+44) 1923 721488  
[admin@homeshareherts.org.uk](mailto:admin@homeshareherts.org.uk)

- Homeshare London, Bureau de Londres  
155a Kings Road, London SW3 5TX  
+44 (0)20 7376 4558

[hsinfo@homesharelondon.com](mailto:hsinfo@homesharelondon.com)

- Homeshare West, Bureau de Bristol

Mrs Audrey Heard, responsable

+44 (0)117 908 3045

[enquiries@homesharewest.org](mailto:enquiries@homesharewest.org)

- Homeshare, Liverpool Personal Service Society (PSS)

18 Seel Street, Liverpool L1 4BE

+44 (0)151 702 5555

[information@pss.org.uk](mailto:information@pss.org.uk)

▪ **Sciences Po**

27 rue Saint-Guillaume, 75 337 Paris Cedex 07

- M. Aurélien KREJBICH, chargé de mission – responsable juridique

01 45 49 53 10

[aurelien.krejbich@sciences-po.fr](mailto:aurelien.krejbich@sciences-po.fr)

- Mme Hélène NAUDET, accueil des étudiants au service de l'aide sociale

[helene.naudet@sciences-po.fr](mailto:helene.naudet@sciences-po.fr)

- **Senioractu.com**

10 Square du Thimerais, 75 017 Paris

M. Jean-Philippe TAROT, responsable

01 40 53 88 84 / 06 22 49 19 38

[iptarot@senioractu.com](mailto:iptarot@senioractu.com)

## Coordonnées des membres de l'équipe

- **Tuteur**

- AUVRAY Marie-Pierre, [mp.auvray@wanadoo.fr](mailto:mp.auvray@wanadoo.fr)

- **Etudiantes**

- ASFOUR Mélissende, [mélessende.asfour@sciences-po.org](mailto:mélessende.asfour@sciences-po.org)
- BOCHE Adrienne, [adrienne.boche@sciences-po.org](mailto:adrienne.boche@sciences-po.org)
- CUSSAC Sarah, [sarah.cussac@sciences-po.org](mailto:sarah.cussac@sciences-po.org)
- LEBRUN Delphine, [delphine.lebrun@sciences-po.org](mailto:delphine.lebrun@sciences-po.org)
- MACH Anne-Sophie, [annesophie.mach@sciences-po.org](mailto:annesophie.mach@sciences-po.org)
- PAVOT Jeanne, [jeanne.pavot@sciences-po.org](mailto:jeanne.pavot@sciences-po.org)
- PIQUEMAL Leslie, [leslie.piquemal@sciences-po.org](mailto:leslie.piquemal@sciences-po.org)

# Annexes

## Canevas type d'entretien Senior

AUTEUR DE L'ENTRETIEN		CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN			
DUREE DE L'ENTRETIEN			

### Présentation de l'enquête et échange préliminaire :

- Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?
- Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?

### 0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :

- Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :
- Lieu de résidence :
- Type de logement occupé, surface habitable :
- Statut : locataire ou propriétaire :

### 1. Objectifs généraux :

- Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?
  - Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
  - Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
  - Pour rompre la solitude /l'isolement ?
- Qu'attendez-vous de cette expérience ?
- Qu'attendez-vous de l'étudiant ?
  - Quelle participation à la vie commune ?
  - Quelle participation financière ?
  - Quel équilibre entre financement et services ?

- **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)?**
- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**
- **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

## 2. Questions matérielles :

- **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**
  - Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)?
  - Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?
  - Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?
- **Quel type de logement proposez-vous ?**
  - Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?
  - Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?
  - L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?
  - Sa chambre fermera-t-elle à clé ?
  - Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?
  - L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?
  - Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?
  - L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?
- **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**
  - Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?
  - Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances?

## 3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :

- **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

- Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?
- Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?
- Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?
- L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?
- Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?
- Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?
- Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

- **En ce qui concerne l'engagement :**
  - Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?
  - En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?
- **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**
  - Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?
  - Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?
- **En ce qui concerne le financement :**
- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

#### 5. Rencontre des deux parties :

- **En ce qui concerne la formation des tandems :**
  - Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?
  - Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place



à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience, afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

▪ **En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**
- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

## Compte-rendus des entretiens Seniors

---

### ENTRETIEN AVEC H.G.

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	MELISSENDE ASFOUR	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	04/01/05		
DUREE DE L'ENTRETIEN	25 MIN		

#### Présentation de l'enquête et échange préliminaire :

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Désire garder l'anonymat.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Ne peut pas accueillir d'étudiant pour des raisons matérielles.

#### 0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

H. G., 64 ans, célibataire, ancien cadre infirmier.

- **Lieu de résidence :**

Paris.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Appartement de 53 m2.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Logement social.

#### 1. Objectifs généraux :

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**

- Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
- Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
- Pour rompre la solitude /l'isolement ?

Tout dépend de l'âge de la personne âgée et de son entourage, de ses moyens financiers.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Si la personne est indépendante et valide, aura plus besoin d'un complément financier. Au contraire, si elle est seule et isolée, aura besoin de compagnie.

▪ **Qu'attendez-vous de l'étudiant ?**

- Quelle participation à la vie commune ?
- Quelle participation financière ?
- Quel équilibre entre financement et services ?

Cela dépend de la situation de la personne âgée. Si celle-ci n'a pas beaucoup de revenus, elle demandera une participation financière. Si l'entente entre l'étudiant et le senior est bonne, une participation à la vie commune est possible. L'équilibre entre financement et services doit se faire de lui-même quand un certain degré d'entente s'est installé entre les deux individus.

▪ **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)** ?

Oui, c'est la finalité même de la cohabitation.

▪ **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**

Redoute des modes de vie complètement différents.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

Non.

**2. Questions matérielles :**

▪ **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**

- Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)

Cela doit se décider au cas par cas.

- Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?

Cela doit se décider au cas par cas.

- Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?

Ne bénéficie pas d'une aide à domicile. Pense qu'il a un vrai risque que l'étudiant soit considéré, par la personne âgée, comme une aide ménagère.

▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?

Une chambre meublée.

- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?

Cf. Réponse précédente.

- L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?

Oui.

- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?

Oui. Il n'est pas nécessaire que le senior ait accès à la chambre de l'étudiant.

- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?

Pas de sanitaires privés.

- L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Accès libre à la cuisine et aux différentes pièces de l'appartement. Il n'est pas nécessaire que le senior ait accès à la chambre de l'étudiant.

- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?

Usage libre dans la limite du raisonnable.

- L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui.

▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?

Un semestre au moins.

- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances ?

Chacun fait ce qu'il veut. L'étudiant est libre de partir ou de rester.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Cela ne peut être qu'occasionnel. Chacun fait ses propres courses et dispose d'une partie du réfrigérateur.

▪ **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?**

Souplesse concernant les allées et venues de l'étudiant, mais celui-ci doit prévenir le senior.

▪ **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa**

**(son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?**

Possible. Doit également être discuté avec l'étudiant.

- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?**

Non, car cette chambre est celle de l'étudiant. Peut envisager des exceptions, lors des vacances ou lorsque l'étudiant s'absente longtemps. Tout doit pouvoir être discuté.

- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**

Non.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?**

Nécessaire de fixer des horaires. Tout dépend de l'instrument en question.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?**

Non.

- **Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?**

Détérioration, vol, facture d'eau excessive.

#### **4. Eléments juridiques et financiers :**

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?

Ne sait pas.

- En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

Un préavis suffira.

- **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Un modérateur est essentiel. Plusieurs individus ayant des compétences spécifiques seraient une bonne chose (spécialistes des seniors, psychologue). Des entretiens réguliers pourraient permettre d'établir un fichier sur chacun des participants.

- Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?

La discussion est essentielle.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Dépend des besoins de la personne âgée. Cela doit être modulable. Par exemple : en période d'examens, il peut être envisagé que l'étudiant paie au lieu de rendre des services.

**5. Rencontre des deux parties :**

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Un entretien préalable est nécessaire. Une période d'essai est moins utile : elle ne permet pas toujours d'apprécier la compatibilité des caractères.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

Un « contrat individuel », pour chaque tandem, est important en raison de la particularité des caractères de chacun.

▪ **En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

Peu importe. Le plus important sont les affinités. Les seniors, recherchant une présence sécurisante, préféreront peut-être un homme.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

./.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Mme G. a été infirmière et a évoqué le fait que les étudiants infirmiers avaient la possibilité de loger gratuitement pendant leurs études chez un senior et malade en échange de soins ou d'une présence régulière.

Estime que le projet n'est pas une bonne idée, ni une solution car ce mode de logement ne peut concerner que peu de personnes, disposant d'une surface habitable suffisamment grande pour accueillir un étudiant. D'autre part, pense que les personnes, ayant un appartement suffisamment grand, refuseront d'accueillir un étudiant car celles-ci n'ont pas besoin d'un complètement de revenus ou se méfient du mode de vie des étudiants.

---

**ENTRETIEN AVEC N.H.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	ADRIENNE BOCHE	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	17/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	2 HEURES		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Non.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Projet très intéressant. Potentiellement intéressée en sachant qu'elle vit dans une maison à Cholet, il ne s'agirait donc pas directement de participer au projet en cours, mais à une expérience similaire.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

N. H., sexe féminin, retraitée.

- **Lieu de résidence :**

Cholet.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Maison, plusieurs pièces (taille exacte non précisée).

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Propriétaire.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**

- Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
- Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
- Pour rompre la solitude /l'isolement ?

Etant souvent absente de chez elle, souhaite une personne qui puisse assurer une présence quotidienne pendant son absence : cela est rassurant, permet l'entretien des plantes, de la maison en général, cela diminue les risques de cambriolage. Envisage l'expérience comme une sorte de «gardiennage».

N'attend pas de complément de revenu (ne demande pas de loyer) ni le développement d'une relation affective *a priori*, à moins que, de façon inattendue, des affinités particulières se créent à l'usage, auquel cas il n'y a pas de problème.

Se méfie de la velléité développée par certains étudiants d'avoir une «grand-mère de substitution » pour combler un vide. Pas du tout disposée à remplir ce rôle et met en garde contre l'idéalisation des seniors par certains jeunes.

- **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**
- **Qu'attendez-vous de l'étudiant ?**
  - Quelle participation à la vie commune ?
  - Quelle participation financière ?
  - Quel équilibre entre financement et services ?

N'attend aucun loyer de la part de l'étudiant. La participation aux charges à 50% est inadaptée dans le cas d'une maison où les charges sont très élevées. Plutôt une participation proportionnelle mais cela est difficile à calculer.

- **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)** ?

Si des affinités se développent, oui.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**

Des craintes limitées : uniquement des questions de savoir-vivre et d'honnêteté. Crainte du bruit, des attitudes sans-gêne (fouiller la correspondance, voler).

- **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

Plus jeune, chez un senior justement.

## 2. Questions matérielles :

- **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**
  - Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)

Les courses devraient faire partie des services réguliers rendus par l'étudiant, de même que sortir le chien. Le ménage ne doit pas revenir à l'étudiant, sauf cas exceptionnels (maladie de la femme de ménage...). Dans son cas, « le gardiennage » constituerait le service essentiel.



- Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?

Pas de volume horaire calculé de façon précise. Une série de services mise au point à l'avance est suffisante. Avec une marge de services « gracieux » de la part de l'étudiant ou de la personne âgée si des affinités permettent cette souplesse.

- Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?

Dispose d'une femme de ménage et compte la garder, l'étudiant n'est pas là pour ça.

#### ▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?

Une chambre meublée (dispose de beaucoup de meubles, ne veut pas que l'étudiant en apporte d'autres) avec une salle de bain indépendante.

- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?

Cf. Réponse précédente.

- L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?

Cf. Réponse précédente.

- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?

Souhaite vérifier de temps en temps que l'étudiant entretient sa chambre, vérification qui se limiterait à un rapide coup d'œil. Il est en effet indispensable que l'étudiant fasse son ménage régulièrement.

- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?

Cf. Réponses précédentes.

- L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Ne souhaite pas que l'étudiant ait accès à sa chambre ou son bureau.

- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?

Il va de soi que l'étudiant a accès à tout l'électroménager et le matériel hi-fi disponible dans la maison, sous réserve d'en faire un usage normal, à des horaires décents et sans laisser de trace après son passage. Même chose pour les livres, les cassettes-vidéo.

- L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui.

#### ▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?

Se déclare contre toute forme d'engagement en terme de durée. Ne veut pas s'engager à garder l'étudiant et réciproquement, estime que celui-ci n'a pas à s'engager vis-à-vis d'elle.

- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances ?

L'étudiant est libre de ses allers et venues le week-end, n'attend aucune compagnie régulière.

En revanche, pour les vacances, préférerait que l'étudiant s'absente, notamment pendant les fêtes. Il est important, lorsque deux personnes cohabitent, que celles-ci ne se voient pas pendant un certain temps, afin de prendre du recul. Entend par ailleurs recevoir sa famille pendant les vacances.

### **3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Les heures de repas de l'étudiant étant très irrégulières, il y a une faible probabilité de partager les repas. C'est mieux que chacun fasse sa cuisine et ses propres courses. Une ou deux étagères du réfrigérateur seraient réservées à l'étudiant.

- **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?**

Aucun horaire ne sera fixé. La seule condition sera de ne pas faire de bruit la nuit.

- **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?**

N'installerait qu'un lit d'une personne dans la chambre. A charge pour l'étudiant de s'arranger. La venue d'amis nombreux doit rester exceptionnelle et envisagée à l'avance au cas par cas. Cela dépendra en grande partie de la qualité de la relation et de la confiance envers l'étudiant. Est contre l'idée d'une cohabitation régulière (plusieurs nuits de suite) du petit ami ou de la petite amie de l'étudiant. Considère qu'elle s'est engagée à héberger un étudiant, pas deux. Inviter des amis à déjeuner ne pose pas de problème si tout est rangé après.

- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?**

N'entend évidemment pas y loger quelqu'un quand l'étudiant s'y trouve, ni le contraindre à un déménagement provisoire. En revanche, en son absence (pendant les vacances), souhaite pouvoir loger des amis ou la famille.

- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**

Evidemment. Cela est même le but de la cohabitation : l'étudiant entretient la maison en l'absence de la personne âgée.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?**

Pas de problème, si les horaires sont décents.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?**

L'étudiant peut fumer dans sa chambre à condition d'ouvrir la fenêtre. Etant elle-même fumeuse, souhaite fumer librement dans le reste de la maison, même si l'étudiant est non-fumeur.

- **Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?**

La discrétion, le respect de la vie privée et de l'intimité de l'autre.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

##### ▪ **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ imprévu ?  
Plutôt qu'une caution que l'étudiant verserait, il est indispensable que celui-ci prenne une assurance, pour couvrir les dégâts importants qu'il pourrait occasionner.

- En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

Seul un préavis d'environ quinze jours à un mois est nécessaire. Logiquement, ne voit pas l'utilité d'une indemnisation en cas de rupture du « contrat » s'il n'y a pas d'engagement. Le terme « contrat » est d'ailleurs inapproprié. S'il n'y a pas d'engagement, il n'y a pas d'indemnisation.

##### ▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Pas opposée à l'idée d'un médiateur si les conflits sont pris très en amont. Souvent la saisine du médiateur intervient trop tard. Celui-ci doit être avant tout une personne de bon sens. Exprime une grande réserve vis-à-vis des psychologues et psychiatres. Le médiateur doit avoir une solide formation juridique. Eventuellement des rencontres régulières.

- Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?

Pense pouvoir parler sans gêne. Il faut dire les choses le plus tôt possible avant que cela ne devienne irrattrapable.

##### ▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Participation aux charges et services.

#### 5. Rencontre des deux parties :

##### ▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Une présélection est nécessaire, à l'aide d'une définition claire et détaillée des attentes des uns et des autres. Un entretien approfondi doit avoir lieu. Favorable à une période d'essai, à condition que la charte ait été signée auparavant, pour que celle-ci soit véritablement un moyen d'évaluer le comportement du colocataire au regard des engagements qu'il aura pris préalablement.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être

révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

Pas de contrat. Pas d'engagement de durée.

▪ **En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

Indifférente quant au sexe de l'étudiant. En revanche, préférerait un étudiant mûr avec lequel il y aura peut-être moins de conflits.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

./.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Nécessité de prévenir les étudiants de la question de la relation affective qui ne s'établira pas forcément avec le senior. Ne pas les exposer à une déception de ce point de vue.

---

**ENTRETIEN AVEC J.C**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	SARAH CUSSAC	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	17/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 15		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Anonymat souhaité.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Projet intéressant, y aurait participé si elle avait pu mais manque de place.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

Sexe féminin, 76 ans, retraitée, ancienne attachée d'administration en établissements scolaires, célibataire.

- **Lieu de résidence :**

Paris.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Deux pièces.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Locataire.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**

- Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
- Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
- Pour rompre la solitude /l'isolement ?

Pour rendre service avant tout : de son côté, a été obligée de travailler pour payer ses études et son loyer. Egalement pour échanger avec une autre génération : aime le contact et les jeunes.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Cf. Réponse précédente.

▪ **Qu'attendez-vous de l'étudiant ?**

- Quelle participation à la vie commune ?
- Quelle participation financière ?
- Quel équilibre entre financement et services ?

Participation financière accessoire, à envisager seulement pour que l'étudiant se sente à l'aise. En ce qui concerne les services, il faut que cela laisse du temps à l'étudiant. Les services doivent pouvoir varier.

▪ **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)?**

Oui, bien sûr, mais si l'étudiant en a envie : cuisine, récit d'anecdotes, sorties, discussion.

▪ **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**

Pense qu'il faudra attendre avant de juger, les deux personnes ne se connaissant pas au départ. Mais n'a pas de craintes a priori.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

Plus jeune, avec des amis. Mais une cohabitation avec des étudiants est particulière : il faut avoir plus d'espace pour que chacun soit à l'aise.

**2. Questions matérielles :**

▪ **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**

- Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)?

Quelques courses, surtout pour ce qui est lourd à porter (eau). Pas de ménage : aujourd'hui l'électroménager permet d'aider les seniors ; il s'agit davantage du rôle d'une aide à domicile. Peut-être, de temps en temps, pour les parties partagées de l'appartement. La cohabitation intergénérationnelle doit être avant tout un échange, un partage.

- Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?

Il faut surtout définir le temps. Les deux parties peuvent se mettre d'accord sur une base de services possibles qui peut varier par la suite.

- Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?

Non. La présence de l'étudiant ne change rien puisqu'il n'est pas là pour cette tâche.

▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?

Il faudrait une chambre et sans doute des sanitaires indépendants. Pour le reste, il convient de partager en essayant de ne pas trop se gêner. Cela se mettra en place au fur et à mesure de la cohabitation.

- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?

Oui.

- L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?

Oui.

- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?

N'entrerait pas dans la chambre de l'étudiant. Mais n'entend pas donner de clé : les deux parties doivent se faire confiance ; les autres pièces ne sont pas fermées.

- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?

Cf. Réponses précédentes.

- L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Oui.

- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?

Accès libre au matériel électroménager et hi-fi, mais en se mettant d'accord pour ne pas se gêner. En revanche pour la télévision, il conviendra de se mettre d'accord sur les programmes. Un poste de télévision pourrait être mis à la disposition de l'étudiant dans sa chambre afin d'éviter ce type de conflit.

- L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui.

▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?

Oui.

- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances ?

Cela dépendra de l'autonomie de la personne âgée et des services à rendre.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Pense prendre quelquefois ses repas avec l'étudiant car cela permet d'échanger. Mais seulement si celui-ci en a le temps et l'envie. Pour simplifier la cohabitation, chacun devra faire ses courses et disposer d'une partie du réfrigérateur.

▪ **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'allers et venues ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?**

S'il rentre discrètement, il n'y a pas besoin d'horaires. Il convient de prévenir seulement pour la nuit, au-delà d'une certaine heure, pour ne pas que le senior s'inquiète.

- **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?**

Il peut inviter quelqu'un de temps en temps dans la journée, en prévenant. En revanche, pas la nuit, sauf cas exceptionnel.

- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?**

Non sauf si l'étudiant s'absente et s'il est d'accord : il ne faut pas qu'il ait l'impression de ne pas avoir sa place propre.

- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**

Oui.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?**

Possibilité de fumer dans la chambre seulement.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?**

Peut jouer d'un instrument de musique, mais des horaires doivent être fixés.

- **Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?**

Ne pas profiter de l'absence de la personne âgée pour organiser une « grande fête ». Quelques règles de propreté et de respect du mobilier.

#### **4. Eléments juridiques et financiers :**

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?

Cela peut être une solution pour mettre les deux parties en confiance, mais il ne faut pas que la caution soit élevée. Par ailleurs, elle doit seulement être utilisée pour les dégâts.

- En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

Un préavis est nécessaire, sauf en cas de grave problème. En ce qui concerne l'idée de remplacer l'étudiant, cela dépend si la personne âgée le souhaite. Cela devrait rester une option.

- **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?



Un médiateur est indispensable. Celui-ci devrait avoir quelques compétences juridiques, être diplomate. Il faudrait pouvoir le joindre en cas de conflit ou de question.

- Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?

Pense être capable d'en parler.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

La participation financière doit être la moins élevée possible, il ne faut pas pénaliser les étudiants qui ont peu d'argent.

**5. Rencontre des deux parties :**

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Un entretien préalable est nécessaire. En revanche, une période d'essai est source de complication.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

Doit rester un cadre souple permettant des adaptations en cas de problème.

▪ **En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

Aucune préférence.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

L'élément le plus désagréable serait le bruit : les deux personnes doivent savoir adopter un comportement discret (portes, musique) pour ne pas gêner l'autre.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Non.

---

**ENTRETIEN AVEC G.G.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	DELPHINE LEBRUN	CATÉGORIE D'ACTEURS INTERROGÉS	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	14/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	2 HEURES		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Non.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Intéressé par le projet, mais ne souhaite pas et ne peut pas accueillir d'étudiants pour des raisons matérielles.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

G. G., sexe masculin, 72 ans, retraité, ancien ingénieur, marié, trois enfants et neuf petits enfants.

- **Lieu de résidence :**

Sans objet.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Sans objet.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Sans objet.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
  - Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
  - Pour rompre la solitude /l'isolement ?

Pour le côté intergénérationnel de l'expérience, surtout dans une société où les seniors et les jeunes ne se rencontrent plus alors qu'ils auraient beaucoup à échanger. Idée de transmission

d'expérience et de savoir. Certaine nostalgie de l'époque où aînés et plus jeunes se rencontraient régulièrement (parties de cartes, discussions sur le pas de la porte...). Souhaite avant tout rendre service à l'étudiant en proposant un hébergement gratuit ou très abordable. N'attend pas de services en retour sauf exceptionnellement, toujours selon les disponibilités de l'étudiant. Sorties ensemble possibles si des affinités se créent.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Cf. Réponse précédente.

▪ **Qu'attendez-vous de l'étudiant ?**

- Quelle participation à la vie commune ?
- Quelle participation financière ?
- Quel équilibre entre financement et services ?

N'attend que des « mini-services » (aide pour porter quelque chose, faire quelques courses) rendus occasionnellement selon les disponibilités de l'étudiant. Une participation financière serait peut-être à envisager pour éviter certains conflits, un chantage affectif éventuel : participation légèrement supérieure aux charges (120-150 Euros par exemple).

▪ **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)**

Oui, en fonction des envies et des disponibilités de chacun. Par exemple : découverte de plats traditionnels.

▪ **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**

Pas d'*a priori* particulier. Mais peur d'être déçu « physiquement » (attitude incorrecte) et « culturellement » par l'étudiant (peur ne rien avoir en commun (centres d'intérêt, loisirs), peur d'un décalage culturel et intellectuel entre les deux parties). Peur d'une « relation anonyme ».

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

A accueilli à plusieurs reprises des amis musiciens étrangers de son fils pour de très courtes périodes. Par ailleurs, son fils accueille épisodiquement des individus chez lui.

**2. Questions matérielles :**

▪ **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**

- Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)

N'attend pas de services de l'étudiant. Eventuellement des sorties culturelles. Pense que l'idée d'une présence rassurante peut être une attente particulière de certaines personnes plus âgées.

- Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?

En se mettant dans l'hypothèse d'une personne souhaitant des services de la part de l'étudiant, il conviendrait de mettre avant tout une limite en terme de temps ; le senior doit prendre en compte les disponibilités de l'étudiant, sa charge de travail ; le senior doit accepter une certaine flexibilité en fonction de l'emploi du temps de l'étudiant.

- Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?

Sans objet.

▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?

Il convient d'envisager la mise à disposition d'une chambre séparée et meublée. Les sanitaires seront à partager en respectant des règles d'hygiène simples. L'étudiant doit pouvoir utiliser la cuisine ; certaines règles élémentaires devront cependant être instaurées : heures de partage, propreté, « petites recettes » qui ne demandent pas un grand « déballage ».

- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?

Cf. Réponse précédente.

- L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?

Oui.

- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?

Ne souhaite pas avoir accès à la chambre de l'étudiant. Comprendrait que l'étudiant désire une clé.

- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?

Cf. Réponses précédentes.

- L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

L'accès aux pièces communes serait libre (cuisine, sanitaires, séjour).

- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?

Utilisation de tout l'électroménager en respectant des règles simples : usage « normal » (pas excessif), déterminer les temps d'utilisation de chacun, ne pas détériorer le matériel. Afin de simplifier la cohabitation, il serait possible de mettre un poste de télévision dans la chambre de l'étudiant pour éviter les conflits sur le choix des programmes par exemple.

- L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui.

▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?

Oui.

- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances ?

L'étudiant est complètement libre de s'absenter pour les vacances et le week-end. Pas de disponibilité minimale. Cela doit être fonction des envies et du temps dont l'étudiant dispose.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Il serait possible, de temps en temps, de prendre ensemble un repas. Des invitations mutuelles seraient également une éventualité. Par exemple, inviter l'étudiant à partager un repas quand le senior reçoit des amis afin, dans l'hypothèse d'un étudiant étranger, de faire découvrir à ce dernier la culture/société française. Réciproquement l'étudiant pourrait préparer un plat traditionnel de sa région ou de son pays. Il serait préférable pour simplifier la cohabitation que chacun achète ses produits et dispose d'un rayonnage dans le réfrigérateur pour y ranger ses courses.

- **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?**

Non. Mais si l'étudiant envisage de rentrer très tard ou de découcher, il conviendrait que l'étudiant prévienne le senior ; le but n'est pas d'épier l'étudiant mais d'éviter que le senior s'inquiète.

- **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?**

Pas d'opposition de principe. Mais cela doit rester occasionnel et l'étudiant doit demander l'autorisation, l'idée étant que le senior s'est engagé à n'héberger que l'étudiant et que celui-ci peut rencontrer ses amis à l'école.

- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?**

Souhaiterait pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visite mais seulement en l'absence de l'étudiant et en lui demandant l'autorisation.

- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**

Oui, si a confiance en l'étudiant. Sinon il convient de s'arranger pour que les deux « parties » soient absentes au même moment.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?**

L'étudiant devra respecter des horaires particuliers.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?**

Cela dépend des seniors. Devra être précisé dans le « contrat » dès le départ.

- **Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?**

L'étudiant ne doit pas oublier l'esprit du projet, une « cohabitation intergénérationnelle » et doit toujours garder en tête l'idée qu'il n'est pas chez lui (respect de l'autre, liberté s'arrête où commence celle d'autrui). La politesse, la courtoisie doivent être au centre de cette cohabitation.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

##### ▪ **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?

Pas forcément : si l'étudiant est assuré, il n'est pas nécessaire d'avoir une caution en cas de dégât ; en ce qui concerne le départ impromptu, une caution n'est pas indispensable puisqu'il est toujours possible de « retrouver la trace de l'étudiant », le point d'attache de ce dernier étant Sciences Po.

- En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

Un préavis serait nécessaire. En ce qui concerne « l'indemnisation », une règle simple pourrait être : pour l'étudiant « tout mois commencé est dû » et pour le senior « assumer le mois payé » afin d'éviter que celui-ci ne mette à la porte l'étudiant une fois le loyer réglé.

##### ▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

La possibilité d'avoir un référent est une bonne idée : il procéderait à un suivi régulier (coup de téléphone toutes les six semaines par exemple) mais à l'insu de l'étudiant pour éviter qu'il ne se sente épié ; il serait un recours en cas de conflit. Des rencontres régulières à l'insu de l'étudiant, toutes les six semaines, pourraient être envisagées. Un entretien bilan / « retour d'expérience » à la fin de chaque période de cohabitation permettrait d'assurer la pérennité du projet.

- Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?

Un dialogue est nécessaire.

##### ▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Une petite participation financière : supérieure au partage des charges : 120 – 150 Euros. Pour éviter les retards de paiements, Sciences Po pourrait s'occuper de collecter et redistribuer le loyer.

#### 5. Rencontre des deux parties :

##### ▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Un entretien préalable est nécessaire. Une période d'essai d'une semaine par exemple serait une bonne chose. L'étudiant ne paierait alors non pas le mois entier, mais la semaine engagée.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

Un « contrat » individuel est nécessaire. Il faut pouvoir le modifier étant donné que la relation entre le senior et le jeune peut évoluer. Il conviendrait de préciser davantage les interdits, d'être plus strict au départ, ne connaissant pas la personne, pour éventuellement assouplir le « contrat » par la suite.

▪ **En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

Aucune préférence.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

Point le plus désagréable : que l'étudiant perde de vue l'esprit du projet, oublie qu'il n'est pas chez lui. Manque de courtoisie. Propreté.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Sciences Po pourrait proposer une sorte de « petit guide du bon locataire » rappelant certaines règles de base, de bonne conduite, les « coutumes » françaises pour les étudiants étrangers afin d'éviter tout « choc culturel ».

Une des clauses de rupture du contrat pourrait être la dégradation de l'état de santé du senior. Celui-ci devrait également mettre au courant l'étudiant de ses problèmes de santé, lui dire quoi faire en cas d'urgence (rappeler par exemple à l'étudiant étranger le numéro des pompiers). Le senior devrait également transmettre les coordonnées de sa famille en cas de problème.

---

**ENTRETIEN AVEC D.G.**


---

AUTEURS DE L'ENTRETIEN	ANNE-SOPHIE MACH	CATEGORIE D'ACTEUR INTERROGE	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	02/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 15		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Désire conserver l'anonymat.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Compte tenu de son appartement, a la possibilité matérielle d'offrir une chambre à un étudiant. Refuse pourtant d'accueillir toute personne (pas uniquement un étudiant) afin de conserver sa tranquillité et ne rien partager de son intimité.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

D.J., sexe féminin, 66 ans, retraitée de la fonction publique.

- **Lieu de résidence :**

Paris.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Refuse de préciser.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Propriétaire.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
  - Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?



- Pour rompre la solitude /l'isolement ?

Envisage un tel système pour des questions financières, l'étudiant devant participer aux frais en argent ou à défaut en services. Il faudrait fixer une somme forfaitaire.

- **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Recherche la relation la moins personnelle possible pour l'autonomie des deux parties. N'est ni prête, ni disposée à s'engager dans une relation personnelle et humaine avec une personne étrangère. Cela doit ressembler à une colocation normale.

- **Qu'attendez-vous de l'étudiant ?**

- Quelle participation à la vie commune ?
- Quelle participation financière ?
- Quel équilibre entre financement et services ?

N'attend de la présence d'un étudiant que son apport financier pour faire face aux charges. En dehors de cela, l'étudiant n'a rien à lui apporter.

- **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)**

Si une relation personnelle se noue avec l'étudiant, n'est pas fermée à l'échange. Mais ce n'est pas la vocation première de cette colocation. Si a du temps, il est possible de converser, de découvrir la cuisine et la culture de l'autre, voire même d'envisager des cours de langue.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**

N'a pas de craintes ou d'*a priori* spécifiquement liés à l'étudiant mais des appréhensions générales en raison de la présence d'une autre personne chez elle. Peur du manque de discrétion, or veut ne pas s'apercevoir que quelqu'un habite dans l'appartement.

- **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

A eu l'occasion de vivre avec des jeunes puisque certains de ses quatre enfants sont restés assez longtemps chez elle, notamment avec leurs petits amis.

## **2. Questions matérielles :**

- **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**

- Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)

Les services pour lesquels elle serait intéressée sont le ménage, le repassage et les courses.

- Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?

Il est nécessaire de trouver une unité de mesure mais souhaite fixer des missions claires dans un délai précis. Par exemple, il ne doit pas être décidé de faire le ménage en général mais de faire le

repassage de la semaine pour le lundi. La mission est toujours : « faire telle tâche pour telle date ». Cela est à déterminer en terme de temps mais ne doit pas être symbolique. Tout doit être négocié et discuté avant le « contrat ». En cas d'emploi du temps surchargé de l'étudiant à certaines périodes, il est possible d'accorder de petites indulgences mais le « contrat » doit être respecté (comme on respecte des horaires de travail).

- Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?

A partir du moment où a recours à un étudiant pour des motifs financiers et dans l'hypothèse où elle a une aide ménagère, l'étudiant a vocation à se substituer à cette femme de ménage qu'elle n'a plus les moyens d'engager.

#### ▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?

Met à disposition de l'étudiant une chambre et un cabinet de toilette qui est indépendant de la salle de bain de l'appartement.

- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?

La chambre est meublée avec un lit, une table, une chaise, une lampe et une armoire.

- L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?

L'étudiant a la possibilité d'aménager à sa convenance à condition de ne rien dégrader (comme pour un contrat de location).

- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?

La clé de la chambre est mise à disposition de l'étudiant qui en a l'unique loisir. N'a aucune raison de pénétrer dans sa chambre sauf pour des raisons de sécurité (incendie).

- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?

Cf. Réponses précédentes.

- L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

L'étudiant a un accès limité à la cuisine. Il a la possibilité de faire réchauffer des plats, de se faire du café mais pas de faire la cuisine. Ne veut pas retrouver la cuisine dans un état effroyable. L'étudiant n'a aucun accès aux autres pièces de l'appartement.

- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?

L'étudiant a la possibilité d'utiliser la machine à laver dans des limites raisonnables mais peut également aller à la laverie. Aucun usage possible des autres appareils.

- L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

L'étudiant dispose des clés de l'appartement mais il doit les laisser à personne, même si aucun contrôle en la matière n'est possible.

#### ▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?

La disponibilité minimale doit être une période plus longue qu'un simple semestre. Sinon il faut se réhabituer et se réadapter à une nouvelle personne, or n'a pas vraiment envie de changer en cours d'année. La durée appropriée serait une année scolaire.

- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances?

Pour les week-ends et les vacances, l'étudiant a le droit de s'absenter mais il doit rattraper les services non rendus. Si l'étudiant a l'intention de ne pas rester pendant une longue période comme les grandes vacances, préfère ne louer la chambre que pour les mois de présence ou limiter la location à l'année scolaire.

### **3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

La question des repas en commun ne se pose même pas. Un peu de place pourra lui être trouvée dans le réfrigérateur et dans le placard mais le moins possible, à moins d'envisager d'installer un réfrigérateur dans la chambre.

- **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?**

L'étudiant a une complète liberté quant aux horaires et il n'a pas à prévenir s'il ne rentre pas dormir une nuit.

- **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?**

L'étudiant peut inviter et faire ce qu'il veut dans sa chambre du moment qu'il ne dérange pas. Une personne homme/femme, ami/petit ami, peut dormir de temps en temps pour une nuit ou deux à condition de ne pas déranger et que l'étudiant ne lui donne pas les clés de l'appartement. Concernant la famille, un frère ou une sœur peut dormir dans la chambre mais les parents peuvent trouver d'autres solutions pour se loger sur Paris. L'étudiant a une totale liberté mais pourrait prévenir, plus par politesse et respect afin qu'elle ne soit pas étonnée de croiser quelqu'un qu'elle ne connaît pas dans le couloir.

- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?**

La chambre appartient à l'étudiant (et cela fait partie de son indépendance) et n'a donc normalement aucune raison d'en disposer. Mais en cas de besoin impérieux de loger sa famille et si l'étudiant est absent à cette période, lui demanderait l'autorisation de l'utiliser occasionnellement.

- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**

A priori laisserait l'appartement à l'étudiant en cas d'absence. Mais si son absence doit se prolonger, s'arrangerait pour ne pas avoir d'étudiant durant cette période.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?**

L'étudiant ne peut pas jouer d'un instrument de musique car le bruit pourrait déranger du fait de la configuration de l'appartement.

▪ **Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?**

L'étudiant peut fumer dans sa chambre.

▪ **Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?**

Les éléments rédhibitoires sont la grossièreté, la saleté et le bruit. En fait, tout ce qui n'est pas supportable dans la vie en commun et ce même chez les proches.

**4. Eléments juridiques et financiers :**

▪ **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?

L'idée d'une caution peut en effet être retenue. Mais cette caution n'est pas spécialement payée par l'étudiant mais peut incomber à l'organisme qui a mis en contact les deux parties. Souhaiterait avoir une assurance quelconque de la part de l'organisme qui la rembourserait en cas de dégâts.

- En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

Demande un préavis à l'étudiant en cas de départ comme pour toute location. Et inversement, peut décider de ne plus louer et lui demander de quitter la chambre à partir de telle date. Lui donne également un préavis et se tourne vers l'organisme tiers pour régler la question.

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Le tiers qui a présenté l'étudiant doit être une équipe ayant des compétences juridiques, psychologiques et qui soit capable de gérer un dossier en cas de problème. Doit y avoir un référent qu'elle est susceptible d'appeler en cas de conflits ou pour demander des conseils (par exemple : « Croyez-vous que je peux laisser les clés de l'appartement à l'étudiant ? ») ou pour lui demander de surveiller l'appartement pendant son absence.

Un suivi est envisageable. Le tiers doit se sentir responsable et gestionnaire : des seniors lunatiques peuvent changer d'avis sur la présence de l'étudiant et rompre rapidement le « contrat ». Le tiers a vocation à protéger les deux parties.

Des rencontres régulières ne sont pas nécessaires si elle sait qu'elle peut appeler un référent en cas de besoin.

- Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?

Pense pouvoir réagir aux conflits en discutant avec l'étudiant mais préférerait avoir toujours recours à un tiers.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Le financement doit être une somme et éventuellement des services. Il doit être possible de moduler en fonction de la capacité financière de l'étudiant et compléter le reste des charges dues par des services. La somme doit être significative (i.e : pas symbolique) même si n'a pas

réellement réfléchi à un chiffre. Il n'est sans doute pas possible de comparer avec le prix du marché locatif. La somme forfaitaire pourrait être de l'ordre de 200 à 300 Euros.

#### **5. Rencontre des deux parties :**

##### **▪ En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Souhaite rencontrer l'étudiant chez le tiers ou que l'étudiant se présente à l'appartement pour visiter et discuter des possibles points du « contrat ». La rencontre pourrait ressembler à un entretien d'embauche. Le tiers doit faire en amont un travail de sélection. Il donne un profil anonyme sans photo ni nationalité, uniquement avec les goûts et les attentes de l'étudiant. Trouve l'idée d'une période d'essai intéressante. D'une durée d'un mois qui n'engagerait aucune des parties.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

Il est essentiel de rédiger un contrat précis qui détaille tous les aspects du quotidien et qui ne soit pas facilement révisable. La rédaction du contrat doit être faite par le tiers en concertation avec les deux parties et le contrat doit impérativement être signé par les trois personnes.

##### **▪ En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

N'a pas de demande spécifique quant au choix de l'étudiant en terme de sexe, nationalité ou âge.

#### **6. Parole ouverte :**

- ##### **▪ Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

./.

- ##### **▪ Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Dans ce projet, voit beaucoup d'inconvénients, d'écueils à surmonter. Il faut absolument une organisation pour rendre le projet efficace. Si le tiers est compétent et actif (que cela corresponde à un véritable emploi), le projet peut fonctionner après un certain temps. Sans aucun pessimisme sur ce type de projet, croit qu'il ne faut pas en attendre des résultats quantitatifs immédiats.

Sur le principe, il va y avoir des difficultés à trouver un nombre suffisant d'appartements dans Paris qui s'y prêtent pour répondre à une demande étudiante qui peut être importante. Il faut uniquement s'adresser à des propriétaires sinon il y a la question problématique de la sous-location.

Sur la question de la discrimination, c'est un enjeu essentiel du projet et sera difficile à éviter. Il est possible pour les étudiants étrangers de rassurer les seniors en précisant que leurs papiers administratifs sont en règle. Sciences Po a un côté rassurant, est le gage d'un certain sérieux. Pose aussi la question de l'assurance. Pour l'étudiant, la responsabilité civile suffit-elle ? Pour le senior, est-il nécessaire d'étendre l'assurance habitation ?

---

**ENTRETIEN AVEC MA.G.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	JEANNE PAVOT	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	01/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	2 HEURES		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Non.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Aurait été très intéressée par l'expérience si elle disposait d'une pièce de plus car s'estime coupée de la jeune génération.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

M.G., 66 ans, célibataire et sans enfant, cadre commercial à la retraite.

- **Lieu de résidence :**

Paris.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Appartement avec une chambre, une cuisine, une salle de bain, un salon, une véranda.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Propriétaire.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
  - Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
  - Pour rompre la solitude /l'isolement ?

Intérêt et curiosité pour les jeunes d'aujourd'hui. Besoin de liens avec cette génération même si ce ne sont pas des liens affectifs. N'a plus de lien ni avec la génération qui la précède, ni avec les

jeunes adultes. Les jeunes voient certainement ce projet différemment, recherchant avant tout un logement.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Rendre service à un étudiant. Apprécierait certains services rendus par l'étudiant (par exemple, nourrir son chat en son absence).

▪ **Qu'attendez-vous de l'étudiant ?**

- Quelle participation à la vie commune ?
- Quelle participation financière ?
- Quel équilibre entre financement et services ?

Ne pense à aucun complément financier en dehors du partage des charges.

▪ **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)**

Tout à fait prête à échanger avec lui, à proposer de faire certaines activités qu'il sera libre d'accepter ou non. N'a pas envie de le contraindre, est trop attachée à sa liberté pour nuire à celle des autres. Cela lui ferait néanmoins plaisir que l'étudiant soit naturel et spontané avec elle, ait envie de discuter avec elle. Redoute que l'écart d'âge cantonne leur relation dans le convenu.

▪ **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**

Pas plus de craintes qu'avec une autre personne étrangère qu'elle hébergerait. Redoute le fait d'avoir un étudiant fragile psychologiquement, en dépression chronique, et vis-à-vis duquel la responsabilité, morale surtout, de l'hébergeant serait trop grande.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

Non.

**2. Questions matérielles :**

▪ **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**

- Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)

Au vu de sa situation actuelle, n'a pas besoin de services matériels, sauf quelques travaux ponctuels (par exemple : accrocher des rideaux). Est autonome depuis longtemps, mais est consciente du fait que cette question de l'autonomie se posera différemment tôt ou tard. Dans tous les cas, pense qu'il n'est pas « normal » d'imposer des services trop contraignants à un étudiant qui suit des cours et a besoin de loisirs.

- Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?



./.

- Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?

Bénéficie des services d'une femme de ménage et ne changerait pas ses habitudes avec la venue d'un étudiant.

▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?

Une chambre meublée.

- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?

Cf. Réponse précédente.

- L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?

Oui.

- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?

Oui.

- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?

Devront être partagés.

- L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Accès à toutes les parties communes de l'appartement, c'est-à-dire toutes les pièces sauf sa chambre. De même la chambre de l'étudiant doit lui être strictement réservée.

- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?

Accès à toutes les commodités essentielles. Si l'étudiant est respectueux du matériel, veut bien lui prêter son matériel hi-fi.

- L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui.

▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?

Pas d'engagement pour une longue période. Il convient de passer une année scolaire ensemble, à la fin de laquelle il sera fait un bilan. L'expérience pourra être reconduite si les deux parties sont d'accord, en modifiant les termes du « contrat » si besoin est.

- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances?

N'a pas, pour l'instant, besoin de compagnie qui l'amènerait à imposer à l'étudiant un minimum d'heures de présence. Peut s'absenter le week-end et les vacances.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?

Cela dépend de l'étudiant, s'il en éprouve le besoin ou non. Il convient de s'adapter à la personne accueillie. L'étudiant devra prévenir en cas d'imprévu si un repas commun était convenu. Quant au partage des courses et du réfrigérateur, cela dépendra de la relation entre l'étudiant et le senior.

- **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?**

Ne souhaite pas fixer d'horaires, l'étudiant ayant des sorties et des activités non programmées liées à la vie estudiantine. Ne souhaite pas que l'étudiant prévienne de ses sorties.

- **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?**

Pas opposée tant que l'étudiant reçoit dans sa chambre. Au fur et à mesure que l'étudiant et le senior apprennent à mieux se connaître, il pourra être envisageable que l'étudiant reçoive ponctuellement son entourage dans le salon.

- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?**

La chambre de l'étudiant doit rester « son domaine » : si le senior s'engage à donner une chambre à un étudiant, il faut la lui laisser en toute occasion.

- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**

Demande simplement que l'étudiant observe les mêmes règles qu'en sa présence (Par exemple : maintenir les lieux propres).

- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?**

Tant que cela ne gêne pas les voisins, il peut jouer d'un instrument.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?**

Il peut fumer sur le balcon.

- **Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?**

./.

#### **4. Eléments juridiques et financiers :**

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?

Etant donné qu'elle ne souhaite pas de services matériels précis de la part de l'étudiant, il ne doit pas être question d'argent en cas de rupture prématurée du « contrat ». Pense que l'argent dans la relation senior-étudiant a un double aspect : 1) l'aspect monétaire signifie que l'étudiant s'engage moralement, 2) cette somme ne doit pas être telle que celui-ci se sente dégagé de toute responsabilité (« Après tout je paie ! »). Devant la difficulté d'évaluer cette somme, pense plutôt à une caution qui serait rendue en fin de « contrat », sauf en cas de dégradation. Un préavis de un ou deux mois est indispensable, au moins pour l'étudiant, qui doit trouver à se reloger, à moins

que l'organisme, en charge de la mise en relation senior-étudiant, ait suffisamment de seniors candidats pour reloger l'étudiant rapidement.

- En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

Cf. Réponse précédente.

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Cf. Réponse suivante.

- Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?

Croit en sa capacité de dialogue avec l'étudiant en cas de difficulté. Il convient d'abord d'essayer de régler le problème avec l'étudiant, avant d'avoir recours à un médiateur. Le fait par exemple que l'étudiant soit assez distant n'est pas un problème qui nécessite l'intervention d'un médiateur (« L'étudiant n'est pas obligé de m'aimer »). Cependant la présence d'un médiateur est rassurante.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

L'entière gratuité ou une participation aux charges.

**5. Rencontre des deux parties :**

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Souhaite un entretien préalable pour faire connaissance et juger de la compatibilité des personnalités. L'entretien serait plutôt informel. Pense que le dernier mot doit revenir à l'accueillant. N'a pas besoin de voir plusieurs étudiants à la suite pour choisir (il ne s'agit pas de recruter du personnel de maison). Désire rencontrer un ou deux étudiants que l'organisme lui propose. La période d'essai peut être une bonne chose pour les deux parties. Mais ce système peut être source de complications pour l'étudiant (nécessité de trouver un autre logement).

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

Emet des réserves quant à la rédaction « d'un contrat », qui constituerait un cadre trop rigide. Reconnaît cependant que lorsque les services rendus par l'étudiant constituent la raison d'être de la cohabitation, il convient de les consigner dans un « contrat ». Celui-ci doit alors préciser les services que l'étudiant s'engage à rendre, mais ne doit pas entrer dans les détails de la vie quotidienne.

▪ **En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

Ce serait plus facile avec une fille (question d'intimité), mais cela n'est pas déterminant. Tout à fait prête à accueillir un étudiant d'une autre nationalité et de n'importe quel âge.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

./.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Souligne le fait que l'organisme, en charge de la mise en relation senior-étudiant, doit s'efforcer de bien recruter les étudiants, en tenant compte notamment de leur équilibre psychique. Pense également que les seniors doivent être sélectionnés sur entretien. Ceux-ci peuvent en effet avoir une demande affective trop forte, qui soit difficilement gérable par l'étudiant. Pense pourtant que ce type d'entretien pourra être mal perçu par les seniors.

Estime qu'il convient, pour les seniors plus âgés (plus de 75 ans), de ne pas choisir d'étudiants trop jeunes, qui peuvent avoir de moins bonnes réactions en cas de problème (de santé notamment).

---

**ENTRETIEN AVEC F.C.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	LESLIE PIQUEMAL	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	SENIOR TEST FNG
DATE DE L'ENTRETIEN	06/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 30		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Ne demande pas l'anonymat.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Ne peut pas participer concrètement au projet : est en maison de retraite depuis cinq ans et ne dispose que d'une chambre. Sinon, serait tout à fait disposée à proposer une chambre à un(e) étudiant(e), notamment dans l'appartement qu'elle occupait auparavant.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

F. C., 76 ans, retraitée (auparavant, gérante d'une librairie), divorcée.

- **Lieu de résidence :**

Paris.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Occupe une chambre en maison de retraite depuis cinq ans.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Sans objet.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières (complément financier, participation aux charges) ?
  - Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
  - Pour rompre la solitude /l'isolement ?

Envisagerait une cohabitation avec un étudiant surtout dans l'optique de rendre service, d'aider quelqu'un qui a beaucoup de travail et aurait du mal à se loger. Mais aussi pour être au contact d'une personne plus jeune.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Voit l'étudiant comme très occupé et ayant besoin de repos, donc n'aurait pas tellement d'attentes d'une telle cohabitation. Entend le laisser libre pour qu'il se sente chez lui.

▪ **Qu'attendez-vous de l'étudiant ?**

- Quelle participation à la vie commune ?
- Quelle participation financière ?
- Quel équilibre entre financement et services ?

N'envisagerait aucune participation financière au loyer de la part de l'étudiant, non pas en raison des services que celui-ci pourrait rendre, mais parce qu'elle voudrait, elle-même, rendre service à l'étudiant.

▪ **Envisagez-vous un échange « culturel » avec l'étudiant ? (Cours de langue, cuisine...)?**

Serait disposée à un échange culturel.

▪ **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des étudiants ?**

N'aurait pas de craintes du moment que l'étudiant tient son espace personnel en ordre.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

N'a jamais participé à une expérience similaire.

**2. Questions matérielles :**

▪ **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**

- Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)?

Ne souhaite pas demander trop de services à l'étudiant (éventuellement l'accompagnement pour les courses une fois par semaine). Propose plutôt de rendre service à l'étudiant, en balayant sa chambre par exemple.

- Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?

Doivent être occasionnels et spontanés, « si l'étudiant a le temps ». Ne peuvent être déterminés avant qu'une bonne entente se soit installée.

- Bénéficiez-vous d'une aide à domicile (médicale, ménagère, ...) ? Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de l'étudiant modifiera vos besoins sur ce point ?

Ne bénéficie pas d'une aide professionnelle (médicale, ménage).

▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?

Envisagerait une chambre meublée, avec le partage de la cuisine, des sanitaires, du salon.

- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?

Cf. Réponse précédente.

- L'étudiant pourra-t-il décorer ou meubler sa chambre ?

Oui.

- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?

N'imagine pas vraiment une serrure sur la porte de sa chambre (éventuellement un tiroir qui ferme à clé). Souhaite pouvoir visiter sa chambre de temps en temps, sur invitation de la part de l'étudiant (mais « pas comme une inspection ») et proposerait de lui faire un peu de ménage à cette occasion.

- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ?

Cf. Réponses précédentes.

- L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Laisserait libre accès à tout l'appartement.

- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? L'étudiant aura-t-il accès à la bibliothèque ?

Laisserait libre accès à l'électroménager, l'équipement hi-fi, la bibliothèque.

- L'étudiant disposera-t-il d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Lui laisserait en toute occasion les clés de l'appartement, y compris en son absence.

▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?

Souhaiterait un engagement ferme d'un semestre ou d'un an.

- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances ?

Non.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Serait disposée à faire la cuisine de l'étudiant si celui-ci était intéressé, mais le partage des repas se déciderait plutôt au jour le jour selon la nature des rapports entre les deux parties. De même pour les courses et les aliments.

▪ **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'allers et venues ? Si oui, lesquels ? L'étudiant doit-il prévenir s'il s'absente, pour un repas ou pour la nuit ?**

Ne fixerait pas de "limite horaire" des allées et venues, du moment que l'étudiant la prévient pour éviter qu'elle ne s'inquiète. De même souhaiterait que l'étudiant lui indique s'il sera présent ou non pendant les week-ends et les vacances.

- **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ? Doit-il prévenir à l'avance ou est-il totalement libre ?**

Accepterait qu'il reçoive ses amis/petit(e) ami(e) (avec accord des parents) dans des limites « raisonnables » (pas de bruit après 2H du matin, sauf s'il prévient à l'avance).

- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ? En cas de réponse négative, est-ce parce que vous avez d'autres chambres, ou parce que vous estimez que cette chambre est celle de l'étudiant ?**

Ne souhaite pas utiliser sa chambre en cas de visites.

- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**

Oui.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ?**

Accepterait qu'il pratique un instrument de musique jusqu'à 23H.

- **Accepteriez-vous que l'étudiant fume ?**

Oui.

- **Quel est l'élément sur lequel vous seriez le plus intransigeant ?**

Ne serait intransigente que sur les règles minimales de respect.

#### **4. Eléments juridiques et financiers :**

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?

Souhaiterait un engagement ferme d'un semestre ou d'un an, mais sur la base de la confiance mutuelle, et non pas avec la garantie d'une caution ; en cas de dégât ou départ impromptu, penserait pouvoir « négocier » avec l'étudiant ; il en serait de même, si elle rompait le contrat. Préférerait recevoir un préavis de départ et voudrait qu'on lui trouve un/une remplaçant(e).

- En cas de départ de l'étudiant : souhaitez-vous un préavis, le versement d'une caution, le remplacement de l'étudiant ? Réciproquement, pensez-vous devoir « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

Cf. Réponse précédente.

- **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Pense qu'un médiateur serait souhaitable en cas de litige, avec un suivi et des rencontres régulières (tous les mois/deux mois). Un psychologue pourrait aider à comprendre l'autre personne, être un intermédiaire.



- Comment pensez-vous réagir en cas de litige ? Pensez-vous pouvoir vous expliquer librement avec l'étudiant sur ce qui vous gêne ?

Se considère capable d'ouvrir la discussion en cas de conflit.

- **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Envisagerait l'entière gratuité avec un éventuel partage des charges (1/3 ou 1/2 à la charge de l'étudiant), mais pas de modulation en fonction des services rendus, sauf en cas de problème.

## **5. Rencontre des deux parties :**

- **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous un entretien préalable ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Voudrait un entretien préalable avec l'étudiant et une période d'essai de quelques jours au moins, ainsi que la possibilité de changer d'étudiant une fois par an.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

Au terme de la période d'essai, il serait bon de mettre quelques règles de base à l'écrit, en donner un exemplaire aux deux parties. Cela ne serait pas un contrat à valeur juridique. Ne souhaite pas réviser le contrat, sauf dans les détails.

- **En ce qui concerne l'étudiant :**

- Avez-vous des préférences concernant le profil de l'étudiant : garçon/fille, étranger/français, 18-20 ans/25 ans et plus ?

Aimerait pouvoir demander une étudiante, plutôt française mais pas forcément, et n'a pas de préférence sur l'âge.

## **6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

/.

▪ **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Pense qu'il faut préciser aux seniors :

- Qu'ils ne doivent pas contraindre l'étudiant.
- Qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que la présence d'un étudiant change leur vie.
- Que l'étudiant n'est pas là pour remplacer un aide-soignant ou une aide à domicile.

## Canevas type d'entretien Etudiant

AUTEUR DE L'ENTRETIEN		CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	
DATE DE L'ENTRETIEN			
DUREE DE L'ENTRETIEN			

### Présentation de l'enquête et échange préliminaire :

- Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?
- Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?

### 0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :

- Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :
- Lieu de résidence :
- Type de logement occupé, surface habitable :
- Statut : locataire ou propriétaire :

### 1. Objectifs généraux :

- Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?
  - Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?
  - Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?
- Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?
- Qu'attendez-vous de cette expérience ?
- Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentées depuis lors ?

### 2. Questions matérielles :

- Quel type de logement souhaitez-vous vous voir proposer ?

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?
  - Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?
  - Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?
  - Votre chambre doit-elle fermer à clé ?
  - Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?
  - Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?
  - Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?
  - Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?
  - Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?
- **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**
- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...) ?
  - Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?
  - Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?
  - Quels services attendez-vous du senior ?
- **Quelle présence pensez-vous assurer ?**
- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?
  - Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances ?

### **3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**
- **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**
- **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e) ami(e), famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**
- **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**
- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**
- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

- Voudriez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?
- Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?
- Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?
- Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?

#### **4. Eléments juridiques et financiers :**

- **En ce qui concerne l'engagement :**
  - Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ? Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?
  - Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ? Un préavis ? De combien de temps ? Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ? L'obligation de rester ?
  - Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?
  - Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?
- **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**
  - Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?
- **En ce qui concerne le financement :**
  - Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer lui-même ? Une modulation en fonction des services rendus ?

#### **5. Rencontre des deux parties :**

- **En ce qui concerne la formation des tandems :**
  - Souhaitez-vous une visite des lieux ? Un entretien préalable ? Un « week-end d'intégration » ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?
  - Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à l'évolution de la vie commune ?

- **En ce qui concerne le senior :**
  - Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?
  - Accepteriez vous la présence d'animaux domestiques ?
  - Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?

**6. Parole ouverte :**

- Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?
- Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?
- Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?

## Compte-rendus des entretiens Etudiants

---

### ENTRETIEN AVEC R.N.

---

AUTEURS DE L'ENTRETIEN	MELISSENDE ASFOUR	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	06/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 30		

#### Présentation de l'enquête et échange préliminaire :

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Désire rester anonyme.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Est intéressé.

#### 0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

Sexe masculin, 30 ans, étudiant à Sciences Po, célibataire.

- **Lieu de résidence :**

Cité Universitaire.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Chambre double qu'il ne partage pas pour l'instant.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Cf. Réponses précédentes.

#### 1. Objectifs généraux :

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**

- Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?
- Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?

La raison est d'abord financière, mais se double d'un désir de mieux comprendre la culture française. Est également intéressé par l'expérience des seniors et par ce qu'elles peuvent lui apporter.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?**

A déjà vécu en colocation. Cela ne s'est pas bien passé car le colocataire était trop bruyant et ne respectait pas son travail. N'a jamais vécu avec un senior.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

La sensation de vivre en famille. Le partage.

▪ **Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentées depuis lors ?**

A quitté le domicile parental en 2000. A vécu depuis en colocation.

2. Questions matérielles :

▪ **Quel type de logement souhaitez-vous vous voir proposer ?**

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?

Peu importe.

- Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?

Pas d'importance.

- Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Essentiel pour ne pas déranger la personne âgée lorsque l'étudiant rentre tard.

- Votre chambre doit-elle fermer à clé ?

Si possible, mais ce n'est pas nécessaire (n'a rien à cacher).

- Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?

Attend un minimum de meubles : lit, bureau, lampe.

- Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?

Non.

- Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?

Accepte de partager les sanitaires à condition que cela ne dérange pas la personne âgée.

- Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Tout dépend du degré d'entente avec la personne âgée.

- Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?

Trouve normal de partager l'équipement électroménager. Nécessité de fixer des règles de base pour l'usage du poste de télévision par des horaires limités (pas après 22H par exemple).



▪ **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**

- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, faire la lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)?

Accepte de rendre toute sorte de services. Considère cela comme un mode d'apprentissage.

- Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?

Pas de limites strictes. Flexibilité en fonction des cours et du degré de nécessité de la personne âgée.

- Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?

Tout, même manquer les cours pour rester auprès de la personne âgée.

- Quels services attendez-vous du senior ?

Etre aidé en cas de maladie ou de difficulté. Eventuellement, lui faire découvrir Paris, la France.

▪ **Quelle présence pensez-vous assurer ?**

- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?

Un semestre (reconductible en cas de bonne entente).

- Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances?

Oui, si la personne âgée a vraiment besoin de lui.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**

Désire garder une certaine liberté, mais trouve normal de toujours prévenir à l'avance ou par téléphone si cela est imprévu.

▪ **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**

Désire pouvoir s'absenter la nuit librement, mais trouve normal de demander l'autorisation. Demander l'autorisation est la « clé » pour obtenir l'accord de la personne âgée. C'est une marque de respect.

▪ **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e)s ami(e)s, famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**

Cela dépend du degré d'entente et de l'esprit de dialogue entre les deux « colocataires ».

▪ **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Désire partager les courses pour pouvoir se sentir « comme en famille ». Est disposé à partager ses repas ou faire la cuisine du senior dès lors qu'il se trouve dans l'appartement à ce moment là.

- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**

Le silence est un aspect déterminant. N'est pas musicien.

- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

Pas du tout.

- **Voudriez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?**

Oui, à condition que la personne âgée lui en donne l'autorisation.

- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

Pourquoi pas.

- **Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?**

Aura l'impression d'être hébergé. Dès lors, l'autonomie découlera du degré d'entente et de familiarité entre l'étudiant et le senior.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?**

Aucune. A plutôt peur de gêner la personne âgée.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ? Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?

N'estime pas qu'une caution soit nécessaire. A l'impression que la caution pour « rupture inopinée du contrat par l'étudiant » équivaut à un « achat » de sa personne. Est plutôt en faveur de discussions à l'amiable. De même, ne s'attend pas à un dédommagement, mais désire être prévenu un mois à l'avance afin de trouver un autre logement.

- Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ? Un préavis ? De combien de temps ?

Un préavis d'un mois minimum.

- Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ?

Oui, en cas de mauvaise entente, mais il convient de d'abord dialoguer. Si vraiment cela ne marche pas, alors il doit être possible de se séparer immédiatement, à condition cependant de laisser un minimum de temps à l'étudiant pour trouver un autre logement.

- L'obligation de rester ?

La liberté de mettre fin au « contrat » est essentielle. Cependant, la raison doit être valable (incompatibilité évidente entre les deux parties par exemple).

- Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?

Tout dépend de la première expérience. Non en cas de mauvaise expérience.

- Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?

Ne se représente même pas ce que le chantage affectif peut être.

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Un médiateur est essentiel. La médiation doit se faire par des rencontres régulières même quand tout va bien entre les deux parties.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ?

Solution idéale si cela était possible.

- Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ?

Trouve cette solution plus réaliste, mais ne saurait dire à quelle hauteur.

- Une participation au loyer lui-même ?

Cela dépend du montant du loyer.

- Une modulation en fonction des services rendus ?

Non, car cela reviendrait à « acheter » l'étudiant. Cela entraverait sa liberté et conduirait à sa soumission.

**5. Rencontre des deux parties :**

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous une visite des lieux ?

Oui. C'est évident.

- Un entretien préalable ?

Pas nécessaire. Le plus important est de rencontrer le senior.

- Un « week-end d'intégration » ?

Oui.

- Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Pas forcément. Cela dépend du désir de la personne âgée.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à la vie commune ?

La spontanéité et la flexibilité sont essentielles. Le « carnet de bord » doit se contenter de fixer un cadre (mobilier, horaires, clef de l'appartement...). « Le contrat » doit pouvoir être révisé en fonction de l'évolution des relations entre les deux parties.

▪ **En ce qui concerne le senior :**

- Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?

Peu importe.

- Accepteriez-vous la présence d'animaux domestiques ?

Oui.

- Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?

De préférence non.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

Rien de particulier.

- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

Rien de particulier.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Rien de particulier.

---

**ENTRETIEN AVEC M.G.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	ADRIENNE BOCHE	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	17/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	40 MIN		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?

Non.

- Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?

Ne serait pas intéressée.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :

M. G., sexe féminin, 23 ans, étudiante Sciences Po.

- Lieu de résidence :

Paris.

- Type de logement occupé, surface habitable :

Habite avec sa mère.

- Statut : locataire ou propriétaire :

Sans objet.

**1. Objectifs généraux :**

- Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?

- Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?

Pour des raisons financières.

- Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?

Evoque également ses liens distendus avec sa grand-mère, se déclare disposée à développer une relation affective avec le senior. Mais ce n'est pas grave si ce dernier ne le souhaite pas.

- **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?**

Non.

- **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Un logement peu cher avant tout.

- **Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentées depuis lors ?**

Sans objet.

## 2. Questions matérielles :

- **Quel type de logement souhaitez-vous vous voir proposer ?**

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?

Pas important, peut-être l'Est parisien, République, Montmartre. Eviter le XVIème, le XVème et le XIVème arrondissement, « trop bourgeois ». Mais l'essentiel reste que le quartier soit bien desservi.

- Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?

15 m2.

- Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui.

- Votre chambre doit-elle fermer à clé ?

Oui indispensable, par principe, « pour éviter les problèmes », mais affirme faire confiance d'emblée à la personne âgée.

- Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?

Non, veut pouvoir meubler et surtout décorer elle-même.

- Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?

Oui.

- Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?

Partager les sanitaires ne dérange pas.

- Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Comprend que l'accès à certaines pièces de l'appartement soit restreint, le senior est chez lui.

- Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?

Souhaite avoir accès au minimum d'électroménager nécessaire pour pouvoir être autonome.

- **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**

- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, faire la lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)?

Trouve normal de se charger du ménage, des courses, du chien.

- Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?

Ne pas comptabiliser en « horaires travaillés », mais plus en terme de type de services rendus par l'étudiant.

- Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?

Trouve normal de prévenir la famille, le médecin, attend la réciproque.

- Quels services attendez-vous du senior ?

Peu a priori, une relation affective peut-être.

▪ **Quelle présence pensez-vous assurer ?**

- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?

Un semestre.

- Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances ?

Estime normal d'être présente le week-end si le senior le désire. Pour les vacances, souhaite être libre de partir ou de rester. S'oppose à l'utilisation de sa chambre pendant son absence.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**

Escompte prendre ses repas sur place en règle générale, considère comme élémentaire de prévenir le senior au cas où elle ne rentrerait pas déjeuner ou dîner. De façon générale, pense que les règles de savoir-vivre, qu'elle observe actuellement chez sa mère, peuvent et doivent s'appliquer de la même façon dans ce genre de colocation.

▪ **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**

Souhaite rentrer à l'heure qu'elle veut la nuit.

▪ **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e)s ami(e)s, famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**

Souhaite pouvoir inviter des amis, même à dormir, s'il y a la possibilité de rajouter un matelas dans la chambre. En ce qui concerne les petits amis : comprend qu'un senior refuse cette cohabitation. Evoque le fait que les valeurs diffèrent de nos jours entre les générations sur ce sujet et qu'il importe de ne pas choquer par un comportement sans gêne. Il faut forcément des compromis.

▪ **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Souhaiterait prendre les repas en commun si possible (réfrigérateur en commun) en alternant les personnes chargées de la préparation du repas.

- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**

Comprend qu'on lui demande de mettre la musique à faible volume.

- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

Non.

- **Voudriez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?**

Oui, librement, ce serait souhaitable. Mais dans le cas contraire, ce n'est pas grave.

- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

Non.

- **Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?**

/.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?**

Reconnaît une certaine peur de se confronter à la vieillesse des personnes très âgées.

#### **4. Eléments juridiques et financiers :**

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ? Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?

Un engagement est nécessaire, de même qu'une caution pour départ inopiné (une indemnisation). La sécurisation financière de l'engagement est indispensable.

- Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ?

Un préavis ? De combien de temps ?

Deux mois.

- Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ?

Oui.

- L'obligation de rester ?

Non.

- Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?

Le médiateur est utile en cas de besoin.



- Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?

Non.

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ?

Oui, ce serait une bonne idée.

- Un suivi par téléphone ?

Pourquoi pas.

- Des rencontres régulières ?

Pas indispensable.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer lui-même ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Le compromis 50% loyer – 50% services paraît une bonne idée.

**5. Rencontre des deux parties :**

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous une visite des lieux ? Un entretien préalable ? Un « week-end d'intégration » ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Un entretien préalable et une visite des lieux sont une évidence. Une période d'essai serait une bonne chose.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à la vie commune ?

Définir le temps alloué aux services, l'éventuel apport financier, la procédure à suivre en cas de problèmes. Mais tout ça peut varier selon les cas.

▪ **En ce qui concerne le senior :**

- Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?

Indifférent.

- Accepteriez-vous la présence d'animaux domestiques ?

Oui.

- Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?

Oui.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

Rien de particulier.

- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

Rien de particulier.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Insiste sur le fait que les étudiants, souvent prompts à se plaindre, doivent prendre leurs responsabilités. Ce type de cohabitation présente des avantages financiers dont la contrepartie est nécessairement de faire des compromis : l'étudiant doit être conscient du fait qu'il n'est pas chez lui, ni à l'hôtel.

---

**ENTRETIEN AVEC S.T.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	SARAH CUSSAC	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	19/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	35 MIN		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Oui.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Ne souhaite pas participer à ce type de cohabitation.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

Sexe féminin, 27 ans, bulgare, étudiante Sciences Po (Programme international), célibataire.

- **Lieu de résidence :**

Banlieue parisienne.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Occupe une chambre dans une maison chez l'habitant (une femme). Chambre de 14 m<sup>2</sup>, salle de bains indépendante, accès à l'ensemble des équipements.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Locataire.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?
  - Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?

Pour disposer d'un logement peu cher. Aussi pour des raisons de commodité : être chez quelqu'un qui connaît le pays, disposer d'un logement équipé, ce qui est difficile quand on vient de l'étranger. Accessoirement, pour l'échange culturel.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?**

En ce moment même, mais la nature de l'expérience est différente : une chambre chez l'habitant, en échange d'un loyer, chez une personne active.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Un logement moins coûteux que ceux habituellement proposés aux étudiants, et mieux équipé.

▪ **Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentées depuis lors ?**

A 18 ans. Depuis (en Bulgarie), location d'un studio indépendant et cohabitation avec une autre étudiante. Enfin, chambre chez l'habitant depuis le début de l'année scolaire en France.

**2. Questions matérielles :**

▪ **Quel type de logement souhaitez-vous voir proposer ?**

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?

Pas important.

- Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?

15 m<sup>2</sup>.

- Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Indispensable.

- Votre chambre doit-elle fermer à clé ?

Oui, indispensable.

- Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?

Une chambre meublée : lit, bureau, lampe de bureau, chaises, télévision si possible (mais ce n'est pas indispensable).

- Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?

Non, pas obligatoirement.

- Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?

Sanitaires indépendants, impérativement.

- Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Un accès libre, mais sans se déranger.

- Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?

Il faudrait que l'équipement soit à disposition. S'il manque quelque chose (concernant le « petit matériel »), il pourrait être possible de l'acheter en commun. Pour le poste de télévision, c'est mieux s'il y en a un dans la chambre, cela évite les problèmes. Sinon il convient de s'arranger. En revanche le téléphone n'est pas indispensable, il est possible d'utiliser un téléphone portable.

▪ **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**

- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, faire la lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...) ?

Les courses, le ménage de l'ensemble de l'appartement. Garder éventuellement les petits enfants. Accompagner le senior lors de démarches administratives. Eventuellement donner des cours de langue si la cohabitation se passe bien et si le senior le souhaite.

- Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?

Limitation en terme de temps, par exemple dix heures par semaine au maximum. Mais cela doit être souple, notamment en période d'examens. Au sein de ce créneau, toutes les tâches sont possibles, en prévenant éventuellement un peu à l'avance. En revanche, si l'étudiant doit payer des charges ou donner une participation financière, alors il convient de réduire le temps consacré aux services (deux à quatre heures).

- Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?

Appeler le médecin, prévenir la famille, aller chercher les médicaments.

- Quels services attendez-vous du senior ?

Rien de particulier.

▪ **Quelle présence pensez-vous assurer ?**

- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?

Engagement pour un semestre, qu'il serait possible de rompre en cas de problème.

- Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances ?

Souhaite être libre pendant les week-ends et les vacances.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**

Etre libre de ses allées et venues, dans la journée comme le soir, sans être attendue.

▪ **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**

Cf. Réponse précédente. Ne pas devoir prévenir. Le « contrat » devrait permettre de disposer librement du logement, sinon l'étudiant ne se sentira pas chez lui.

▪ **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e)s ami(e)s, famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**

Voudrait pouvoir recevoir des personnes de son entourage la journée comme la nuit ainsi que pour les repas (utilisation des parties communes et de la chambre). En ce qui concerne le petit ami, il faudrait que ce soit possible de temps en temps.

- **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Il serait possible de prendre occasionnellement les repas ensemble, si la cohabitation se passe bien. Cela doit rester exceptionnel et ne doit pas être une obligation. Ne pense pas faire la cuisine du senior (qui doit être indépendant).

- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**

Souhaite pouvoir écouter de la musique quand elle veut (pas trop fort, surtout s'il est tard). N'est pas musicienne.

- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

Non.

- **Souhaitez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?**

Oui, librement, ce serait bien. Un refus serait de mauvais « augure » pour la suite.

- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

Pas spécialement.

- **Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?**

Etre libre et indépendante, comme dans un logement privé. Ne veut surtout pas devoir rendre compte de son emploi du temps. Considère ce « contrat » comme un « logement en échange d'un travail » : en dehors du « contrat », chacun doit être libre.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?**

Craint que le senior tente de s'introduire dans sa vie personnelle, déborde sur le « contrat », même si cela part d'une bonne intention.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ? Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?

N'attend pas de dédommagement. Le versement d'une caution serait envisageable, mais celle-ci ne doit pas être trop élevée, le but du projet étant justement de réduire les frais de logement.

- Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ? Un préavis ? De combien de temps ?

Un mois.

- Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ?

Oui.

- L'obligation de rester ?

Surtout pas, il faut être libre de partir.

- Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?

Si cela se passe mal, n'aura pas envie de renouveler l'expérience. Eventuellement, le médiateur pourrait aider à trouver un autre logement (fichiers de studios, par exemple à partir des anciens participants).

- Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?

Non, n'y serait pas sensible.

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Un médiateur serait une bonne idée. Cependant un contrôle régulier serait trop contraignant. Le médiateur devrait intervenir sur demande. Un spécialiste des problèmes juridiques serait rassurant.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer lui-même ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Le but du projet étant de réduire le budget, l'étudiant ne devrait pas participer au loyer. Si une participation aux charges (au maximum 100 Euros) est envisagée, il convient alors de réduire la quantité de services rendus.

**5. Rencontre des deux parties :**

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous :

Une visite des lieux ?

Oui.

Un entretien préalable ?

Oui.

Un « week-end d'intégration » ?

Non.

Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Non, trop contraignant.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à la vie commune ?

Définir le temps alloué aux services, l'éventuel apport financier, la procédure à suivre en cas de problème. Mais tout cela peut varier selon les cas.

▪ **En ce qui concerne le senior :**

- Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?

Plutôt une femme, mais cela dépend de la configuration des lieux.

- Accepteriez-vous la présence d'animaux domestiques ?

Oui.

- Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?

Oui.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

Il serait particulièrement désagréable que le senior entre dans sa chambre.

- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

/.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Il serait bien de constituer sur Internet un fichier présentant le projet pour informer les étudiants étrangers.



---

**ENTRETIEN AVEC A.G.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	DELPHINE LEBRUN	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	09/12/04		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 30		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Non.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

N'est pas intéressée pour participer à une cohabitation intergénérationnelle.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

G. A., sexe féminin, 23 ans, étudiante Sciences Po, célibataire.

- **Lieu de résidence :**

Paris.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Maison.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Habite chez ses parents.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?
  - Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?

Avant tout pour le caractère intergénérationnel du projet, son côté « très humain ». Regrette de ne pas passer assez de temps avec ses propres grands-parents. Moyen d'être en contact avec un senior, l'aider et bénéficier de son expérience.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?**

A logé pendant un an chez une personne de 65 ans, en Autriche, avec quatre autres étudiantes. Femme très active qui renouvelle l'expérience tous les ans parce qu'elle préfère le contact des jeunes plutôt que celui de sa génération. Si la cohabitation à plusieurs, entre jeunes, est très répandue en Autriche, en revanche la cohabitation intergénérationnelle est beaucoup plus rare et non institutionnalisée.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Un contact avec un senior, l'aider. Mais également le respect mutuel et l'indépendance.

▪ **Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentées depuis lors ?**

A toujours vécu chez ses parents. Cherche actuellement une colocation avec d'autres personnes de son âge pour des raisons financières (« profiter d'un grand appartement pour pas très cher »).

2. Questions matérielles :

▪ **Quel type de logement souhaitez-vous vous voir proposer ?**

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?

Pas important.

- Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?

15 m<sup>2</sup>.

- Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Souhaite avoir une clé.

- Votre chambre doit-elle fermer à clé ?

Oui, indispensable.

- Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?

« Mi-meublée ». L'étudiant doit pouvoir apporter une partie de ses meubles, notamment si l'ameublement ou la décoration proposés ne lui plaisent pas (peur d'une décoration un peu désuète). Mais cela n'est pas une condition *sine qua non* à l'acceptation d'une telle cohabitation.

- Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?

Cf. Réponse précédente.

- Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?

Des sanitaires partagés ne poseraient pas de problème.

- Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Souhaite un accès libre à la cuisine, aux pièces communes, au balcon le cas échéant. Une chambre « véritablement » à part serait nécessaire (i.e. : ne pas devoir traverser plusieurs pièces communes avant d'accéder à sa chambre).

- Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la

batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?

Souhaite pouvoir accéder à l'électroménager ; en revanche peut/souhaite ramener sa batterie de cuisine. Souhaite utiliser le téléphone fixe et le répondeur.

▪ **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**

- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, faire la lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...) ?

Faire les courses, aller chez le médecin, faire le ménage (partie privée de l'étudiant nécessairement et parties communes de temps en temps).

- Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?

Limites non pas en terme de services (très ouverte, même si le type de services dépendra de la nature des liens qui se créeront avec le senior), mais en terme de temps. « Formule possible » pour une semaine : courses + ménage + un extra (visite chez le médecin, lecture, accompagnement au musée par exemple). Souhaite une certaine flexibilité en fonction de ses disponibilités et de son emploi du temps. Emet l'idée d'un « planning » fixé tous les quinze jours.

- Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?

Appeler le médecin, aller chercher les médicaments. Mais cela doit rester des services occasionnels. Peur d'une maladie durable, souhaite un encadrement important en la matière pour éviter ce genre de situation.

- Quels services attendez-vous du senior ?

Rien. Ne veut « surtout pas d'intrusion dans sa vie personnelle ».

▪ **Quelle présence pensez-vous assurer ?**

- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?

Engagement pour une année.

- Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances ?

Souhaite être libre de rester ou partir pendant les week-ends et les vacances.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**

Oui, ne souhaite pas être attendue ou devoir prévenir si elle ne déjeune pas sur place.

▪ **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**

Idem : ne souhaite pas devoir prévenir ou demander l'autorisation. Veut être totalement libre.

- **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e)s ami(e)s, famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**

Aimerait recevoir ami(e)s et petit ami dans la journée, les inviter à dîner ou dormir occasionnellement et en demandant l'autorisation.

- **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Si l'occasion se présente, prendre un repas avec la personne âgée ne pose pas de problème. Ne pense pas lui faire la cuisine. Souhaite pouvoir faire ses propres repas, acheter ses propres courses, disposer d'un rayonnage dans le réfrigérateur. Souhaite dépanner et être dépannée quand un produit manque.

- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**

Souhaite écouter de la musique sans que cela ne dérange le senior et inversement souhaite pouvoir travailler en silence. N'est pas musicienne.

- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

Non.

- **Voudriez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?**

Non.

- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

Non.

- **Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?**

Souhaite être très indépendante, ne pas devoir rendre compte de ses faits et gestes. Ne veut pas d'intrusion dans sa vie privée.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?**

Peur de ne pas être indépendante ou libre. Crainte également d'une incompatibilité d'horaires : le senior doit être conscient du fait que l'étudiant n'a pas forcément des horaires fixes (utilisation de la cuisine parfois tard le soir par exemple) ; peur de déranger le senior pendant sa sieste.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

▪ **En ce qui concerne l'engagement :**

- Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ? Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?

Est prête à verser une caution pour les dégâts matériels, mais pas pour rupture de « contrat ». Souhaite un préavis d'un mois si le senior désire rompre le « contrat ».

- Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ? Un préavis ? De combien de temps ?

Un mois.

- Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ?

En cas d'accord mutuel, la séparation peut être immédiate.

- L'obligation de rester ?

Non.

- Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?

Le médiateur pourrait en effet se charger de trouver une autre colocation.

- Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?

Possible. Crainte d'être dépendante et de se sentir obligée de rester.

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Serait une bonne idée. Mais ne doit intervenir qu'en cas de problème, pour les questions juridiques et financières. Ne souhaite pas d'accompagnement ou de suivi régulier par crainte d'être « épiée ». Un tel mécanisme serait trop contraignant.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer lui-même ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Ne souhaite pas la gratuité car cela serait synonyme de dépendance. Envisage une participation aux charges et une participation de 150 Euros.

#### 5. Rencontre des deux parties :

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous une visite des lieux ?

Oui.

- Un entretien préalable ?

Oui.

- Un « week-end d'intégration » ?

Non.

- Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Non, car serait source de complication (déménagement, recherche d'un nouveau logement).

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à la vie commune ?

Essentiellement la nature et la fréquence des services. Mais il faut laisser une marge de manœuvre pour ne pas instaurer de barrière dès le début et laisser place à une certaine spontanéité.

▪ **En ce qui concerne le senior :**

- Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?

Pas d'importance. Mais l'expérience (expérience de la colocation en Autriche), montre qu'une cohabitation entre personnes du même sexe est une source de simplification (par exemple : sortie de la salle de bain en chemise de nuit...).

- Accepteriez-vous la présence d'animaux domestiques ?

Oui.

- Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?

Oui.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

Le point essentiel : l'indépendance de l'étudiant, tout en gardant en tête l'esprit du projet.

- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

Cf. Réponse précédente.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Rien de particulier.

---

**ENTRETIEN AVEC R.G.**


---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	ANNE-SOPHIE MACH	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	15/12/2005		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE 20		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Souhaite garder l'anonymat.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Trouve l'idée intéressante mais ne souhaite pas le faire. A peur de ne pas se sentir libre. Appréhende le fait de vivre avec quelqu'un qui ne la connaît pas, ce qui peut être accentué par le possible problème du conflit de générations.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

R.G, Sexe féminin, 24 ans, étudiante en 4<sup>ème</sup> année à Sciences Po, célibataire.

- **Lieu de résidence :**

Paris, XX<sup>ème</sup> arrondissement.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

En colocation avec une étudiante.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Locataire.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**

- Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?

Participe pour des problèmes d'argent en supposant que le logement est moins cher par ce système. C'est aussi un moyen direct de trouver un appartement sans trop chercher.

- Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?

Ce n'est pas spécialement l'aspect intergénérationnel qui la motive pour participer à ce projet.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?**

N'a jamais participé à ce type d'expérience mais a déjà vécu au quotidien avec des seniors car sa grand-mère habite chez ses parents. Les seniors ne sont parfois pas faciles à vivre si bien qu'il peut être difficile de vivre avec celles-ci.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Hormis le logement, rien de précis. Le fait d'habiter ensemble doit créer un lien, un minimum de relation. Il est nécessaire d'avoir un certain contact pour que cela reste vivable. Ne voit aucun problème à échanger si la personne âgée veut passer du temps avec elle. La personne peut venir dans sa chambre pour discuter, mais lui dira poliment si ce n'est pas possible à ce moment précis. Il y a une façon de s'y prendre pour le dire : aller un peu doucement pour expliquer la situation.

▪ **Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentés depuis lors ?**

A quitté ses parents pour la première fois depuis trois mois (septembre 2004). A vécu depuis uniquement en colocation avec une étudiante de Sciences Po qui vient du même pays qu'elle.

2. Questions matérielles :

▪ **Quel type de logement souhaitez-vous vous voir proposer ?**

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?

Du moment que le logement se situe dans Paris *intra muros*, pas de demande spécifique.

- Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?

N'a pas d'idée chiffrée, mais la surface doit être suffisamment grande pour avoir les meubles nécessaires et pour pouvoir bouger sans tout déplacer.

- Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Veut avoir sa propre clé de la porte d'entrée pour pouvoir l'utiliser à n'importe quelle heure et ne pas être dépendante de la personne.

- Votre chambre doit-elle fermer à clé ?

C'est important de pouvoir fermer sa chambre à clé. Sait ainsi qu'elle dispose d'un espace propre dans lequel personne ne peut rentrer. Même pour des raisons de sécurité, préférerait que la personne âgée n'ait pas la clé.

- Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?

La chambre devrait comporter au moins un lit, une armoire ou quelque chose pour ranger les affaires, une table de travail.

- Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?

Aimerait pouvoir aménager un peu sa chambre comme la décorer pour en faire un espace personnel ou amener un petit meuble de rangement.

- Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?

L'idéal serait d'avoir des sanitaires séparés. Mais si ce n'est pas le cas, cela ne serait pas une condition pour refuser le logement. S'il faut partager la salle de bain, il faudrait coordonner les



horaires en fonction des heures de cours de l'étudiant et des habitudes de la personne âgée. Si jamais les deux personnes n'ont pas besoin de la salle de bain au même horaire, préfère passer avant. En plus, aime mieux avoir de la marge plutôt que de se préparer à la dernière minute.

- Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

L'idéal serait d'avoir accès au salon pour regarder la télévision. Mais en cas d'impossibilité, cela ne serait pas une raison pour refuser de participer à l'expérience.

- Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?

Souhaiterait pouvoir tout utiliser dans l'appartement : machine à laver, fer à repasser, matériel de cuisine. Demanderait à chaque fois si elle peut regarder la télévision pour être sûre de ne pas gêner. Pour le téléphone, elle a un portable. Mais comme ses parents habitent à l'étranger, voudrait pouvoir recevoir des coups de téléphone sur le fixe car cela coûte moins cher. Mais si cela dérangeait, peut utiliser une cabine téléphonique.

#### ▪ **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**

- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, faire la lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...) ?

Peut faire les courses. N'aura pas assez de temps pour faire la cuisine au senior sauf si celui-ci veut quelque chose de spécifique de temps en temps. Peut faire du ménage, comme passer l'aspirateur ou descendre les poubelles. Si la relation est bonne et qu'elle a du temps, peut l'accompagner quelque part pour lui faire plaisir, mais cela ne doit pas être systématique. Peut aussi l'aider dans des démarches administratives (prendre des rendez-vous, poster des lettres ou remplir des papiers).

- Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?

Ne veut pas quelque chose de rigide dans un contrat où tout est défini, mais veut pouvoir décider en fonction de sa disponibilité. A plus de temps le week-end donc aimerait pouvoir faire la majorité des services à ce moment là et y consacrer une matinée voire une journée par semaine. Cela doit rester dans des limites raisonnables : faire les grandes courses pour la semaine mais ne pas y retourner pour les petits achats, des travaux ménagers pendant une matinée. Aimerait pouvoir reporter si elle est absente ou le faire avant. L'inacceptable serait plus en terme d'horaires que de services à ne pas faire.

- Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?

En cas de maladie, peut appeler le médecin, prévenir la famille, aller chercher les médicaments.

- Quels services attendez-vous du senior ?

Attend uniquement de développer une relation humaine. Ne veut pas que l'étudiant et le senior soient totalement étrangers. Possibilité de discuter à l'occasion. Si un problème survient, se sent libre d'en parler avec le senior.

#### ▪ **Quelle présence pensez-vous assurer ?**

- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?

Ne reste pas sur Paris tous les week-ends et veut pouvoir partir quand elle le veut. Si elle sait qu'elle ne sera pas là, elle s'organise pour rendre les services avant de partir.

- Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances?

Ne restera certainement pas sur Paris pendant toutes les vacances. Ne veut pas se sentir obligée de rester même pendant les grandes vacances. Sait que cela va poser des problèmes pour la personne âgée, mais ne voit pas vraiment de solution. Voudrait pouvoir conserver le logement pendant les vacances pour avoir un pied à terre à Paris. Dans ce cas, il est peut-être préférable de ne faire l'expérience que pendant la période universitaire et se débrouiller pour loger ailleurs pendant les grandes vacances.

### **3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**

N'a pas à prévenir si elle ne mange pas à l'appartement.

- **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**

En revanche, se sent obligée de téléphoner ou de laisser un mot pour que la personne ne s'inquiète pas si elle ne rentre pas dormir. Ce n'est pas pour demander l'autorisation mais plus par respect.

- **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e)s ami(e)s, famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**

Souhaite pouvoir recevoir qui elle veut chez elle, une personne à la fois. Celle-ci peut rester pour manger ou dormir. Dit juste à la personne âgée que quelqu'un vient pour qu'elle ne soit pas surprise si elle croise la personne invitée.

- **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Veut pouvoir manger quand elle veut. De toute façon les horaires de cours ne sont pas fixes et ne sont pas compatibles avec les horaires des seniors, notamment quand les cours se terminent à 21H15. Si l'étudiant et le senior se retrouvent au même moment dans la cuisine, il est possible qu'ils mangent ensemble, mais cela ne doit pas devenir une habitude. Pour les courses, il faut diviser le réfrigérateur et le placard pour que chacun mette ses produits. Il est possible d'utiliser les mêmes produits les plus courants (huile, sel, beurre, ...) et les renouveler à tour de rôle quand ils sont terminés. Mais préfère avoir ses propres courses, acheter les produits qu'elle va consommer. Mais il est possible de s'entendre pour partager certaines choses.

- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**

Ne joue pas d'instrument, mais veut pouvoir écouter de la musique, à un volume acceptable évidemment. En revanche, n'arrêtera pas la musique si le senior le lui demande et qu'elle estime que cela ne le dérange pas et que c'est uniquement de la mauvaise volonté de sa part.

- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

Ne serait pas dérangée par les visites du senior. Celui-ci fait ce qu'il veut.

- **Voudriez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?**

Indifférent.

- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

Non.

- **Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?**

Aimerait être aussi indépendante que dans sa colocation actuelle, mais sait que cela sera différent avec un senior. Se sentirait plus à l'aise et moins dépendante en participant un peu financièrement.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?**

A peur des différences de mode de vie et de culture. A peur de froisser la personne par inadvertance. A cause de la différence d'âge, ne sait pas comment la personne va réagir. Il y a aussi le problème des « petites manies » qui peuvent devenir insupportables.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- **Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ?** Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?

Une caution peut être une bonne idée en cas de dommage, mais pas si elle souhaite quitter l'appartement. Veut pouvoir partir si elle ne veut plus habiter avec cette personne. L'avertira de la date à laquelle elle veut s'en aller avec un préavis de deux mois. Si elle veut partir tout de suite sans aucun préavis, veut pouvoir le faire, mais dans ce cas laisse la caution. Sauf peut-être si c'est pour des raisons exceptionnelles, indépendantes de sa volonté. Inversement, veut qu'un préavis lui soit donné, si la personne âgée entend que l'étudiant quitte son appartement. Veut qu'elle rembourse la caution et lui donne le temps de chercher un autre logement.

- Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ?  
Un préavis ? De combien de temps ?

Un préavis de deux mois.

- Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ?

Possibilité d'une séparation immédiate en cas d'accord mutuel qui annule, dans ce cas, toutes les conditions de préavis et de caution.

- L'obligation de rester ?

Cf. réponses précédentes.

- Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?

Attend de l'organisation qu'elle lui trouve un autre logement. C'est rassurant si le contrat est tripartite car cela oblige l'organisation à s'investir dans la recherche d'un autre moyen pour loger l'étudiant.

- Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?

Le chantage affectif ne lui fait pas peur car pense pouvoir dire de façon ferme, mais polie, si quelque chose la dérange ou ne lui convient pas. Peut-être que certaines choses ne la laisseront pas indifférente, mais croit pouvoir gérer ce genre de situation.

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Veut avoir recours à un médiateur uniquement en cas de gros problèmes. Veut uniquement savoir que la possibilité d'avoir recours à quelqu'un existe (comme pour trouver un autre logement par exemple). Ne veut aucun suivi.

▪ **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer lui-même ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Le logement ne peut être gratuit et de toute façon veut se sentir libre en payant quelque chose et non en fournissant uniquement des services. La personne âgée peut évaluer le loyer de la chambre par rapport au prix du marché. Propose de payer la moitié de cette somme et de compenser l'autre moitié par quelques services.

**5. Rencontre des deux parties :**

▪ **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous une visite des lieux ?
- Un entretien préalable ?

Un entretien est indispensable pour voir si chacun est prêt à s'accepter et pour qu'il n'y ait aucune surprise avant de commencer.

- Un « week-end d'intégration » ?

Veut visiter les lieux avant d'accepter pour voir si cela convient.

- Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Non.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place

à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à la vie commune ?

Le maximum d'information doit être formalisé dans la Convention d'hébergement. Pour le reste, les deux parties doivent s'arranger entre elles pour gérer le quotidien. L'organisation, qui met en relation l'étudiant et le senior, doit être partie au contrat. Les choses les plus importantes dans le contrat doivent être révisées, mais il faut éviter les modifications abusives.

▪ **En ce qui concerne le senior :**

- Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?

Serait plus à l'aise avec une femme. N'accepterait pas si c'est un homme.

- Accepteriez vous la présence d'animaux domestiques ?

De préférence pas d'animaux.

- Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?

Ne préfère pas. Mais tant que le senior ne fume pas dans sa chambre, cela ne pose pas de problème.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

Rien de particulier.

- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

Rien de particulier.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Rien de particulier.

---

**ENTRETIEN AVEC R.A.**

---

AUTEUR DE L'ENTRETIEN	JEANNE PAVOT	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	07/01/05		
DUREE DE L'ENTRETIEN	1 HEURE		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Désire conserver l'anonymat.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

N'est pas intéressée par une telle expérience.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

R. A. Sexe féminin, 19 ans, célibataire.

- **Lieu de résidence :**

Vitry.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Sans objet.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Habite chez ses parents.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**

- Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?

- Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?

Plutôt des raisons matérielles, se loger pour pas cher. Egalement pour l'aspect intergénérationnel.

- **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?**

Non.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Attends des contacts avec l'accueillant. Cherche un dialogue avec une génération plus âgée qu'elle ne connaît pas du tout. Certaine curiosité à rencontrer des personnes plus âgées, qu'elle n'a pas l'occasion de rencontrer dans son entourage direct.

▪ **Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentées depuis lors ?**

N'a jamais quitté le domicile parental.

2. Questions matérielles :

▪ **Quel type de logement souhaitez-vous vous voir proposer ?**

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?

Dans Paris, c'est parfait.

- Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?

Indifférente.

- Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui, pour ne pas avoir à sonner.

- Votre chambre doit-elle fermer à clé ?

Oui, pour conserver une certaine intimité.

- Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?

Oui, car c'est l'avantage de loger chez quelqu'un.

- Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?

Désire pouvoir personnaliser sa chambre pour se sentir chez elle.

- Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?

Partagés.

- Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Il paraît naturel de partager toutes les pièces communes, sauf les chambres respectives.

- Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?

Souhaite avoir accès à tout l'équipement.

▪ **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**

- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, faire la lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...) ?

Ce qu'elle estime pouvoir faire : les courses, le ménage, la vaisselle, des sorties (cinéma, musée etc.), le bricolage. En revanche, pense que cela ne fait pas partie de son rôle d'accompagner la personne âgée chez le médecin. Enfin, ne pense pas pouvoir faire la cuisine, n'étant pas bonne cuisinière.

Globalement pense que ces services doivent être faits spontanément. Le senior ne doit pas avoir d'attentes particulières. Voit plutôt les services comme le minimum de tâches à partager quand on vit sous le même toit : maintenir propre et en l'état tout ce que l'on utilise, nettoyer après soi. Par exemple, pense qu'il est possible, pour la vaisselle, d'établir un système d'alternance avec le senior. Mais il ne faut pas que le partage des tâches soit écrit préalablement : il faut s'arranger et maintenir une certaine spontanéité.

- Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?

Ne pas fixer les services en termes d'heure. Fixer la nature des services à rendre. Pour ce qui est de la fréquence, celle-ci doit être établie par accord mutuel, une fois l'installation faite et que les deux personnes ont fait connaissance.

- Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?

Appeler le médecin, aller chercher les médicaments à la pharmacie, prévenir la famille.

- Quels services attendez-vous du senior ?

Souhaite pouvoir être nourrie : bénéficier des repas préparés par la personne. Souhaite donc partager les repas.

▪ **Quelle présence pensez-vous assurer ?**

- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?

Un semestre.

- Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances ?

Non.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**

Souhaite pouvoir prendre ses repas à l'extérieur. Prévient, par respect pour la personne, quand un repas en commun était prévu.

▪ **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**

Prévient si elle s'absente la nuit, pour ne pas déranger ou inquiéter le senior.

▪ **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e)s ami(e)s, famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**

Ne pense pas avoir à recevoir sa famille. Pour ce qui est des amis, elle aimerait pouvoir les recevoir, de temps en temps, la journée et la nuit. Aimerait bien organiser un repas entre amis, mais cela dépend évidemment de la personne accueillant, si celle-ci est d'accord ou non. Dans tous les cas, que l'accueillant accepte ou non, cet élément est secondaire.



- **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Un réfrigérateur en commun paraît une bonne solution. Envisage des courses communes, faites à partir d'une « bourse » commune. Souhaite prendre les repas avec la personne âgée, mais ne veut pas faire la cuisine.

- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**

Ecouter de la musique. Travailler en silence. Ne joue pas d'un instrument.

- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

Souhaite être prévenue. Cela ne la dérange pas, tant que l'on n'empiète pas sur sa chambre.

- **Voudriez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?**

Oui

- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

Non.

- **Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?**

Veut se sentir libre et indépendante, mais pense que ce ne peut pas être comme une cohabitation avec d'autres étudiants. L'étudiant est chez quelqu'un, il y a donc un minimum de réserve à avoir, surtout au début quand les deux personnes ne se connaissent pas (par exemple, il n'est pas évident d'ouvrir les placards sans demander la permission). Cette impression doit pouvoir d'estomper au fur et à mesure. Garder son autonomie est possible grâce à la « chambre-sanctuaire » et le fait qu'il doit être possible de sortir sans avoir à rendre de comptes (seulement prévenir). Enfin plus encore que la peur de gêner le senior, pense qu'elle se sentira elle-même gênée car elle pénètre dans l'intimité d'un inconnu.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?**

Ne connaît pas le mode de vie des seniors. Pense qu'il y aura des différences d'horaires et de rythme de vie : par exemple, il est possible qu'elle souhaite encore discuter alors que la personne, qui l'héberge, ira se coucher à 20H. Il y aura aussi des différences en ce qui concerne les heures des repas.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

- **En ce qui concerne l'engagement :**

- **Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ? Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?**

Non. Ne veut pas de transaction d'argent sur l'engagement.

- Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ?

Un préavis ? De combien de temps ?

Pense qu'un préavis d'un mois est une bonne solution. En revanche si c'est la personne âgée qui souhaite mettre un terme à son engagement alors le préavis doit être plus long : entre deux et trois mois.

- Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ?

Oui.

- L'obligation de rester ?

Non.

- Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?

Pense que si elle devait quitter le projet prématurément, c'est parce que la cohabitation intergénérationnelle est trop difficile pour elle. Elle ne voudrait donc pas recommencer l'expérience.

- Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?

N'y avait pas pensé. Pense que cela peut effectivement être un problème, mais croit que cela restera un phénomène marginal. Pense enfin que l'un des moyens d'éviter ce problème est de bien recruter les seniors.

- **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Pense à un tiers qui les convoquerait chacun de leur côté pour faire un bilan régulièrement, plutôt une rencontre physique que le téléphone. En cas de problème, ce médiateur doit pouvoir être joint.

- **En ce qui concerne le financement :**

- Souhaitez-vous une entière gratuité ?

Oui.

- Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ?

Partage de la nourriture et de l'électricité. (La moitié des charges).

- Une participation au loyer lui-même ?

Non.

- Une modulation en fonction des services rendus ?

Non.

## **5. Rencontre des deux parties :**

- **En ce qui concerne la formation des tandems :**

- Souhaitez-vous une visite des lieux ?

Oui, le logement est le principal critère de choix.

- Oui.
- Un entretien préalable ?
- Non.
- Un « week-end d'intégration » ?
- Non.
- Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Pour la formation des tandems, pense qu'il faut visiter plusieurs seniors volontaires afin de faire un classement. Inversement les seniors pourraient effectuer un classement des étudiants. Sciences Po ou un tiers appairerait au mieux les préférences de chacun.

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à la vie commune ?

Vouloir tout formaliser lui donne une impression étrange. Pense que le contrat ne doit contenir que des grands principes généraux : par exemple « Ne pas pénétrer dans les chambres de chacun en leur absence », « La vaisselle doit être faite ». Ensuite en cas de souci dans la vie quotidienne, il conviendrait de faire appel à un médiateur.

▪ **En ce qui concerne le senior :**

- Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?
- Une femme.
- Accepteriez-vous la présence d'animaux domestiques ?
- Oui.
- Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?
- Non
- Aimerait un senior pas trop réservé.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

Rien de particulier.

- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

Veut surtout ne pas à avoir à rendre de compte, mais seulement prévenir de ses sorties.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

Rien de particulier.

---

**ENTRETIEN AVEC J.E.**

---

AUTEURS DE L'ENTRETIEN	LESLIE PIQUEMAL	CATEGORIE D'ACTEURS INTERROGES	ETUDIANT TEST SCIENCES PO
DATE DE L'ENTRETIEN	04/01/05		
DUREE DE L'ENTRETIEN	25 MIN		

**Présentation de l'enquête et échange préliminaire :**

- **Désirez-vous que cet entretien reste anonyme ?**

Ne demande pas l'anonymat.

- **Seriez-vous intéressé(e) par une cohabitation intergénérationnelle ? Dans le cas contraire, pouvez-vous préciser les raisons de vos réticences, puis essayer de répondre au questionnaire en imaginant que vous participez à une expérience de ce type ?**

Est satisfaite de son logement actuel, mais souhaiterait éventuellement participer au projet si sa situation financière était moins favorable.

**0. Questions préliminaires sur la personne interrogée :**

- **Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :**

J. E., étudiante, 22 ans, célibataire.

- **Lieu de résidence :**

Paris.

- **Type de logement occupé, surface habitable :**

Studio.

- **Statut : locataire ou propriétaire :**

Locataire.

**1. Objectifs généraux :**

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à ce projet de cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières (autrement dit pour « se loger pour pas cher ») ?
  - Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?

Trouve le projet intéressant mais y participerait plutôt pour des raisons financières.

▪ **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?**

Ayant quitté, depuis quatre ans, le domicile de ses parents, a déjà vécu plusieurs situations de colocations étudiantes et de séjours prolongés chez ses grands-parents, mais n'a pas participé à un projet comme celui qui est envisagé ici.

▪ **Qu'attendez-vous de cette expérience ?**

Attendrait de la cohabitation intergénérationnelle à peu près la même chose que d'une colocation étudiante, avec un peu plus de respect pour le senior.

▪ **Quand avez-vous quitté le domicile parental ? Quelles modalités de logement avez-vous expérimentées depuis lors ?**

Cf. Réponses précédentes.

2. Questions matérielles :

▪ **Quel type de logement souhaitez-vous vous voir proposer ?**

- Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation du logement ?

Si possible un logement proche de Sciences Po.

- Quelle doit être la surface minimale de ce logement ?

Une chambre de surface au moins équivalente à une chambre de bonne.

- Souhaitez-vous disposer d'une clé de la porte d'entrée de l'appartement ?

Oui.

- Votre chambre doit-elle fermer à clé ?

Oui.

- Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?

Non pas forcément.

- Souhaitez-vous pouvoir impérativement décorer ou meubler votre chambre ?

Oui.

- Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ?

Ils peuvent être partagés.

- Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?

Oui : le salon et la cuisine.

- Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?

Souhaite pouvoir utiliser le téléphone fixe et des ustensiles de base, mais pas forcément d'électroménager.

▪ **Quel type de services souhaitez-vous rendre et recevoir ?**

- Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, faire la lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...) ?

Envisagerait de proposer les services suivants : faire les courses, faire la cuisine à heures fixes, faire la vaisselle, aller chercher le courrier, sortir les poubelles, éventuellement faire la lecture.

- Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?

Les limites devraient être définies en heures ou en horaires fixes (tâche X : 2 fois par semaine). Elle ne ferait pas le ménage pour le senior, considérant qu'il s'agit du rôle de la femme de ménage ; mais accepterait un partage équitable de cette tâche.

- Qu'acceptez-vous de faire en cas de maladie de courte durée du senior ?

L'accompagnerait chez le médecin mais ne resterait pas au domicile pour le soigner.

- Quels services attendez-vous du senior ?

N'attendrait aucun service du senior en sus de la mise à disposition du logement.

▪ **Quelle présence pensez-vous assurer ?**

- Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?

Envisagerait la cohabitation pour un semestre (avec l'option de prolonger le contrat si les deux parties s'entendent bien).

- Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances ?

Assurerait une présence occasionnelle les week-ends, mais pas du tout pendant les vacances.

**N.B :** la personne interrogée tient à préciser que les réponses précédentes sont à envisager eu égard sa situation financière actuelle : en cas de difficultés, elle accepterait des conditions plus contraignantes que ce qu'elle décrit ici.

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

▪ **Désirez-vous pouvoir prendre librement vos repas à l'extérieur ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation le cas échéant ?**

L'indépendance est sa première priorité. Voudrait donc être libre de s'absenter au moment des repas, en acceptant de prévenir si sa présence était attendue.

▪ **Désirez-vous pouvoir vous absenter la nuit librement ? Pensez-vous devoir prévenir ou demander l'autorisation ?**

Même réponse qu'à la question précédente.

- **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e)s ami(e)s, famille) ? La journée ? Les inviter à prendre un repas ? Les héberger la nuit ?**

Renoncerait au droit de recevoir des personnes de son entourage, afin de ne pas déranger le senior, sauf cas exceptionnels. Souhaite pouvoir recevoir un petit ami si les allées et venues de celui-ci sont discrètes.

- **Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ? Lui faire la cuisine ? Comment pensez-vous partager les courses ? Le réfrigérateur ?**

Dînerait avec le senior et ferait la cuisine à heures fixes. Partagerait les aliments.

- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ?**

Aurait besoin d'un calme relatif pour étudier ; elle-même serait discrète au niveau sonore : elle n'est pas musicienne et utilise un casque audio pour écouter de la musique.

- **Seriez-vous dérangé(e) par les visites du senior (Si celui-ci reçoit ses petits-enfants par exemple) ?**

./.

- **Voudriez-vous avoir accès à la bibliothèque, à l'équipement hi-fi ?**

Ne demande pas l'accès à la bibliothèque ou au matériel hi-fi du senior, sauf un éventuel usage d'Internet.

- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

N'apporterait pas d'animaux de compagnie.

- **Comment envisagez-vous la relation avec le senior ? Est-ce que vous vous sentirez (est-ce que vous souhaitez vous sentir) libre et indépendant(e), comme dans n'importe quelle cohabitation avec d'autres étudiants ? Ou bien pensez-vous que vous aurez l'impression d'être hébergé(e) ? Dans ce cas, aurez-vous le sentiment de gêner ? Comment pensez-vous pouvoir garder une certaine autonomie ?**

./.

- **Avez-vous des craintes particulières quant au mode de vie et aux habitudes des seniors ?**

Craint surtout d'être dérangée.

#### 4. Eléments juridiques et financiers :

##### ▪ En ce qui concerne l'engagement :

- Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels ? Pour rupture inopinée du « contrat » ? Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?

Envisage un engagement relativement ferme, comme dans une colocation étudiante. Serait prête à verser une caution pour dégâts matériels ou rupture inopinée du « contrat ». Attendrait un dédommagement équivalent de la part du senior.

- Quelles possibilités souhaitez-vous avoir, afin de mettre fin à votre engagement ? Un préavis ? De combien de combien de temps ? Une séparation immédiate en cas d'accord mutuel ? L'obligation de rester ?

Accepterait de donner un préavis de départ. Accepterait une séparation immédiate en cas d'accord mutuel, mais aucune obligation absolue de rester.

- Souhaitez-vous que l'organisme, chargé de mettre en relation le senior et l'étudiant, s'engage à vous proposer une autre colocation ?

Ne voit pas l'intérêt d'un médiateur, mais serait ouverte à une autre cohabitation si la première ne lui avait pas révélé l'existence d'obstacles fondamentaux quant à la faisabilité de tels échanges.

- Avez-vous des craintes par rapport à un éventuel chantage affectif de la part du senior ?

Le chantage affectif reste « sa plus grande crainte ».

##### ▪ En ce qui concerne le suivi et la médiation :

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de l'expérience ? Un médiateur ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ?

Ne voit pas l'intérêt d'un médiateur. Pense résoudre d'éventuels conflits elle-même.

##### ▪ En ce qui concerne le financement :

- Souhaitez-vous une entière gratuité ? Une participation aux charges ? Si oui, à quelle hauteur ? Une participation au loyer lui-même ? Une modulation en fonction des services rendus ?

Ne paierait pas de loyer mais participerait aux charges (sa consommation personnelle), mais accepterait la possibilité de moduler le « contrat » si sa situation change.

#### 5. Rencontre des deux parties :

##### ▪ En ce qui concerne la formation des tandems :

- Souhaitez-vous une visite des lieux ? Un entretien préalable ? Un « week-end d'intégration » ? Une période d'essai ? Si oui, de combien de temps ?

Voudrait un entretien préalable avec le senior et une visite des lieux, avec une période d'essai courte (un week-end ou une semaine).

- Quelles conditions doivent être définies dans le « carnet de bord »/ le « contrat » établi entre les deux parties ? Quel doit être le degré de précision de ces documents (tout doit-il y être consigné ou convient-il de garder une marge de manœuvre pour laisser place à une certaine spontanéité) ? Souhaitez-vous, le cas échéant, que le contrat puisse être



révisé, au cours de l'expérience afin de refléter les nouveaux accords et les nécessaires adaptations consécutives à la vie commune ?

Voit le « carnet de bord » / « le contrat » comme des documents définissant clairement les principes de la cohabitation (liberté, ...) et l'étendue des services à fournir. Ces documents ne doivent pas être trop rigides. Ils seraient à déterminer entre chaque « couple », au cas par cas.

▪ **En ce qui concerne le senior :**

- Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?

Préfererait être hébergée par une femme ou un couple.

- Accepteriez-vous la présence d'animaux domestiques ?

Ne serait pas gênée par la présence d'animaux domestiques.

- Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?

Accepterait que le senior fume si le logement est bien aéré.

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

./.

- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

Serait intransigente sur son indépendance, car envisage son rôle comme celui d'une colocataire et pas comme celui d'une aide-soignante ou aide ménagère.

- **Souhaitez-vous soulever un élément que nous n'avons pas abordé ?**

./.

## Projet de questionnaire d'inscription senior

### 0. Questions préliminaires :

- Nom, prénom, sexe, âge, profession, situation familiale :
- Lieu de résidence :
- Type de logement occupé, surface habitable :
- Statut : locataire ou propriétaire :
- Loisirs – centres d'intérêt :

### 1. Motivation :

- **Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à une cohabitation intergénérationnelle ?**
  - Pour des raisons matérielles et financières ?
  - Pour l'aide et les services que l'étudiant peut vous proposer ?
  - Pour rompre la solitude /l'isolement ?
- **Qu'attendez-vous de cette expérience et de l'étudiant ?**
  - Quelle participation à la vie commune ?
  - Quelle participation financière ?
  - Quel équilibre entre financement et services ?
- **Avez-vous déjà participé à une expérience similaire ?**

### 2. Questions matérielles :

- **Quel type de services souhaitez-vous recevoir ?**
  - Quels services attendez-vous de l'étudiant (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)?
  - Comment pensez-vous quantifier ces services ? S'agit-il d'un calcul quantitatif en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou

bien s'agit-il d'un calcul en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ?

- Quel type de services pensez-vous pouvoir rendre à l'étudiant ?

▪ **Quel type de logement proposez-vous ?**

- Quel type de logement sera mis à la disposition de l'étudiant ?
- Sa chambre sera-t-elle entièrement meublée ?
- L'étudiant pourra-t-il décorer sa chambre ?
- Sa chambre fermera-t-elle à clé ?
- Les sanitaires devront-ils être partagés ou seront-ils indépendants ? L'étudiant aura-t-il accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?
- Certains appareils électroménagers (comme la machine à laver ou un fer à repasser) seront-ils à la disposition de l'étudiant ? Pourra-t-il partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ? Autres éléments que vous désirez préciser ?

▪ **Quelle présence l'étudiant devra-t-il assurer ?**

- Désirez-vous que l'étudiant s'engage pour une durée déterminée (un semestre ou une année) ?
- Souhaitez-vous qu'il soit présent pendant le week-end et /ou les vacances ?

**3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- **Pensez-vous prendre vos repas avec l'étudiant ? Lui faire la cuisine ?**
- **Souhaitez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ? Si oui, lesquels ?**
- **Quelle est votre position quant à l'éventuelle venue d'ami(es) de l'étudiant sous votre toit ? La journée, la nuit ? Etes-vous opposé(e) à ce que l'étudiant reçoive sa (son) petit(e) ami(e) ? Si oui, dans quelles conditions ?**
- **Souhaitez-vous pouvoir disposer de la chambre de l'étudiant en cas de visites (de votre famille ou de vos amis) ?**
- **L'étudiant pourra-t-il résider dans votre appartement en votre absence ?**
- **Accepteriez-vous que l'étudiant pratique un instrument de musique ? Fume ? Amène des animaux de compagnie ?**

**4. Eléments juridiques et financiers :**

▪ **En ce qui concerne l'engagement :**

- Souhaitez-vous le dépôt d'une caution, en cas de dégât ou de départ impromptu ?
- En cas de départ de l'étudiant, souhaitez-vous un préavis ?

- Réciproquement, pensez-vous « indemniser » l'étudiant si vous rompez de façon prématurée le « contrat » ?

▪ **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**

- Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de la cohabitation ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ? Un simple recours au médiateur en cas de problème ?

▪ **En ce qui concerne le financement :**

▪ **Quelle participation aux charges souhaitez-vous de la part de l'étudiant ?**

**5. L'étudiant :**

▪ **Préférez-vous un garçon/fille ?**

▪ **Préférez-vous un étudiant étranger/français ?**

▪ **Préférez-vous un étudiant de 18-20 ans ou 25 ans et plus ?**

**6. Parole ouverte :**

▪ **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**

▪ **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**

▪ **Souhaitez-vous soulever un élément non abordé dans le questionnaire ?**

## Projet de questionnaire d'inscription étudiant

### 0. Questions préliminaires :

- Nom, prénom, sexe, âge, situation familiale :
- Lieu de résidence :
- Etudes suivies :
- Loisirs – centres d'intérêt :

### 1. Motivations :

- Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à une cohabitation intergénérationnelle ?
  - Pour des raisons matérielles et financières ?
  - Par solidarité, pour participer à un échange intergénérationnel ?
- Qu'attendez-vous de cette expérience ?
- Avez-vous déjà participé à une expérience similaire (colocation ou cohabitation) ?

### 2. Questions matérielles :

- Quel type de logement souhaitez-vous ?
  - Quelles sont vos exigences en ce qui concerne la localisation et le type de logement ?
  - Votre chambre doit-elle être entièrement meublée ?
  - Souhaitez-vous pouvoir décorer votre chambre ?
  - Souhaitez-vous que votre chambre ferme à clé ?
  - Les sanitaires doivent-ils être partagés ou indépendants ? Souhaitez-vous avoir accès à certaines pièces communes, comme le salon ou la cuisine ?
  - Souhaitez-vous que soient mis à votre disposition certains appareils électroménagers (comme la machine à laver, le fer à repasser) ? Désirez-vous pouvoir partager la batterie de cuisine, utiliser le poste de télévision, le matériel hi-fi, recevoir des appels téléphoniques sur le poste fixe ?
  - Autres éléments que vous désirez préciser ?

- **Quel type de services souhaitez-vous rendre ?**
  - Quels services pensez-vous pouvoir rendre (courses, accompagnement lors des sorties ou chez le médecin, ménage, compagnie et présence sécurisante, cuisine, lecture, aide administrative, bricolage, sortir le chien...)?
  - Quelles limites entendez-vous fixer ? S'agit-il de limites quantitatives en terme de temps (par exemple : X heures/semaine ou certains jours uniquement) ? Ou bien s'agit-il de limites qualitatives en fonction du type de services à rendre (par exemple : faire les courses mais pas le ménage) ? Existe-t-il des services qui vous paraissent inacceptables ?
  - Quels services attendez-vous du senior ?
- **Quelle présence pensez-vous assurer ?**
  - Désirez-vous que votre engagement dure un semestre ou une année ?
  - Pensez-vous, ou souhaitez-vous, être présent(e) pendant le week-end et /ou les vacances?

### **3. Habitudes de vie et organisation de la vie quotidienne :**

- **Désirez-vous prendre vos repas sur place ou à l'extérieur ? Pensez-vous prendre vos repas avec le senior ?**
- **Accepteriez-vous que soient fixés des horaires d'aller et venue ?**
- **Désirez-vous pouvoir recevoir des personnes de votre entourage (amis, petit(e) ami(e), famille) ?**
- **Souhaitez-vous pouvoir écouter de la musique ? Travailler en silence ? Jouer d'un instrument de musique ? Fumer ?**
- **Désirez-vous pouvoir amener des animaux de compagnie ?**

### **4. Eléments juridiques et financiers :**

- **En ce qui concerne l'engagement :**
  - Seriez-vous prêt(e) à verser une caution ? Pour dégâts matériels et/ou rupture inopinée du « contrat » ?
  - Réciproquement, souhaitez-vous un dédommagement en cas de rupture inopinée du « contrat » de la part du senior ?
  - Souhaitez-vous un préavis ?
- **En ce qui concerne le suivi et la médiation :**
  - Quel accompagnement souhaitez-vous voir mis en place tout au long de la cohabitation ? Un suivi par téléphone ? Des rencontres régulières ? Un simple recours à un médiateur en cas de problème ?

- **En ce qui concerne le financement :**
  - Quelle participation aux charges pensez-vous pouvoir assumer ?

**5. Le senior :**

- **Préférez-vous que le senior soit une femme ou un homme ?**
- **Accepteriez vous la présence d'animaux domestiques ?**
- **Accepteriez-vous de vivre chez un fumeur ?**

**6. Parole ouverte :**

- **Désirez-vous attirer l'attention sur certains points qui vous paraissent importants, des éléments qui vous seraient particulièrement agréables ou désagréables, des inquiétudes particulières ?**
- **Quel est le point sur lequel vous pensez être le plus intransigeant ?**
- **Souhaitez-vous soulever un élément non abordé dans le questionnaire ?**

## Compte-rendu de la première réunion de groupe du 08/11/04

---

### Personnes présentes

NOM	FONCTION	ORGANISME/SOCIETE
MME ARFEUX VAUCHER	DIRECTEUR DE RECHERCHE	FNG
MME GAUSSENS	DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION	FNG
ETUDIANTS TEST	TEST	SELECTIONNES PAR SCIENCES PO
SENIORS TEST	TEST	SELECTIONNES PAR LA FNG
MME AUVRAY	TUTEUR DU PROJET COLLECTIF	SCIENCES PO
EQUIPE ETUDIANTE	/	SCIENCES PO

---

### Points abordés

Lieu : Fondation nationale de gérontologie (FNG), 49, rue Mirabeau, 16<sup>ème</sup> arrondissement, Paris.

Après présentation des différents participants, les membres de la FNG se sont livrés à un rapide rappel des objectifs du projet : rédaction d'une charte de bonne conduite et d'un « rapport », réalisé à travers des entretiens semi-directifs menés par les étudiants.

Les effectifs de l'étude se limiteront à sept personnes âgées et sept étudiants-test, chaque membre du projet collectif devant réaliser deux entretiens, un avec un étudiant, un avec un senior. Les entretiens devront être réalisés pour le 15 décembre.

Après cette présentation, un échange de points de vue a eu lieu, principalement sur les points suivants :

- Les notions d'isolement et de solitude : elles doivent être distinguées et n'impliquent pas les mêmes attentes de la part des seniors.
- La finalité réelle d'une telle cohabitation : recréer un lien affectif ou simple cohabitation ? Les seniors ont elles-mêmes attiré l'attention sur les risques « d'accaparement » de l'étudiant par des seniors « en manque » d'affection, possibilité de chantage affectif... Pour ces raisons, les conditions de vie et notamment les attentes en matière de présence à la maison ou de conversation, doivent faire l'objet d'une entente au préalable entre l'étudiant et le logeur.
- L'équilibre nécessaire à trouver entre prix du loyer et services rendus en contrepartie. L'idée de départ était la gratuité totale en échange de services rendus, mais ne peut-on pas envisager une participation financière ?



- Les allocations logements : il importe de vérifier si, dans une telle cohabitation, l'étudiant est éligible aux allocations logement auxquelles il a normalement droit lorsqu'il occupe un studio.
- Les impôts pour le logeur : normalement, un bailleur qui loue son appartement est tenu de déclarer les sommes perçues, lesquelles sont imposables. Qu'en sera-t-il ici ? Au cours de la discussion, il est apparu que les obligations légales de toute nature qui encadrent la location doivent être étudiées de près. Cela risque de générer une complication de notre travail qui devrait peut-être nous inciter à privilégier la gratuité.
- L'assurance locative : normalement, pour avoir une assurance, le locataire doit disposer d'un bail. Faut-il en prévoir un ?
- Le logeur s'expose-t-il à des poursuites pénales s'il refuse, pour des raisons qu'il ne souhaite pas justifier, d'héberger un garçon plutôt qu'une fille (et inversement), ou un étranger plutôt qu'un français ? Quid des poursuites pour discriminations ?
- Les clauses de rupture, d'interruption du contrat.
- Comment se passera la mise en contact des étudiants-test et des seniors au stade de concrétisation du projet ? Qui s'en chargera, par quel biais (petites annonces... ?)
- En matière de logement et d'hébergement, peut-on partir du principe que les attentes/exigences des filles et des garçons sont nécessairement les mêmes ?

## Compte-rendu de la seconde réunion de groupe du 17/11/04

---

### Personnes présentes

NOM	FONCTION	ORGANISME/SOCIETE
MME GAUSSENS	DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION	FNG
MME DORANGE	PSYCHOSOCIOLOGUE	FNG
MME NAUDET	RESPONSABLE ACCUEIL ETUDIANTS	SCIENCES PO
MME REGNAUT	RESPONSABLE DES PROJETS COLLECTIFS	SCIENCES PO
SENIORS TEST	TEST	SELECTIONNEES PAR LA FNG
ETUDIANTS TEST	TEST	SELECTIONNES PAR SCIENCES PO
MME AUVRAY	TUTRICE DU PROJET COLLECTIF	SCIENCES PO
EQUIPE ETUDIANTE	/	SCIENCES PO

---

### Points abordés

Lieu : Sciences Po

Après une présentation de chacun des intervenants, l'équipe étudiante a rapidement exposé les grandes lignes du projet en rappelant les objectifs assignés à l'équipe étudiante, ainsi que l'échéancier et l'état d'avancement du projet.

Un échange de vue entre les participants a permis de soulever différentes questions, principalement autour des thèmes suivants :

- Appréhensions des deux parties face à cette cohabitation : compte tenu des différences en terme de génération, de rythme ou mode de vie, de culture (pour les étudiants étrangers), les étudiants craignent les possibles heurts et le fait d'avoir l'impression de gêner les seniors. Les réticences des seniors sont liées à l'arrivée dans leur quotidien d'une personne inconnue dont la présence pourrait modifier leurs habitudes. Le préalable à toute cohabitation semble donc l'acceptation des horaires et des règles de chacun mais la cohabitation ne signifie pas adopter le même mode de vie.
- Définition des services et leur quantification : les services possibles varient en fonction des besoins des seniors (courses, ménages, cuisine, lecture, accompagnement à des activités, présence rassurante notamment la nuit...) et doivent donc faire l'objet d'un accord préalable entre les intéressés. Plus que la nature des tâches, les étudiants s'attachent à la quantité de services et au temps à y consacrer. Comment concilier ces services avec le travail de l'étudiant, avec les horaires atypiques ? Les activités devront être définies dans une limite raisonnable en nombre et/ou en temps.

- Idee d'échange et de réciprocité : en cas de problème de santé par exemple, les étudiants considèrent comme normal d'effectuer les démarches nécessaires ou de prévenir la famille. Dans une optique d'aide réciproque, ils s'attendent à la même chose en contrepartie.
- Préférences des seniors pour le choix de l'étudiant : certains seniors peuvent vouloir choisir une fille ou un garçon. Cohabiter avec un étudiant étranger est-il un obstacle ? L'accent est mis par les seniors sur l'éducation et le respect et non sur la culture. Or les notions d'éducation et de respect dépendent des différentes pratiques culturelles et de la conception de la famille. La perte de la culture du respect des anciens risque de poser un problème pour la mise en œuvre du projet. Quid du respect mutuel ?
- Formation des « tandems » : pour une meilleure compatibilité entre les deux colocataires, chacun pourrait remplir une fiche avec ses attentes, ses goûts. Au-delà des simples affinités, il est possible de préciser si l'étudiant reste le week-end, si le senior reçoit ses enfants... La fiche ne devient-elle pas une vraie inquisition sur le mode de vie de chacun ? Faut-il envisager une sorte de période d'essai ?
- Liberté de l'étudiant : même s'il existe un contrat à respecter, il ne faut pas poser des limites trop importantes quant à la liberté de l'étudiant, limites qui pourraient rendre la cohabitation invivable. L'étudiant a-t-il la possibilité de :
  - rentrer à une heure tardive
  - s'absenter pendant le week-end et les vacances
  - recevoir sa famille ou des amis, voire les héberger

Faut-il demander la « permission » à chaque fois, ou simplement prévenir ou avoir une complète liberté ? Les seniors s'accordent sur le fait que dès lors qu'ils acceptent cette cohabitation, l'étudiant doit se sentir chez lui et conserver une marge de liberté. La question de l'autorisation ne semble pas acceptable (l'invité ne doit pas être obligatoirement sympathique à la personne âgée) mais cela n'empêche pas des compromis. Les conditions doivent être définies dès le départ quant à l'emploi du temps de l'étudiant (pour les vacances et les week-ends), quant au rythme des visites... Mais la quantification et les limites à préciser dans le contrat individuel risquent d'être difficiles à établir. Par contre, l'absence de l'étudiant peut poser un problème si le senior choisit la cohabitation pour bénéficier d'une présence.

- Notion de confiance : cette idée de relation de confiance résulte de la question de savoir si le senior est prêt, quand il s'absente, à laisser son appartement à l'étudiant. Tous les seniors hésiteraient ou refuseraient au départ, mais accepteraient (avec ou sans conditions) après quelques mois si un climat de confiance s'est établi. Or cette cohabitation doit-elle créer un simple lien de confiance ou une véritable relation affective (presque de filiation) avec les avantages et les risques en terme de dépendance ?
- Configuration de l'appartement et vie commune : toutes les questions de liberté de l'étudiant, de gênes dans le mode de vie dépendent de la disposition des pièces dans l'appartement. La configuration de l'appartement doit permettre l'indépendance suffisante de chacun, le fait de ne pas se gêner. Il semble acquis que la chambre de l'étudiant reste à son entière discrétion. L'étudiant doit avoir accès à la salle de bain et à la cuisine, ce qui implique la mise en commun de l'espace et de l'équipement (électroménager notamment). La question des autres pièces (salon) et des problèmes qui peuvent émerger comme dans toute famille ou tout couple (télévision) reste en suspens et devra faire l'objet de concertation entre les intéressés.
- Participation financière : l'idée initiale suppose la gratuité du logement, à savoir l'absence de loyer mais le partage des charges. L'étudiant doit-il payer un minimum comme garantie de son autonomie ? Cette aide financière peut-elle faciliter les rapports entre les

générations en neutralisant le côté affectif (moyen de désamorcer les conflits) ? Les étudiants attachent une plus grande importance à cette question que les seniors car ils se sentiraient plus libres et indépendants. Mais comment quantifier cette participation et comment concilier le montant et les services ? Cette participation ne doit être pas considérée comme un loyer, ce qui entraînerait des problèmes juridiques (sous-location, impôts, allocations). Pour répondre aux diverses attentes des seniors, il faut déterminer un éventail de choix sur l'équilibre participation financière/services.

- Mise en place d'une médiation : même en cas de contrat clairement défini, des problèmes ne sont pas à exclure. Il est nécessaire de prévoir une personne neutre qui serve d'intermédiaire ou d'arbitre. Mme NAUDET expose ses réticences à l'hypothèse de l'aide sociale de Sciences Po comme voie de recours, en soulignant la crédibilité de Sciences Po en terme de neutralité (perception de favoritisme, de parti pris) et le manque de disponibilité pour répondre à l'immédiateté. Il est envisageable de prévoir une association ou un comité de suivi ayant un savoir-faire dans la gestion des conflits ou s'inspirer des expériences françaises et étrangères (psychologue...).